



Rapport annuel **08**



Sommaire

| | |
|---|-----|
| L'interview des présidents | 2-3 |
| Les chiffres clés – historique | 4 |
| Organisation du groupe | 5 |
| Le carnet de l'actionnaire | 6-7 |
| | |
| 1. De nouvelles ambitions européennes | 8 |
| 2. Une stratégie éprouvée sur un marché porteur | 14 |
| 3. Rapport de gestion | 20 |
| 4. Comptes consolidés | 26 |
| 5. Comptes sociaux | 64 |
| 6. Informations sociales, juridiques et financières | 88 |
| 7. Le gouvernement d'entreprise | 96 |
| 8. Tableau de bord de l'actionnaire | 114 |
| 9. Assemblée générale mixte du 17 juin | 126 |
| 10. Responsable du document de référence | 140 |
| | |
| Tableau de concordance | 142 |



Audika le spécialiste de
la correction auditive

Plus de 30 ans d'expertise

450 centres en France
et en Italie

Interview des présidents

|| Dans quel contexte s'est déroulée l'année 2008 ?

Jean-Claude : L'exercice 2008 s'est déroulé en 2 temps avec un premier semestre tout à fait en phase avec notre rythme habituel de croissance. La conjoncture était difficile, mais nous faisons preuve de résistance continuant de surfer sur la croissance naturelle de notre marché et notamment le taux d'équipement des malentendants toujours très faible dans les pays où nous sommes présents.

Alain : La seconde partie de l'exercice a en revanche été plus compliquée dans la mesure où nous avons été confrontés à une crise que tout le monde reconnaît aujourd'hui comme sans précédent. Notre cœur de clientèle est particulièrement sensible à l'environnement médiatique anxigène qui prévaut depuis septembre. Cela s'est traduit par un attentisme important de la part de nos clients potentiels qui retardent leurs décisions d'achat.

|| Cela veut-il dire que votre marché est sensible au cycle économique ?

Alain : Non et surtout pas plus qu'avant. Notre groupe a déjà démontré dans le passé sa capacité à résister aux différentes conjonctures économiques. Cette fois-ci c'est un peu différent car nous avons été confrontés à une crise « exceptionnelle » qui a impacté directement le moral de nos clients. Sur le plan marketing, nos indicateurs avancés comme le nombre de rendez-vous sont restés sur des niveaux élevés ce qui démontre bien que notre marché garde tout son potentiel.

Jean-Claude : De plus, nous pouvons être sensibles à des facteurs exogènes ponctuels comme par exemple ceux qui pénalisent la mobilité des personnes de plus de 60 ans comme la météo mais notre marché reste toujours sur une tendance forte de croissance qui ne va pas s'arrêter compte tenu des moteurs forts que sont le vieillissement de la population et un appareillage qui sera de plus en plus précoce du fait de l'accroissement de la pollution sonore.

|| Quelle a été votre performance économique dans ce contexte ?

Alain : Nous pouvons la qualifier de satisfaisante. Notre croissance sur l'exercice ressort à 10% portée en



grande partie par la croissance de notre réseau. Malgré le ralentissement du second semestre, nous avons généré une marge opérationnelle courante de plus de 17% soit la deuxième performance historique de notre groupe. Notre modèle économique démontre encore une nouvelle fois toute sa pertinence.

Jean-Claude : Cette performance économique nous a permis de plus de générer les ressources financières largement suffisantes pour poursuivre le développement de notre réseau avec 41 nouveaux centres en France et 15 en Italie. Notre taux d'endettement net s'établit à 46% de nos fonds propres ce qui nous laisse une marge de manœuvre confortable pour notre développement futur.

|| Pouvez vous revenir sur votre développement en Italie ?

Alain : Notre développement se déroule parfaitement bien avec un calendrier initial respecté. Nous procédons



Jean-Claude et Alain Tonnard

par étape en ayant constitué un premier socle sur lequel nous nous appuyons et à partir duquel nous avons mis en place progressivement une structure d'encadrement et de management étoffée et à même d'accompagner la croissance du groupe dans d'excellentes conditions.

Jean-Claude : Nous venons d'ailleurs d'acquérir un réseau de 18 centres à Bologne, soit l'un des seuls petits réseaux indépendants présent en Italie. Avec cette acquisition nous gagnons pratiquement un an sur notre plan de développement car avec le programme de créations prévu pour cette année, nous devrions atteindre les 50 centres à la fin de l'exercice. Nous aurons ainsi un an d'avance sur notre plan de développement.

II Comment se présente l'année 2009 ?

Alain : Nous abordons ce nouvel exercice de manière prudente. La conjoncture économique reste toujours très difficile et peu lisible. Notre croissance sera de nouveau guidée en 2009 par l'apport des nouveaux centres

acquis ou créés en 2008. Nous serons très attentifs à nos dépenses afin de préserver notre rentabilité à des niveaux élevés ce qui nous permettra ainsi de maintenir nos investissements stratégiques.

Jean-Claude : Nous allons en effet poursuivre nos investissements stratégiques notamment en continuant de développer activement notre réseau en France et en Italie. Nous allons également maintenir nos budgets marketings et publicitaires car nous restons offensifs et continuons de préparer notre future croissance.

II Êtes-vous satisfaits du lancement de votre nouvelle campagne de communication ?

Alain : Je rappelle que nous avons lancé cette nouvelle campagne à un moment stratégique pour notre groupe. Notre marché évolue et nous devons répondre aux nouveaux enjeux dont en particulier l'élargissement de notre cœur de cible avec un premier appareillage qui va s'effectuer de plus en plus jeune à partir de 60 ans.

Jean-Claude : Cette nouvelle campagne a toujours comme objectif de dédramatiser et de convaincre les personnes malentendantes de ne pas attendre trop longtemps avant de s'appareiller. L'univers musical de notre nouvelle campagne a rencontré un fort agrément de la part de notre cible et après une période d'installation les retours en terme de contacts et de rendez vous sont conformes à nos attentes.

II Vous êtes donc confiants pour le moyen terme ?

Alain et Jean-Claude : Oui, nous sommes persuadés que notre groupe a encore de très beaux jours devant lui sur ces marchés. Audika dispose aujourd'hui de tous les atouts pour devenir un acteur européen majeur, et est ainsi à l'aube d'une nouvelle phase de croissance forte et créatrice de valeur à moyen/long terme.

Les chiffres clés

Le groupe Audika a réalisé un bon exercice 2008 en maintenant ses excellents fondamentaux économiques.

1976

Création par Alain et Jean-Claude Tonnard d'un réseau structuré de centres de correction auditive sur un marché constitué exclusivement d'audioprothésistes indépendants.

1977

Création d'une centrale d'achats, la Sarffa.

1979

Introduction en France de l'Otométrie qui bouleverse l'approche de l'appareillage en introduisant la notion de seuil de confort.

1980

Lancement de la première campagne nationale de publicité.
Création de l'enseigne Audika et diffusion du premier film publicitaire du groupe à la télévision.

1999

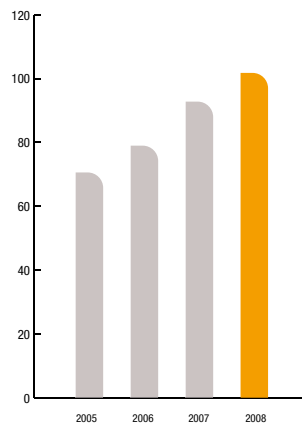
Introduction d'Audika au Second Marché de la Bourse de Paris le 26 mai. Développement d'une politique de croissance externe avec 4 acquisitions réalisées, dont 2 extrêmement significatives.

2006

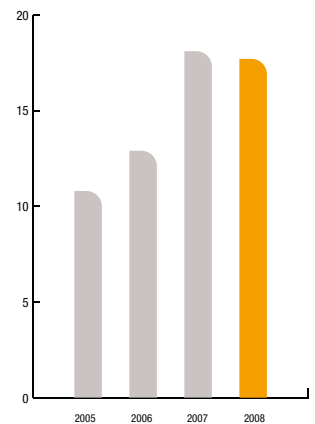
Le groupe dépasse son 300ème centre en France

2007

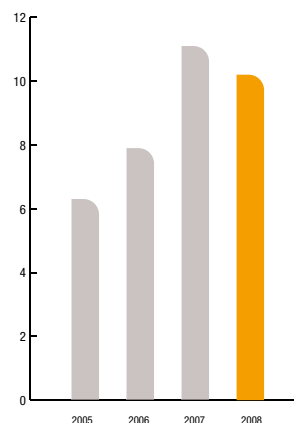
Démarrage de l'implantation en Italie



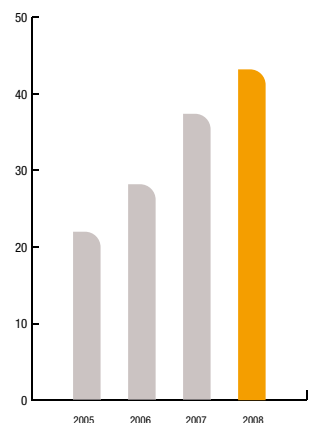
Chiffre d'affaires (en M€)



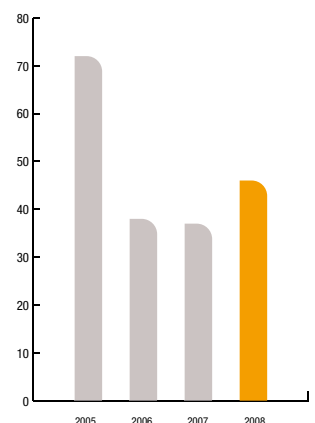
Résultat opérationnel courant (en M€)



Résultat net (en M€)



Capitaux propres (en M€)



Taux d'endettement net (en %)

Organisation du groupe

Le groupe Audika est une véritable success story familiale orchestrée autour des 2 fondateurs, Alain et Jean-Claude Tonnard, qui ont su, au cours des 30 dernières années, faire prendre au groupe tous les virages stratégiques liés à l'évolution de son marché avec succès.

Le groupe s'est ouvert régulièrement à des compétences extérieures lui permettant de poursuivre son développement tout en gardant sa culture familiale, de proximité qui font sa force. Outre des fonctions

transversales telles que le marketing, la finance ou la communication, des directions opérationnelles ont été mises en place en France et en Italie permettant aux deux fondateurs de se consacrer au développement stratégique du groupe.

En France, le groupe s'appuie sur 8 divisions régionales qui permettent au groupe d'apporter un soutien et une logistique à l'ensemble des audioprothésistes présents dans les 400 centres en France.

DIRECTION SIÈGE



Patrick Tonnard
Directeur Marketing



Dominique Baudouin
Tonnard
Responsable de
Communication



Etienne Sirand-Pugnet
Secrétaire Général



Philippe Langzam
Directeur de
l'Expansion



Didier van den Berg
Directeur Financier

CO-PRÉSIDENTS FONDATEURS



Alain Tonnard



Jean-Claude Tonnard

DIRECTION PAYS



Vincent Brian
Directeur Général
Opérationnel France

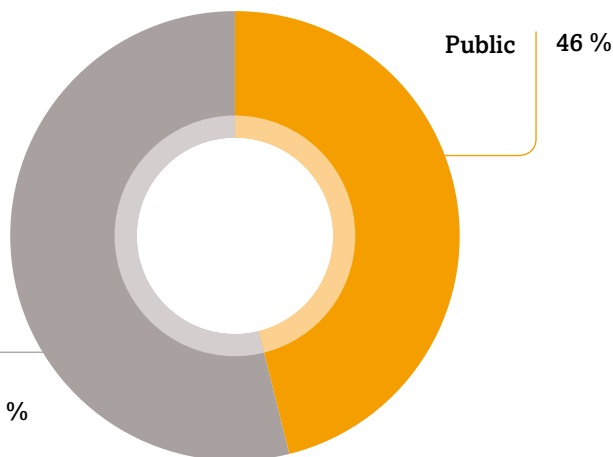


Philippe Chapalain
Directeur Général
Opérationnel Italie
(Administrateur Délégué)

Le carnet de l'actionnaire

II Institutions financières qui publient des analyses financières sur Audika

Arkeon, Berenberg Bank, IXIS Midcaps, Cheuvreux, CIC Securities, Gilbert Dupont, Kepler Equities, Oddo Midcap et Portzamparc Société de Bourse.

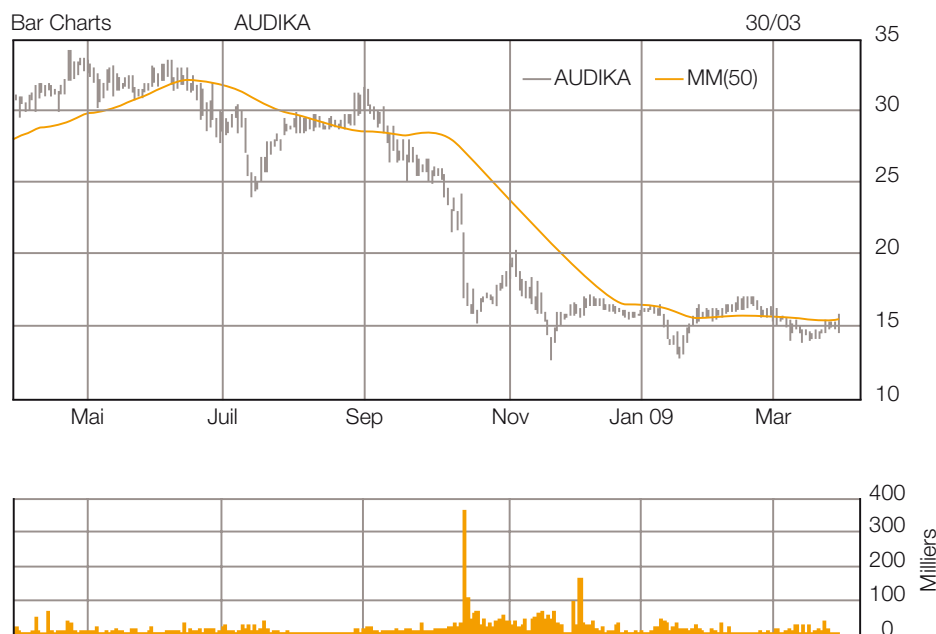


Holding de contrôle : 54 %
 Alain et Jean Claude Tonnard 55%
 Philippe Langzam 6%
 European Capital 39%

II Maintien du dividende en 2009

Le groupe Audika, depuis son introduction au second marché en 1998, a développé une politique constante de distribution d'un dividende. Les bons résultats enregistrés en 2008 et la solidité de la structure financière ont permis au groupe de maintenir le niveau du dividende versé en 2009 au titre de l'exercice 2008 à 0,40€ par action.

II Evolution du cours de bourse



|| L'action Audika

Nombre d'actions : 9.450.000
Capitalisation boursière au 1^{er} avril 2009 : 149 M€

Audika est coté sur Nyse Euronext, compartiment B et appartient aux Indices SBF 250, Cac Mid & Small190, Cac Small 90.

ISIN FR0000063752-ADI
Reuters DIKA.PA
Bloomberg ADI
Nombre d'actions : 9 450 000

Recevez gratuitement toute l'information financière par email en vous inscrivant sur <http://finance.audika.com> ou www.actus-finance.com

|| Une communication active en direction des actionnaires

Afin d'informer de manière régulière, transparente et exhaustive, la société Audika a mis en place une véritable politique de communication financière à travers :

un rapport annuel complet, enregistré comme document de référence auprès de l'AMF ;

des avis financiers dans la presse économique et financière ainsi que des communiqués de presse diffusés en nombre et relayés le plus souvent par des sites boursiers grand public ;

une lettre aux actionnaires éditée qui donne aux destinataires un éclairage précis des faits marquants de l'exercice et des perspectives d'évolution de la société ;
des réunions régulières avec les analystes, gérants et journalistes ;

des publications réglementaires réalisées par le biais du diffuseur Hugin agréé par l'AMF dans le cadre de la Directive Transparence Européenne.

un site internet en français et en anglais complet et mis à jour régulièrement (www.audika.com).

|| Principales dates de communication financière 2009

| Dates | Evénements |
|-------------------------|--|
| 23 janvier 2009 | Chiffre d'affaires du 4 ^e trimestre 2008 |
| 24 mars 2009 | Réunion de présentation des résultats annuels 2008 |
| 21 avril 2009 | Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2009 |
| 17 juin 2009 | Assemblée Générale |
| 21 juillet 2009 | Chiffre d'affaires du 2 ^e trimestre 2009 |
| 8 septembre 2009 | Réunion de présentation des résultats semestriels 2009 |
| 13 octobre 2009 | Chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2009 |

1

Chapitre

De nouvelles
ambitions
européennes

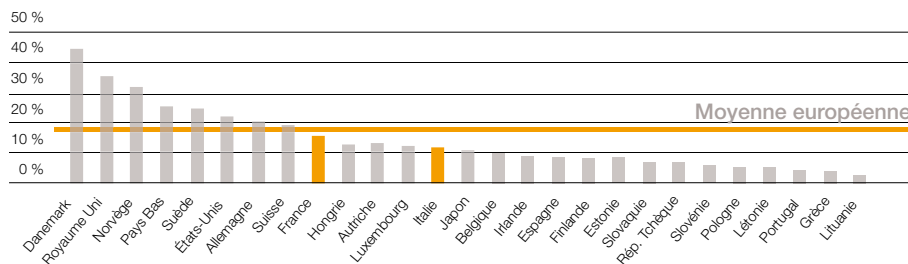
Leader en France, challenger en Italie

Le groupe Audika est un acteur clé du marché de la correction auditive en Europe. Leader en France, le groupe a entamé en 2007 son développement en Europe en démarrant avec succès en Italie où le groupe est rapidement devenu l'un des acteurs majeurs.

Le groupe Audika est aujourd'hui un partenaire incontournable des grands fabricants mondiaux d'aides auditives en participant pleinement au développement du marché de la correction auditive, et notamment dans

l'évangélisation des marchés où le taux d'équipement des malentendants reste encore très faible.

En s'appuyant sur une équipe d'audioprothésistes très professionnels et formés en permanence aux dernières innovations, le groupe est au cœur des relations entre les différents acteurs du marché du fabricant au client en passant par les médecins spécialistes, avec l'objectif de dédramatiser le port d'une aide auditive, une problématique encore très présente dans les pays européens.



Taux d'équipement en Europe

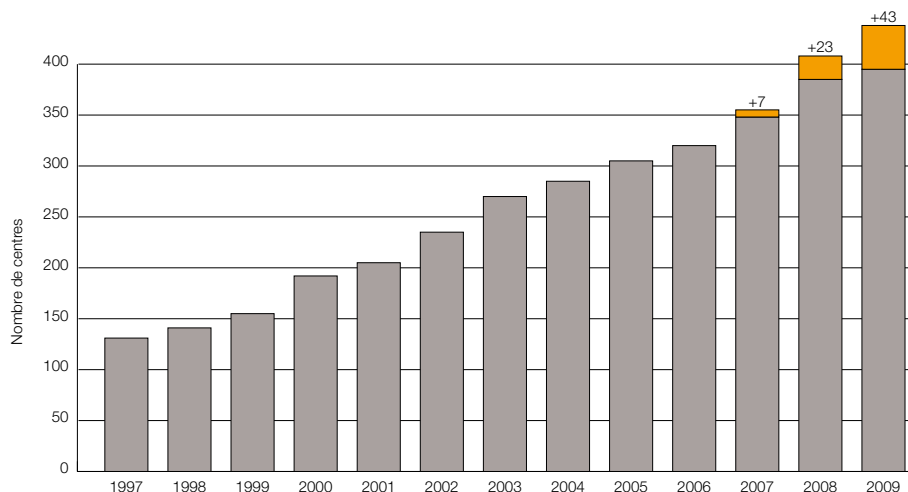
II Une stratégie de développement par capillarité

Le groupe Audika s'inscrit depuis son origine dans une stratégie de développement à long terme qui vise à renforcer régulièrement ses positions dans les pays où le groupe est présent en s'appuyant sur la croissance naturelle et inéluctable de son marché portée par le vieillissement de la population.

Le développement se réalise par la construction de réseaux d'agences en propre visant une couverture

complète et progressive du territoire. Le groupe complète ses positions par un programme de créations visant à affiner le maillage du territoire et saisir ainsi toutes les opportunités de croissance dans une région donnée.

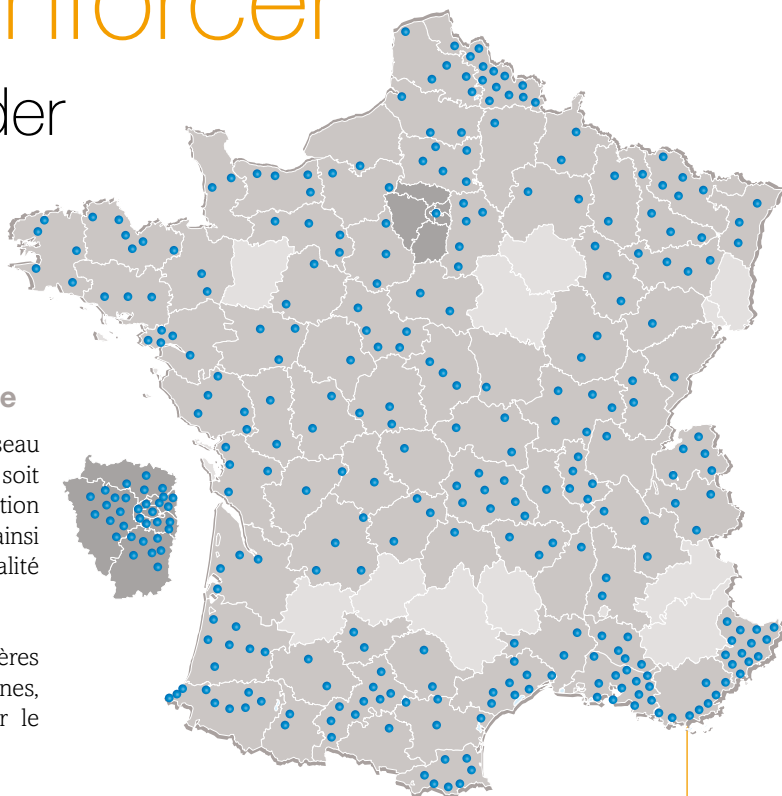
Une fois sa couverture suffisante le groupe développe une couverture d'ampleur nationale qui vise à accroître sa notoriété pour capter en premier la croissance de ses marchés.



Évolution du nombre de centres Audika

France
Italie
Années

France : renforcer notre place de leader



II Audika le réseau numéro 1 en France

Audika s'appuie aujourd'hui en France sur un réseau de près de 400 centres couvrant 83 départements, soit environ 14% des centres spécialisés dans la correction auditive présents en France. Le groupe peut ainsi proposer une solution de proximité à la quasi-totalité des personnes concernées par un déficit auditif.

Ce réseau s'est constitué par acquisitions régulières de nouveaux centres et par créations dans des zones, à forte densité démographique, afin de densifier le maillage.

II Un objectif de 30 à 40 nouveaux centres par an

Fort d'une situation financière très solide, le groupe a fortement accéléré son développement avec un objectif de 30 à 40 centres par an chaque année. En 2008 le groupe a été parfaitement en phase avec ses objectifs avec 41 nouveaux centres dont 25 acquis et 13 créés. Le groupe s'est fixé à moyen terme un objectif de 700 centres.

Le marché de la correction auditive est estimé aujourd'hui à plus de 3150 centres dont plus de 1 225 indépendants et plus de 800 centres sous enseignes coopératives, ce qui constitue un nombre de cibles potentielles important pour les prochaines années.

II Tableau des enseignes en France

| | Nombre de centres en Février 2008 |
|---------------------|--------------------------------------|
| AUDIKA | 384 |
| AMPLIFON | 327 |
| AUDITION SANTE | 323 |
| AUDITION CONSEIL | 263 |
| MUTUALITES | 268 |
| ENTENDRE | 232 |
| AUDIO 2000 | 154 |
| INDEPENDANT | 1225 |
| TOTAL MARCHE | 3176 |

• Implantation des centres Audika

II Première implantation en Alsace

L'exercice 2008 a été caractérisé par l'acquisition de 5 centres à Strasbourg et dans ses environs. Cette première implantation dans le département du Haut Rhin permet au groupe de prendre pied dans une zone à fort potentiel de développement et d'envisager un programme de création autour de cette première base.



Italie : un an d'avance

sur le calendrier de développement initial



• Implantation des centres **Audika**

Dix huit mois après avoir annoncé son développement en Italie, le groupe Audika aura en 2009 constitué un réseau de près de 50 centres avec quasiment un an d'avance sur son plan de développement initial. Le groupe fait d'ores et déjà partie des principales enseignes présentes en Italie, dans un pays qui confirme tout son potentiel de développement.

Le projet de développement continue de rencontrer un très bon accueil des professionnels, ce qui a permis au groupe de fédérer des entrepreneurs - audioprothésistes de haut niveau.

Comme prévu, le groupe a concentré son développement dans les principales villes du Nord de l'Italie et dispose désormais de plusieurs centres à Rome, Milan, Turin, Bologne et Pérouse. À partir de ces implantations test, la présence va être progressivement étendue dans l'ensemble des régions italiennes du Nord.

|| Un fort potentiel de développement dans un marché à structurer :

Plus de la moitié du marché en Italie est aujourd'hui constitué de centres indépendants et il reste très concentré dans les villes de taille importante. L'autre moitié est détenue par le réseau Amplifon, historiquement implanté en Italie.

Comparativement à la France, le maillage du territoire reste à faire, le pays comptant environ 1000 centres pour une population de 58 millions d'habitants (contre près de 3000 en France pour 61 millions d'habitants).



| Siège italien Audika à Turin

|| Mise en place des synergies et renforcement des structures

Pour poursuivre sa croissance, le groupe a mis progressivement en place les fonctions de soutien au bon fonctionnement du réseau avec la création des fonctions marketing, informatique, finance au siège à Turin avec un reporting vers la France très régulier.

Les premières synergies sont également en phase de développement, les centres en Italie bénéficiant d'ores et déjà des conditions d'achat du groupe pour les aides auditives et de la mise en place des services Audika (paiement en 10 fois sans frais, cartes Avantages,...)

Nouvelle campagne de communication

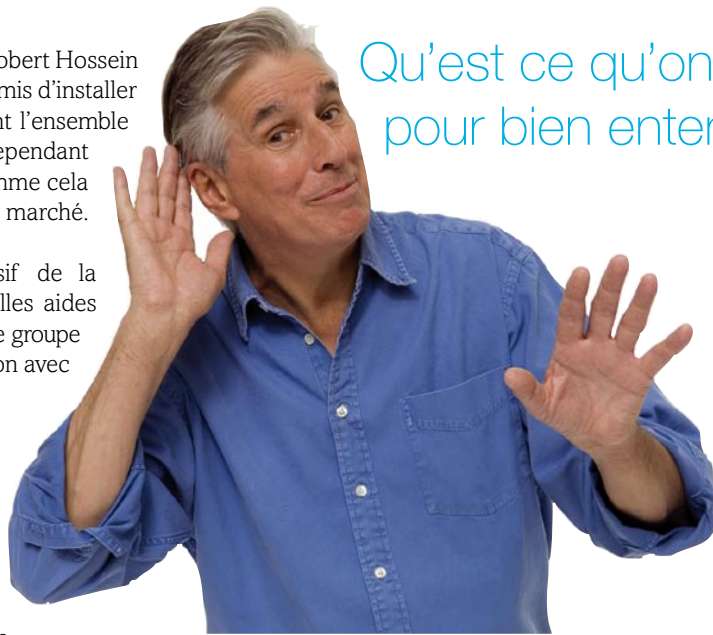


|| Une nouvelle campagne pour aller plus loin

Entamée en 2003, la collaboration avec Robert Hossein a été une véritable success story qui a permis d'installer la notoriété du groupe Audika loin devant l'ensemble de ses concurrents. Audika se doit cependant d'être toujours innovant et d'anticiper comme cela a été toujours le cas les évolutions de son marché.

Ainsi, face au rajeunissement progressif de la clientèle et au développement de nouvelles aides auditives de plus en plus communicantes, le groupe a décidé de faire évoluer sa communication avec une nouvelle campagne marketing.

Tout en continuant de s'adresser au cœur de cible, cette campagne vise à élargir le nombre de clients potentiels tout en poursuivant la pédagogie autour de la démocratisation du port d'une aide auditive, toujours considéré majoritairement comme synonyme de « handicap ».



Qu'est ce qu'on attend pour bien entendre ?

L'impact et l'agrément de cette nouvelle campagne par les consommateurs sont particulièrement bons et se traduisent d'ores et déjà dans l'enquête de notoriété réalisée par l'IFOP en février 2009 qui montre à nouveau un fort accroissement de la notoriété du groupe.



|| Le choix d'une chanson : donner une identité sonore à la marque

Fort de sa notoriété similaire à celle d'une marque premium, le groupe a fait le choix d'orienter exclusivement sa communication autour de sa marque, aujourd'hui installée. Le choix d'une chanson intergénérationnelle s'est alors imposé naturellement d'autant que les paroles sont parfaitement en phase avec la stratégie de communication qui vise à dédramatiser et renforcer la perception du « bénéficiaire consommateur » associé au port d'une aide auditive.

II Audika numéro 1 du marché (IFOP février 2009)

| Notoriété globale + de 60 ans | 2007 | 2008 | 2009 |
|-------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| AUDIKA | 56 % | 62 % | 72 % |
| AUDIO 2000 | 14 % | 12 % | 10 % |
| AMPLIFON | 5 % | 7 % | 9 % |
| ENTENDRE | 6 % | 5 % | 8 % |
| AUDITION CONSEIL | 12 % | 7 % | 7 % |
| AUDITION SANTÉ | 10 % | 6 % | 6 % |



Le groupe organise également des journées découverte dans les villes et à titre d'exemple en a réalisé plus de 700 en 2008.

II Fortes relations avec la sphère médicale

Dans le dispositif de communication du groupe, une part importante est allouée au développement de la relation avec les médecins ORL sachant qu'en France la pose d'une aide auditive doit obligatoirement faire l'objet d'une prescription médicale.

Le groupe réalise ainsi une lettre trimestrielle d'informations vers les médecins ORL afin de les informer des dernières évolutions en terme de technologie ou de services.

Qu'est ce qu'on attend pour être heureux ?

II Une stratégie marketing offensive

Le groupe Audika poursuivra en 2009 ses investissements publicitaires autour de cette nouvelle campagne avec un budget de près de 8M€.

Comme chaque année, la campagne aura plusieurs dimensions :

Nationale, avec la diffusion de spots télévision et radios et d'encarts publicitaires dans les journaux les plus adaptés au cœur de cible du groupe. Outre le développement de la notoriété d'Audika, ces campagnes visent à faciliter et accélérer le contact avec les audioprothésistes des centres Audika à travers des prises de rendez-vous suite à des appels sur un numéro vert ou des coupons-réponses.

Ciblée, avec une participation active à différents salons ciblés « seniors » et des publicités dans les supports de communication liées à l'audition.

Locale. Le groupe Audika complète sa campagne avec des opérations de marketing direct comme le lancement régulier de mailings courriers.



2

Chapitre

Une stratégie
éprouvée
sur un marché
porteur

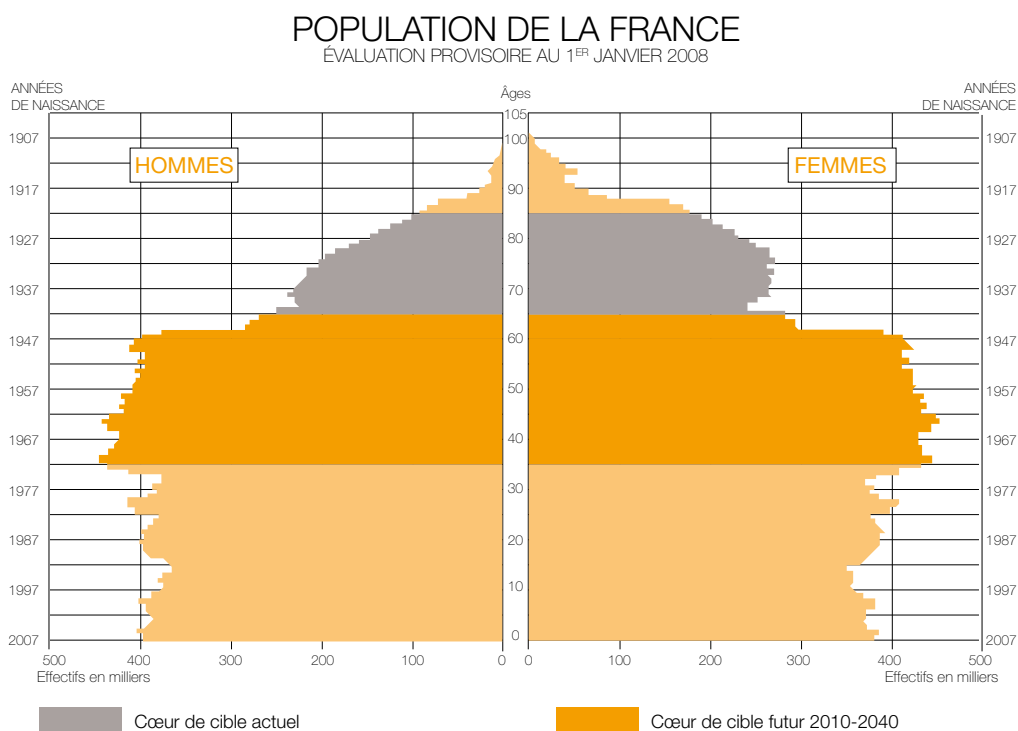
II Une évolution démographique favorable

Les gens vivent plus longtemps et les personnes âgées sont en meilleure santé. Par ailleurs, l'espérance de vie moyenne à 60 ans a augmenté de cinq ans depuis 1960 pour les femmes, et de près de quatre ans pour les hommes. Entre 2009 et 2030, le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus croîtra de 52,3% (40 millions).

Positionné en priorité sur le marché des seniors, et plus particulièrement la tranche d'âge 65-85 ans, le groupe

Audika et l'ensemble du marché vont bénéficier de l'arrivée progressive de la population issue de la génération « papy boom » dans le coeur de cible.

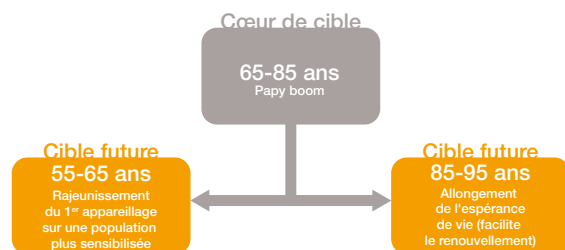
Cette évolution démographique n'en est qu'à son début avec un premier véritable pic attendu à partir de 2012-2015.



II La démographie, support de l'élargissement et de la croissance du marché de la correction auditive

La génération des « baby boomers » a été également très tôt confrontée à des environnements très bruyants, le phénomène de presbycousie a tendance à se développer de façon précoce. De plus, cette population, plus communicante, devrait être moins réfractaire au port d'aides auditives, d'autant que ces dernières sont aujourd'hui de plus en plus invisibles et performantes.

L'âge moyen du premier appareillage pour l'instant au dessus de 70 ans devrait ainsi progressivement décliner. Parallèlement à cela, avec l'allongement de la durée de vie, les renouvellements seront plus nombreux, ce qui aura un effet mécanique positif pour Audika.



La presbyacousie, une perte de l'audition naturelle

La presbyacousie est une baisse « naturelle » de l'audition. Elle est issue d'un phénomène inéluctable comparable à celui, mieux connu, de la presbytie, qui touche la vue.



Comme l'ensemble du corps le système auditif vieillit et ses fonctions régressent ; les différentes parties de l'oreille sont concernées mais c'est surtout l'atteinte des cellules sensorielles situées dans l'oreille interne qui provoque les plus sérieux tracas ; en effet leur dégénérescence puis leur disparition entraînent une diminution progressive des capacités auditives. Sur le plan médical, la presbyacousie est définie comme une surdité de perception, liée au vieillissement et d'apparition progressive.

La presbyacousie est le résultat du vécu auditif antérieur. Les niveaux sonores élevés, liés à la vie professionnelle ou aux loisirs, représentent un risque qui se traduit, soit par des accidents brutaux et dramatiques tels que le traumatisme sonore, soit, plus sûrement, par l'apparition prématurée d'une presbyacousie.

La presbyacousie apparaît généralement vers la cinquantaine et de façon progressive et insidieuse car, le plus souvent, le sujet atteint n'a pas conscience de la dégradation de son audition. La raison en est qu'il n'existe pas de sons de référence permettant de tester l'audition, alors que pour la vision, la lecture permet de constater la diminution de l'acuité visuelle.

|| Une seule solution, le port d'aides auditives

Il n'existe pas aujourd'hui de solutions médicales adaptées au traitement de la presbyacousie. Le port d'aides auditives constitue donc « la » seule solution efficace.

Le port d'aides auditives doit cependant être décidé assez tôt, afin éviter l'isolement par manque de communication et il est également nécessaire que les capacités d'adaptation de la personne concernée soient intactes.

La déficience auditive peut être surmontée par la plupart des malentendants qui ont aujourd'hui la possibilité de garder une vie sociale et relationnelle satisfaisante en recourant aux moyens que la technique met à leur disposition.

Prestations et offres de services de niveau élevé

II La dédramatisation, le rôle essentiel de l'audioprothésiste

Paradoxalement, lorsqu'une personne malentendante entre dans un centre, dans la majorité des cas elle n'est pas convaincue de la nécessité du port de l'aide auditive car il reste encore trop connoté à la notion de handicap. Lors de ce premier contact, les audioprothésistes ont comme rôle principal de rassurer, de mettre en confiance, et de chercher à connaître la façon de vivre du client pour déterminer son profil psychologique afin de lui conseiller les aides auditives les mieux adaptées.

Cette démarche d'accueil est essentielle, car clients et audioprothésistes seront amenés à se revoir régulièrement pour suivre l'évolution de la rééducation de l'audition, contrôler et ajuster l'appareillage.

Audika a mis en place des sessions de formation spécifiques dans ce domaine pour l'ensemble des collaborateurs afin de garantir une même qualité d'écoute dans l'ensemble de son réseau.

II La qualité de l'appareillage, facteur clé de succès et de fidélisation

Fort de près de 30 ans d'expérience dans ce domaine, Audika a développé un protocole d'appareillage unique, garantissant aux différents clients une valeur ajoutée forte et une satisfaction. Nos audioprothésistes sont en permanence formés aux dernières innovations technologiques, Audika dispensant près de 10 000 h de formation par an.

Test acoustique Audirama (installation acoustique qui recrée les ambiances sonores de la vie courante en diffusant les sons à 360 degrés) auprès du client pour définir avec précision les paramètres qui permettront un appareillage performant et efficace.

Sélection de l'appareil auditif le mieux adapté à la déficience auditive du client.

Adaptation progressive de l'appareil au cours des 3 premiers mois lors des différentes séances de réglage, pour réaccoutumer le client en douceur aux différentes ambiances sonores.

Suivi de l'appareillage auditif durant toute la durée de vie de l'appareil. Des contrôles techniques effectués en moyenne 2 fois par an sont la garantie d'un confort auditif optimum dans le temps.



II AUDIKAKIDS, une réponse adaptée aux enfants

Audika a créé en 2005 un département spécifique, AUDIKAKIDS, dans une vingtaine de centres, destiné à l'accompagnement des enfants malentendants. Avec un protocole d'appareillage spécifique, Audika apporte une réponse adaptée aux besoins des enfants en dédramatisant, conseillant et aidant les parents, et au final en donnant aux enfants malentendants une meilleure chance de vivre comme tout le monde.

Des produits performants

II Des produits de plus en plus performants et discrets

Les appareils à technologie numérique évoluent constamment pour se rapprocher toujours plus de l'audition naturelle.

Les aides auditives sont des amplificateurs miniaturisés : elles ne modifient pas l'état auditif de celui qui les porte, mais analysent le son plusieurs milliers de fois par seconde, le modifient, et le restituent en l'adaptant instantanément aux besoins auditifs du malentendant, en fonction de l'ambiance sonore où il se trouve. Le son restitué est pur, toutes les situations sonores deviennent confortables (bruit faible, rue bruyante, restaurant,...)

Elles sont de plus en plus confortables et très efficaces en milieu calme. Le port de deux appareils est recommandé dans le cas d'atteintes symétriques des deux oreilles ; l'appareillage binaural améliore alors le confort et l'efficacité d'un appareillage monaural.

Les aides auditives sélectionnées par Audika chez les plus grands fabricants mondiaux bénéficient des nouvelles technologies et d'une miniaturisation extrême afin d'offrir une qualité d'écoute et de discrétion. Audika propose ainsi une large gamme de solutions numériques, à la pointe du progrès technologique.

Audimini, la discrétion assurée

De taille miniature, elle offre une ultra-discrétion en « disparaissant » derrière l'oreille comme une oreillette de communication. D'un design ultra-moderne, elle est proposée en 17 coloris possibles et est devenue récemment rechargeable.



Audicom, un appareil de communication « sans fil »

Grâce à la technologie « Bluetooth », cette aide communique « sans fil » à l'aide d'une télécommande avec les équipements du quotidien (s'ils disposent de la technologie Bluetooth) : téléphone portable, téléphone fixe, ordinateur, lecteur audio MP3.



Audipuce, la plus petite aide auditive au monde

Grâce à la nanotechnologie, cette aide auditive disparaît dans le creux de l'oreille et est totalement invisible. Se développant technologiquement d'année en année, elle couvre désormais toutes les degrés de perte de l'audition.



Une offre complète

II Services : faciliter le port d'une aide auditive

Audika a développé en parallèle une gamme de services étoffée unique sur le marché visant à faciliter l'acquisition d'aides auditives, fidéliser et sécuriser le client tout au long de la vie de son appareillage.

Le Pack d'Entretien qui contient l'ensemble des produits nécessaires à l'entretien des aides auditives pendant 2 mois.

Le Pack Audika qui regroupe en une seule formule la solution auditive, la **carte « Avantages »** (garanties supérieures, remises tarifaires) et une **assurance tous risques** (garantie de 4 ans couvrant la perte, le vol ou la casse des aides auditives).

Le Paiement en 10 fois sans frais

Le groupe propose depuis 2006 le paiement en 10 fois sans frais qui permet ainsi à ses clients de financer dans le temps l'acquisition de l'aide auditive. 1/3 des clients font aujourd'hui appel à ce service



II Gamme d'accessoires : du confort à la protection

En complément des aides auditives, Audika propose toute une gamme complète d'accessoires et de services offrant ainsi à ses clients une solution performante pour l'ensemble de leurs besoins. Cette offre est dupliquée aussi bien en France qu'en Italie et permet au groupe de se démarquer de ses concurrents.

Tous les produits comme les piles par exemple qui font partie intégrante de la performance de l'aide auditive ont été sélectionnés pour leur performance et sont recommandés par les spécialistes.



3

Chapitre

Rapport de gestion

3.1 Introduction

3.1.1 Chiffre d'affaires consolidé en progression de +10%

Sur l'ensemble de l'exercice, le groupe Audika a réalisé un chiffre d'affaires de 101,8 M€ en croissance de + 10%. La croissance organique ressort sur l'exercice à + 2%. Le groupe a réalisé 95% de son chiffre d'affaires en France et 5% en Italie avec une première implantation en Europe conforme aux attentes.

Après un très bon premier semestre, la crise financière constatée depuis la mi-septembre a entraîné un attentisme ponctuel de la part de ses clients potentiels. La fréquentation dans les centres est restée à contrario à des niveaux élevés, confirmant ainsi l'efficacité de la stratégie marketing et le potentiel du marché.

3.1.2 Acquisitions et créations de 41 centres en France et 17 centres en Italie

Conformément à ses objectifs, le groupe Audika a poursuivi activement le renforcement de sa couverture géographique en France, confortant ainsi sa place de numéro un sur le marché de la correction auditive.

Avec les opérations d'acquisitions et de créations menées en 2008, le groupe a accru son réseau de 41 centres depuis le début de l'exercice et s'appuie désormais sur plus de 385 centres en France. Audika est parfaitement en phase avec son plan de développement qui vise un réseau de 700 centres à moyen terme.

Audika a ainsi poursuivi le développement de son réseau français avec :

|| l'acquisition de 25 centres permettant de renforcer ses positions en Ile-de-France (4 centres), Franche-Comté (2 centres), PACA (3 centres), Rhône-Alpes (4 centres), Midi-Pyrénées (2 centres), Champagne-Ardennes

(1 centre) et Lorraine (4 centres). Audika s'est également implanté dans un nouveau département : l'Alsace avec 5 centres dont un à Strasbourg.

|| la création de 16 centres : Ile-de-France, Franche-Comté, Picardie, Centre (2 centres), Bretagne, Bourgogne, Normandie, Rhône-Alpes (2 centres), Pays de Loire, PACA (3 centres), Nord Pas-de-Calais et Auvergne.

Parallèlement, le groupe Audika a accéléré son développement en Italie, amorcé fin 2007. Au total, 17 nouveaux centres sont venus renforcer le réseau d'Audika Italie.

|| l'acquisition de 10 centres dont 5 en Lombardie, 3 dans le Piémont et 2 en Ombrie.

|| la création de 7 centres dont 4 dans la région de Rome, 1 en Lombardie, 1 dans le Piémont et 1 en Ombrie.

3.2 Examen du résultat consolidé

Les principales données consolidées (en K€) sont indiquées dans le tableau suivant :

| | 2008 | 2007 | Variation en % |
|-------------------------------|---------------|---------------|----------------|
| Chiffre d'affaires | 101 802 | 92 674 | +9,9 % |
| Résultat opérationnel courant | 17 654 | 18 107 | -2,5 % |
| Résultat opérationnel | 17 654 | 18 107 | -2,5 % |
| Résultat financier | -1 865 | -1 149 | -62,3 % |
| Résultat avant impôt | 15 789 | 16 958 | -6,9 % |
| Résultat net consolidé | 10 274 | 11 204 | -8,3 % |
| dont part du groupe | 10 230 | 11 085 | -7,7 % |

Le chiffre d'affaires est en progression de près de 10 % par rapport à 2007, à 101 802 K€. La croissance organique s'établit à + 2 % contre + 10 % en 2007. Le chiffre d'affaires France s'élève à 96 734 K€ et représente 95 % de l'activité du groupe. Le chiffre d'affaires Italie s'élève à 5 068 K€ et représente 5 % du chiffre d'affaires du groupe Audika. Les charges d'exploitation s'élèvent à 84 223 K€, en progression de 13 % par rapport à 2007. Les variations significatives concernent :

- || Le taux de marge brute qui passe de 78,67% à 80,48 %, continue de s'améliorer d'année en année;
- || Les frais de personnel qui augmentent de plus de 13 % en raison notamment de l'augmentation des charges d'Audika Italia qui ne comptait que 4 mois d'exploitation en 2007 et de la poursuite de notre politique de croissance externe. Le rapport frais de personnel / chiffre d'affaires augmente légèrement par rapport à 2007, passant de 33,7% à 34,7 % du chiffre d'affaires.
- || Les dotations aux amortissements augmentent de plus de 15 % à 2 940 K€.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 17 654 K€, en diminution de 2,5 % par rapport à 2007 et le taux de marge diminue de 220 points de base à 17,34 % contre 19,54% en 2007. Cette dégradation est due en grande partie à l'augmentation des charges de communication, et notamment en raison du démarrage de l'activité en Italie.

3.3 Dividendes

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale des actionnaires le versement d'un dividende de 0,40 € par action soit une diminution de 2,4 % par rapport au dernier dividende.

3.4 Analyse de l'évolution des affaires et de la concurrence

Le groupe Audika évolue sur un marché très atomisé. On compte en France plus de 3 200* centres de correction auditive dont 2 197 sont indépendants (1 225 indépendants et 972 indépendants sous enseigne coopérative).

Ceux-ci constituent donc pour le groupe Audika, un large potentiel de cibles de croissance externe. Sur le

Le résultat financier ressort à - 1 865 K€ contre - 1 149K€ en 2007. Cette évolution est la conséquence de l'augmentation du coût du crédit qui s'est détérioré pendant les neuf premiers mois de l'année 2008 et des charges financières relatives à la désactualisation des dettes relatives aux crédits vendeurs (165 K€) ainsi qu'à l'impact en résultat de l'évaluation des instruments financiers (- 384 K€). Ainsi la charge financière passe de 1,24% à 1,83 % du chiffre d'affaires. L'endettement net se détériore sensiblement en s'établissant à 46,03 % des capitaux propres contre 36,9% en 2007.

Le résultat courant avant impôt s'élève à 15 789 K€ contre 16 958 K€ en 2007, en diminution de près de 7 %. La charge d'impôt du groupe s'élève à 5 515 K€ contre 5 754 K€ en 2007. Le taux d'imposition s'élevant à 34,9 % reste proche du taux théorique (33,33%).

Le résultat net consolidé s'élève à 10 274 K€, en diminution de plus de 8 % par rapport à 2007. Le résultat net consolidé ressort à 10 % du chiffre d'affaires, contre 12,09% en 2007. Le résultat net consolidé part du groupe s'élève à 10 230 K€, en diminution de près de 7,7 % par rapport à 2007 et représente près de 10 % du chiffre d'affaires.

marché français, on compte (hormis Audika) un seul réseau succursaliste de taille significative : Amplifon (ex CCA), créé en 1980 et qui compte 327 centres.

** données estimées au 31/12/2008 (source annuaire d'audiophonologie).*

3.5 Analyse de la situation financière et du financement du groupe

L'endettement net du groupe Audika est passé de 13 800 K€ au 31/12/2007 à 19 990 K€ au 31/12/2008. Par ailleurs, le taux d'endettement net par rapport aux capitaux propres augmente sensiblement, passant de 36,9 % en 2007 à 46,03 % au 31/12/2008, donnant au groupe Audika une large possibilité de recours à l'em-

prunt pour accompagner ses opérations de croissance externe. Le groupe Audika a généré une capacité d'auto-financement de 13 226 K€ contre 13 526 K€ en 2007. Le besoin en fonds de roulement est de 1 101 K€ contre - 2 677 K€ en 2007.

3.6 Comptes sociaux

De l'examen du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008, il ressort notamment les éléments ci-après :

| | 2008 en K€ | 2007 en K€ | Variation en % |
|--|--------------|--------------|-----------------|
| Chiffre d'affaires | 19 292 | 17 432 | +10,67 % |
| Résultat d'exploitation | 4 639 | 4 817 | -3,69 % |
| Résultat financier | 391 | -79 | NS |
| Résultat courant avant impôt | 5 030 | 4 737 | +6,18 % |
| Résultat exceptionnel | -65 | -8 | NS |
| Résultat de l'exercice (bénéfice) | 3 804 | 3 351 | +13,52 % |

Le chiffre d'affaires, essentiellement constitué de prestations de services, s'élève à 19 292 K€, en progression de plus de 10 % par rapport à 2007.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 15 681 K€, en progression de plus de 20 % par rapport à l'exercice précédent.

Les principales variations concernent notamment :

|| les autres achats et charges externes augmentent de près de 29 % en raison notamment de l'augmentation des frais de campagne publicitaire (+ 1 121 K€), des frais de relations presse (+ 147 K€), des locations immobilières (+ 292 K€) en raison de la franchise de loyers des locaux rue Troyon qui avait impacté les comptes 2007 et du transfert du siège social au 58 avenue Hoche dont l'impact est de 68 K€ pour l'exercice 2008, des honoraires (+ 293 K€), des commissions d'engagement sur emprunt (+ 315 K€), des frais de recrutement de personnel (+ 23 K€), de la sous-traitance générale (+ 62 K€), et de l'assurance (+ 47 K€), mais aussi de la diminution des fournitures de bureau (- 17 K€), des locations de courte durée (- 20 K€), des frais d'entretien et réparation (- 17 K€) et des frais de déplacement et de déménagement (- 70 K€).

|| les dotations aux amortissements augmentent de 22 %, à 238 K€ et sont liées principalement aux travaux réalisés dans le nouveau siège social.

|| Les dotations aux amortissements des charges à étaler relatives à l'emprunt (206 K€), du fait du remboursement anticipé des emprunts souscrits au cours des exercices précédents.

Le résultat d'exploitation s'élève à 4 639 K€, en diminution de 178 K€, soit - 3,69 % par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat financier augmente de 471 K€ en raison notamment :

- || des dividendes perçus qui augmentent de 590 K€,
- || d'une hausse des produits financiers des comptes courants de 128 K€,
- || des frais financiers relatifs aux emprunts et d'intérêts sur comptes courants qui augmentent de 247 K€.

Avec un résultat exceptionnel de - 65 K€, la participation des salariés de 206 K€ et un impôt sur les sociétés de 955 K€, le résultat net s'élève à 3 804 K€ en augmentation de 13,52 % par rapport à 2007.

La société AUDIKA a contracté le 2 octobre 2008 une convention de prêt auprès d'un pool bancaire constitué par BNP Paribas, CIC et Natixis pour un montant total de 37,5 M€, en 2 tranches, la première au titre du refinancement de la dette existante (12,5 M€) et la seconde au titre des investissements (25 M€). Le crédit de refinancement, tiré en une seule fois le 2 octobre 2008, est remboursable en 6 annuités de 2 083 K€ dont la première échéance est le 20 décembre 2008.

Par ailleurs, la société HOLTON a versé en compte courant à AUDIKA la somme de 10 M€, remboursable en 7 annuités avec un premier remboursement au 20/12/2008. Les conditions financières de cet apport en compte courant sont identiques à celles de l'emprunt souscrit auprès du pool bancaire BNP Paribas, CIC et Natixis.

L'encours de ces différents emprunts (hors intérêts à payer) s'élève au 31/12/2008 à 23,75 M€.

En application de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, le délai de paiement obtenu des fournisseurs est de 38 jours, le délai de paiement moyen accordé aux clients est de 127 jours. La capacité d'autofinancement s'élève à 4 303 K€ au 31 décembre 2008 contre 3 676 K€ en 2007.

Au cours de l'exercice écoulé, la société AUDIKA a procédé à des prises de participation dans des sociétés ayant leur siège social en France :

|| Au 4 janvier 2008, acquisition de 100% de la société AUDIVUE.

|| Au 2 juin 2008, acquisition de 100% de la société FR AUDITION.

|| Au 7 juillet 2008, acquisition de 100 % de la société A.A. ALPHA AUDITION.

|| Au 5 septembre 2008, acquisition de 100 % de la société LA MOTTE PICQUET AUDITION.

|| Au 5 septembre 2008, acquisition de 100 % de la société AUDIOLAB.

|| Au 2 octobre 2008, acquisition de 100 % de la société AUDITION SANTE.

|| Au 13 octobre 2008, acquisition de 40 % de la société AUDIO EXPANSION et promesse d'achat des 60 % restants.

3.7 Évolution récente et perspectives

Le ralentissement actuel constaté, lié à la dégradation du climat économique, ne remet absolument pas en cause le potentiel de développement du marché à court et à moyen terme, soutenu par une démographie favorable et les innovations technologiques permanentes des aides auditives.

Dans ce contexte, le groupe Audika se place dans une configuration prudente, anticipant une légère croissance globale de son chiffre d'affaires 2009 (hors nouvelles acquisitions). Afin de préserver son niveau de rentabilité et ses bons fondamentaux économiques, le groupe porte une attention soutenue à l'ensemble des dépenses de fonctionnement mais maintiendra, en revanche, ses investissements publicitaires en 2009, en s'appuyant notamment sur sa nouvelle campagne de communication lancée le 1^{er} janvier 2009.

Audika entend, en effet, dans cette crise, renforcer encore sa place de leader, pour bénéficier en premier à la fois du rattrapage inéluctable du marché avec des clients potentiels déjà identifiés et du potentiel de croissance du marché à moyen terme. A ce titre, le groupe poursuivra également activement en 2009 son programme de développement de ses réseaux en France et en Italie.

Par ailleurs, les sociétés FR Audition et Audika Est (anciennement Audition Santé), détenues à plus de 95 %, font partie du périmètre d'intégration fiscale de la société Audika à compter du 1^{er} janvier 2009.

3.8 Activité du premier trimestre 2009

Cette information ne fait pas partie du rapport de gestion arrêté par le Conseil d'Administration du 16 mars 2009.

| En K€ | T1 2009 | T1 2008 | Variation |
|------------------------------|---------|---------|-----------|
| Chiffre d'affaires consolidé | 22 102 | 23 329 | - 5,3 % |

Le premier trimestre s'est déroulé dans un climat économique difficile, marqué par le fort attentisme des clients au niveau de leur décision d'achat. Dans ce contexte, le groupe Audika a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 22,1 M€ au premier trimestre 2009, en recul de 5,3% par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent. A périmètre comparable, le chiffre d'affaires est en retrait de 11,0%.

Le chiffre d'affaires réalisé en Italie monte en puissance et contribue sur ce trimestre pour 8% à l'activité du groupe, grâce notamment à l'apport des nouveaux centres créés ou acquis.

Tout en restant prudent, le groupe Audika s'attend cependant sur la suite de son exercice à une amélioration progressive de son activité, grâce à l'impact de sa nouvelle campagne de communication. Le groupe bénéficiera également de l'intégration des centres acquis ou créés (8 en France et 20 en Italie) depuis le 1^{er} janvier 2009 et d'une base de comparaison plus favorable au second semestre.

Le groupe rappelle par ailleurs s'être fixé comme priorité lors de cet exercice le maintien d'une rentabilité élevée et la poursuite du développement de ses réseaux en France et en Italie.

Sont incorporées au présent rapport de gestion du conseil d'administration, les informations détaillées dans les chapitres suivants du présent rapport annuel, notamment :

- || Description des principaux risques et incertitudes (chapitre 6.2)
- || Indication sur l'utilisation des instruments financiers (chapitre 6.2)
- || Tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des 5 derniers exercices (chapitre 5.7)
- || Etat de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice et la proportion de capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise (chapitre 8.1)
- || Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale dans le domaine des augmentations de capital, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice (chapitre 8.1)
- || Montant global de certaines charges non déductibles fiscalement visées à l'art 39-4 du CGI (chapitre 9.1.3)
- || Montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents (chapitre 9.1.2)
- || Modalités d'exercice de la direction générale (chapitre 7.1.7)
- || Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires durant l'exercice (chapitre 7.1.13)
- || Rémunérations et avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social par la société et les sociétés qu'elle contrôle (chapitres 7.1.10 à 7.1.12)
- || Les engagements de toutes natures, pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci (chapitre 7.1.10)
- || Détenteurs du capital et droits de vote de la société, ainsi que les modifications intervenues au cours de l'exercice dans la détention du capital (en capital et/ou en droit de vote) (chapitre 8.1)
- || Identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33%, 50%, 66%, 90% ou 95% du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales (chapitre 8.1)
- || Opérations effectuées par la société sur ses propres actions (chapitre 8.1)
- || Informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité (chapitre 6.3)
- || Opérations réalisées par les mandataires sociaux (chapitre 8.1)
- || Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (chapitre 8.1.3.16)
- || Activité en matière de recherche et développement (chapitre 6.3.2.10)
- || Liste des principales filiales et participations (chapitre 4-note 3)

4

Chapitre

Comptes consolidés

4.1 Bilan consolidé (en K€)

| | Note | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|------|----------------|---------------|
| ACTIF | | | |
| Actifs non courants | | | |
| Goodwill | 4 | 56 555 | 48 583 |
| Immobilisations incorporelles | 5 | 4 775 | 3 846 |
| Immobilisations corporelles | 6 | 12 507 | 9 633 |
| Actifs financiers | 9.2 | 1 011 | 910 |
| Autres actifs non courants | 10 | 1 269 | 471 |
| Impôts différés actifs | 29 | 2 338 | 1 712 |
| Total actifs non courants | | 78 455 | 65 155 |
| Actifs courants | | | |
| Stocks | 8 | 6 820 | 5 175 |
| Créances clients et autres actifs financiers courants | 9.3 | 11 987 | 9 871 |
| Autres actifs courants | 10 | 871 | 722 |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie | 9.4 | 8 468 | 12 857 |
| Total actifs courants | | 28 146 | 28 625 |
| TOTAL ACTIF | | 106 601 | 93 780 |
| PASSIF | | | |
| Capital | 11 | 284 | 284 |
| Réserves liées au capital | | 4 599 | 5 121 |
| Réserves consolidées/écarts de conversion | | 27 940 | 20 489 |
| Résultat net part du groupe | | 10 230 | 11 085 |
| Capitaux propres part du groupe | 11 | 43 053 | 36 979 |
| Intérêts minoritaires | | 375 | 379 |
| Total des capitaux propres | | 43 428 | 37 358 |
| Passifs non courants | | | |
| Emprunts | 12.2 | 20 075 | 13 851 |
| Autres dettes financières | 12.3 | 3 843 | 2 659 |
| Autres dettes | 13 | 1 431 | 540 |
| Impôts différés passifs | 29 | 6 | |
| Provisions pour avantages du personnel | 14 | 2 098 | 1 626 |
| Total passifs non courants | | 27 453 | 18 676 |
| Passifs courants | | | |
| Provisions pour litiges | 14 | 83 | 43 |
| Emprunts | 12.2 | 3 867 | 8 835 |
| Autres dettes financières | 12.3 | 797 | 628 |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs | 12.4 | 29 572 | 27 750 |
| Autres dettes | 13 | 1 401 | 490 |
| Total passifs courants | | 35 720 | 37 746 |
| TOTAL PASSIF | | 106 601 | 93 780 |

4.2 Comptes de résultats consolidés (en K€)

| | Note | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|------|----------------|---------------|
| Produits des activités ordinaires | 20 | 101 802 | 92 674 |
| Chiffre d'affaires | | 101 802 | 92 674 |
| Coût des biens et services vendus | 21 | 19 874 | 19 768 |
| Marge brute d'exploitation | | 81 928 | 72 906 |
| Frais généraux et commerciaux | | 61 409 | 52 255 |
| Autres achats et charges externes | 22 | 23 640 | 18 879 |
| Impôts et taxes | 23 | 2 402 | 2 138 |
| Frais de personnel | 24 | 35 367 | 31 238 |
| Autres charges | | | |
| Amortissements, provisions et pertes de valeurs | 25 | 2 940 | 2 543 |
| Autres produits et charges d'exploitation nets | 26 | 75 | -1 |
| Résultat opérationnel courant | | 17 654 | 18 107 |
| Autres produits et charges opérationnels | | | |
| Résultat opérationnel | | 17 654 | 18 107 |
| Produits sur prêts et placements de trésorerie | 27 | 104 | 157 |
| Charges de financement | 28 | 1 969 | 1 306 |
| Résultat financier | | -1 865 | -1 149 |
| Résultat avant impôt | | 15 789 | 16 958 |
| Impôt sur les résultats | 29 | 5 515 | 5 754 |
| Résultat net consolidé | | 10 274 | 11 204 |
| Part des minoritaires | | 44 | 119 |
| Résultat net consolidé part du groupe | | 10 230 | 11 085 |
| Résultat de base par action (en €) | 30 | 1,08 | 1,17 |
| Résultat dilué par action (en €) | 30 | 1,08 | 1,17 |

4.3 Tableau des flux de trésorerie (en K€)

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|----------------|----------------|
| FLUX DE TRESORERIE LIES À L'ACTIVITE | | |
| Résultat net | 10 274 | 11 204 |
| Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité | | |
| Amortissements, provisions et pertes de valeurs nets | 3 379 | 2 660 |
| Plus et moins values des cessions | 27 | 19 |
| Autres retraitements | | -2 |
| Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net & impôt (*) | 13 680 | 13 881 |
| Coût de l'endettement financier | 1 662 | 1 188 |
| Charge d'impôt | 5 515 | 5 754 |
| Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net & impôt | 20 857 | 20 823 |
| Impôts sur les bénéfices payés | -7 975 | -6 108 |
| Variation du besoin en fonds de roulement | -757 | 1 488 |
| Flux nets de trésorerie provenant de l'activité | 12 125 | 16 203 |
| FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT | | |
| Acquisitions immobilisations incorporelles | -3 871 | -3 957 |
| Acquisitions immobilisations corporelles | -5 131 | -3 288 |
| Cessions immobilisations corporelles et incorporelles | | 32 |
| Acquisitions immobilisations financières | -168 | -118 |
| Cessions immobilisations financières | 61 | 52 |
| Acquisitions de participations nettes de trésorerie | -3 753 | -5 284 |
| Flux de trésorerie provenant de l'investissement | -12 862 | -12 563 |
| FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT | | |
| Augmentation de capital | | |
| Dividendes versés | -3 902 | -1 999 |
| Souscriptions d'emprunts | 31 631 | 10 000 |
| Remboursements d'emprunts | -30 274 | -7 591 |
| Intérêts financiers nets versés | -1 276 | -1 216 |
| Flux de trésorerie provenant du financement | -3 821 | -806 |
| VARIATION DE TRESORERIE CALCULEE | -4 558 | 2 834 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture | 12 229 | 9 395 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture | 7 671 | 12 229 |
| VARIATION DE TRESORERIE CONSTATEE | -4 558 | 2 834 |
| (*) La capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net & impôt se rapproche comme suit de la capacité d'autofinancement : | | |
| Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net & impôt | 13 680 | 13 881 |
| (Charge)/produit d'impôts différés | -454 | -355 |
| Capacité d'autofinancement | 13 226 | 13 526 |

4.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés (en K€)

| | Capital | Primes | Réserves | Résultat | Total capitaux propres groupe | Intérêts minoritaires | Capitaux propres |
|---|------------|------------|---------------|---------------|----------------------------------|--------------------------|---------------------|
| Au 31/12/2006 | 284 | 913 | 18 822 | 7 876 | 27 895 | 275 | 28 170 |
| Augmentation de capital | | | | | | | |
| Affectation résultat 2006 | | | 7 876 | -7 876 | | | |
| Distribution de dividendes | | | -1 985 | | -1 985 | -15 | -2 000 |
| Résultat de l'exercice 2007 | | | | 11 085 | 11 085 | 119 | 11 204 |
| Ecart de conversion | | | | | | | |
| Variations de périmètre et autres mouvements | | | -16 | | -16 | | -16 |
| Au 31/12/2007 | 284 | 913 | 24 697 | 11 085 | 36 979 | 379 | 37 358 |
| Augmentation de capital | | | | | | | |
| Affectation résultat 2007 | | | 11 085 | -11 085 | | | |
| Distribution de dividendes | | | -3 874 | | -3 874 | -27 | -3 901 |
| Résultat de l'exercice 2008 | | | | 10 230 | 10 230 | 44 | 10 274 |
| Ecart de conversion | | | -17 | | -17 | | -17 |
| Variations de périmètre et autres mouvements | | | -265 | | -265 | -21 | -286 |
| Au 31/12/2008 | 284 | 913 | 31 626 | 10 230 | 43 053 | 375 | 43 428 |

4.5 Annexe aux états financiers consolidés

Note 1 - Informations relatives au groupe

Le groupe Audika est constitué de l'ensemble de 15 sociétés, dont la société AUDIKA est la société mère. Il s'agit d'une société anonyme à Conseil d'Administration dont le siège social est situé à Paris, 58 avenue Hoche (75008). La société Audika a la nature de holding.

En date du 16 mars 2009, le Conseil d'Administration a arrêté les comptes et autorisé la publication des états

financiers consolidés du groupe Audika pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Les comptes consolidés sont établis en euros. Sauf mention spécifique, tous les chiffres sont donnés en milliers d'euros.

Note 2 - Résumé des méthodes comptables significatives

2.1 Principes de préparation des états financiers

2.1.1. Principes comptables

Les états financiers consolidés d'Audika sont établis en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) adoptées dans l'Union Européenne à la date de clôture des états financiers. Les normes IFRS adoptées dans l'Union Européenne correspondent aux textes approuvés par l'IASB (International Accounting Standards Board) à l'exception des textes en vigueur dans le référentiel IFRS mais non encore adoptés dans l'Union Européenne. Les paragraphes suivants présentent les principes comptables appliqués aux comptes consolidés du Groupe Audika.

Les méthodes comptables sont identiques à celles de l'exercice précédent à l'exception des normes et interprétations adoptées dans l'Union Européenne en 2008.

Le seul texte adopté dans l'Union Européenne d'application obligatoire aux exercices ouverts au 1^{er} janvier 2008 est l'amendement à IFRS 7 et IAS 39 : ce texte n'a pas d'impact sur les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2008.

Les nouveaux textes adoptés dans l'Union Européenne applicables à compter du 1^{er} janvier 2009 et dont l'application pouvait être anticipée sont les suivants :

- || IFRS 8, secteurs opérationnels, en remplacement de la norme IAS 14.
- || L'interprétation IFRIC 11 : transactions au sein d'un groupe.

2.1.2. États financiers

Les états financiers ont pour objectif de présenter une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie d'Audika. Ils sont établis selon le principe de continuité d'exploitation. Les conventions de présentation sont identiques d'un exercice à l'autre afin d'en assurer la comparabilité et ne sont modifiées que si le changement répond aux dispositions d'une norme ou interprétation ou permet une information plus fiable et plus pertinente. Les éléments de nature ou fonction semblables sont regroupés dans des postes distincts selon le principe d'importance relative. Lors de leur comptabilisation, les actifs et passifs d'une part et produits et charges d'autre part ne sont compensés qu'en application des dispositions d'une norme ou interprétation. Les actifs et passifs sont classés par ordre de liquidité et d'exigibilité croissante en distinguant les éléments non-courants et courants, selon que leur réalisation ou exigibilité est à plus ou moins douze mois après la date de clôture des états financiers. Les produits et charges d'un exercice sont présentés par nature dans le compte de résultat de

- || Amendement à IAS 1 : présentation des états financiers.
- || Amendement à IAS 23 : coûts d'emprunt.
- || Amendement à IFRS 2 : paiement fondé sur des actions : conditions d'acquisition des droits et annulations.

Ces nouveaux textes n'ont pas été appliqués par anticipation et ne devraient pas avoir d'impacts significatifs sur les états financiers consolidés du Groupe.

Les nouveaux textes suivants, non encore adoptés dans l'Union Européenne mais dont l'application pouvait être anticipée, n'ont pas été appliqués par anticipation :

- || Révision d'IFRS 3 : regroupement d'entreprises.
- || Amendement à IAS 27 : états financiers consolidés et individuels.
- || Amendement à IAS 39 : éléments couverts éligibles.
- || IFRIC 16 : couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

l'exercice. Ils ne sont incorporés au coût d'un élément d'actif ou de passif qu'en application des dispositions d'une norme ou interprétation.

Le résultat opérationnel est constitué du résultat opérationnel courant et des autres produits et charges opérationnels. Le résultat opérationnel courant intègre la performance des activités ordinaires du Groupe. Les autres produits et charges opérationnels correspondent à des produits et charges résultant d'événements peu nombreux, bien identifiés, non récurrents et significatifs, tels que l'incidence d'une restructuration ou la cession des titres d'une entité consolidée.

Le résultat financier comprend principalement le coût de l'endettement.

Audika publie des états financiers annuels clôturés au 31 décembre et des états financiers semestriels clôturés au 30 juin.

2.1.3. Critères de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Audika et de ses filiales au 31 décembre 2008. Les sociétés dans lesquelles Audika détient, directement ou indirectement, le contrôle de manière exclusive, sont consolidées par intégration globale.

Toutes les transactions significatives réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminés.

2.2 Résultat par action

Audika présente dans ses états financiers un résultat de base par action et un résultat dilué par action. Le résultat de base par action est égal au résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires rapporté au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice en cours. Le nombre moyen d'actions en circulation est

calculé sur la base des différentes évolutions du capital social corrigées des détenions par le groupe de ses propres actions.

Le résultat par action est équivalent au résultat dilué par action dans la mesure où Audika n'a pas émis d'instrument dilutif.

2.3 Méthodes comptables, erreurs et estimations

Un changement de méthode comptable n'est appliqué que s'il répond aux dispositions d'une norme ou interprétation ou permet une information plus fiable et plus pertinente. Les changements de méthode comptable sont comptabilisés de manière rétrospective, sauf en cas de disposition transitoire spécifique à la norme ou interprétation. Les états financiers affectés par un changement de méthode comptable sont modifiés pour tous les exercices présentés, comme si la nouvelle méthode avait toujours été appliquée. Une erreur, lorsqu'elle est découverte, est également ajustée de manière rétrospective.

Une estimation est révisée pour refléter les changements de circonstances, les nouvelles informations disponibles et les effets liés à l'expérience. Les changements d'estimations sont comptabilisés de manière prospective : ils affectent l'exercice sur lequel ils sont intervenus et le cas échéant, les exercices suivants.

Les incertitudes inhérentes à l'activité nécessitent de recourir à des estimations dans le cadre de la préparation des états financiers. Les estimations sont issues de jugements destinés à donner une appréciation raisonnable des dernières informations fiables disponibles.

Les principales estimations réalisées lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour la valorisation et la durée d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels et goodwill, le calcul des provisions pour avantages du personnel et des autres provisions. Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis en tenant compte du contexte actuel de crise économique et financière et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture.

2.4 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les filiales ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions.

de la période. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont directement enregistrées en écart de conversion et pris en compte dans les capitaux propres consolidés.

Le bilan des filiales étrangères est converti au taux de change en vigueur à la date de clôture ; le compte de résultat des filiales étrangères est converti au cours moyen

2.5 Opérations en devises

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction. Les éléments

monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable et les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat.

2.6 Produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires est essentiellement constitué par la vente d'appareils auditifs. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages

économiques futurs iront au groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable.

Ventes de biens

Les ventes d'appareils auditifs sont comptabilisées en chiffre d'affaires à la date de transfert des risques et avantages liés à la propriété ; celle-ci, correspond à la date de livraison de l'appareil au client. Les conditions de reconnaissance d'un revenu ne sont pas considérées comme réunies en ce

qui concerne les appareils auditifs faisant l'objet de l'offre de test en situation réelle.

Les ventes d'accessoires (piles, produits d'entretien) sont inscrites en produits à la livraison des consommables.

Prestations de services

Conformément au traitement des commissions d'agents d'assurance, les produits correspondants (contrat « sérénité » et « carte avantage ») sont comptabilisés lors de la vente du contrat au client sous déduction de la charge

d'assurance correspondante.

Par ailleurs, Audika facture des prestations de communication ainsi que des redevances.

2.7 Goodwill

Les goodwill représentent l'excédent payé par le Groupe sur sa part d'intérêt dans la juste valeur d'un regroupement d'entreprises.

Celle-ci intègre la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables du regroupement. Son évaluation est finalisée dans les douze mois de la date d'acquisition. Le goodwill n'est pas amortissable. Il est affecté aux Unités Génératrices de Trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et fait l'objet d'un test de perte de valeur chaque année ou dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Toute perte de valeur d'un goodwill est irréversible.

Tous les actifs du Groupe, y compris les goodwill sont affectés à une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Les UGT sont les plus petits groupes d'actifs identifiables dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie des autres actifs ou groupes d'actifs. Les UGT font partie de la structure d'analyse suivie par le management du Groupe dans le cadre de son reporting. Elles correspondent aux deux zones géographiques dans lesquelles le Groupe est désormais présent : la France et l'Italie.

2.8 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilité soit :

| | |
|--------------------------------|------------|
| Logiciels | 2 à 3 ans, |
| Concessions, brevets, licences | 5 ans. |

Les droits au bail ne sont pas amortis. La durée d'utilité des droits au bail est considérée indéterminée en l'absence de

limite prévisible à la période au cours de laquelle il est attendu que les droits au bail généreront des entrées nettes de trésorerie pour l'entité.

Lorsque la valeur comptable d'une immobilisation incorporelle n'est plus recouvrable, elle est ramenée à sa valeur recouvrable selon le résultat d'un test de perte de valeur.

2.9 Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction des durées d'utilité estimées de chacune des catégories d'immobilisations.

Les immobilisations financées au moyen d'un contrat de crédit-bail ou de contrats de location financement, sont comptabilisées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et les durées d'utilité décrites ci-dessous.

Les principales durées d'utilisation retenues sont :

| | |
|----------------------------------|-----------|
| Agencements et constructions | 10 ans |
| Agencements et installations | 6 à 7 ans |
| Matériel et outillage industriel | 5 ans |
| Mobilier de bureau | 7 ans |
| Matériel informatique | 2 à 3 ans |

Lorsque la valeur comptable d'une immobilisation corporelle n'est plus recouvrable, elle est ramenée à sa valeur recouvrable selon le résultat d'un test de dépréciation.

2.10 Tests de perte de valeur

Un test de perte de valeur est réalisé tous les douze mois sur chacune des deux UGT du Groupe en fin d'exercice. Tout indice de perte de valeur est susceptible de déclencher immédiatement la réalisation d'un test. Les principaux indices de perte de valeur pour le Groupe sont une évolution défavorable de l'activité ou le niveau de rendement d'un groupe d'actifs.

Les actifs incorporels à durée de vie indéterminée (droits au bail) font l'objet d'un test de perte de valeur selon les mêmes modalités que les tests de perte de valeur réalisés sur les UGT.

Par ailleurs, à l'intérieur d'une UGT tout actif incorporel ou corporel à durée de vie définie doit faire l'objet d'un test de perte de valeur dès lors qu'un indice de perte de valeur a été identifié pour cet actif.

Le Groupe comptabilise une perte de valeur lorsque la valeur recouvrable d'un actif incorporel ou corporel ou

d'une UGT devient inférieure à sa valeur comptable. Une amélioration de la valeur recouvrable d'un actif conduit à la comptabilisation d'une reprise de perte de valeur à l'exception des pertes de valeur des goodwill qui sont irréversibles.

Un test de perte de valeur consiste à comparer la valeur comptable des actifs testés à leur valeur recouvrable. Celle-ci correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de vente et la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la valeur de cession. La valeur d'utilité est évaluée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation continue des actifs et de leur cession à la fin de leur durée d'utilité.

Les flux de trésorerie futurs attendus sont ceux résultant du plan à 4 ans établi par la direction et extrapolés à un taux de croissance perpétuelle. Ils sont actualisés au taux correspondant à une évaluation du coût moyen pondéré du capital.

2.11 Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et par ses amendements.

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan du groupe lorsque le groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers

La norme IAS 39 distingue quatre catégories d'actifs financiers, faisant l'objet d'un traitement comptable spécifique résultant d'une évaluation spécifique (classement selon IFRS 7) :

- || actifs financiers à la juste valeur par le résultat ;
- || prêts et créances ;
- || actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- || actifs disponibles à la vente.

- Les actifs à la juste valeur par le résultat sont des actifs détenus à des fins de transaction destinés à être vendus à court terme (cette catégorie inclut les disponibilités et les valeurs mobilières de placement entrant dans les « équivalents de trésorerie »), les instruments dérivés hors couverture et les instruments dérivés de couverture de juste valeur.

- Les prêts et créances émis par le Groupe qui sont des actifs financiers avec des paiements fixes ou déterminables, non cotés sur un marché actif et créés par l'entreprise en procurant de l'argent, des biens ou des services directement à un débiteur. Cette catégorie inclut les prêts et avances au personnel, les créances clients, les créances sociales et fiscales et toutes créances commerciales. Ces actifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur de la transaction. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti.

Lorsqu'un tel actif s'avère irrécouvrable, une dépréciation est enregistrée pour le ramener à sa valeur recouvrable.

- Les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers qui ont des flux fixes ou déterminables, une date d'échéance fixe et que le Groupe a l'intention de détenir jusqu'à l'échéance. Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette catégorie comprend principalement les dépôts et cautionnements versés au titre des contrats de location simple. Ces actifs sont comptabilisés pour leur coût amorti.

- Les actifs disponibles à la vente, qui sont les actifs générés ou détenus par le Groupe principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge. Ces actifs sont évalués à leur juste valeur. Audika ne détient pas d'actifs disponibles à la vente.

Les passifs financiers

La norme IAS 39 distingue trois catégories de passifs financiers, faisant l'objet d'un traitement comptable spécifique :

|| Les passifs financiers détenus à des fins de transaction, assumés dans le but principal de dégager un bénéfice lié à des fluctuations à court terme ou à la marge d'arbitrage. Ils sont évalués à leur juste valeur.

|| Les autres passifs financiers non détenus à des fins de transactions. Ils sont évalués au coût amorti. (cf. §.2.15 Passifs financiers non dérivés).

|| Les passifs financiers désignés « évalués à la juste valeur » notamment les instruments financiers dérivés de couverture (cf. §.2.16. Instruments financiers dérivés »).

2.12 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût d'acquisition des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Il comprend le prix d'achat et les frais accessoires, en particulier, les frais de douane et de transport.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable.

2.13 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant ou l'échéance de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en

actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée en charge financière.

2.14 Avantages du personnel

Les salariés du groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite. Le groupe offre ces avantages via des régimes à cotisations définies (obligation de règlement des primes) et via des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués suivant la méthode actuarielle des unités de crédits projetée avec salaire de fin de carrière.

Les calculs intègrent principalement :

- || une hypothèse de date de départ en retraite (volontaire ou involontaire),
- || des hypothèses d'augmentation salariale (incluant le taux d'inflation),
- || une hypothèse de taux de rotation du personnel,
- || un taux d'actualisation financière,
- || une hypothèse de taux de charges sociales.

Ces évaluations sont effectuées tous les ans par un actuaire externe.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts sont reconnus en résultat suivant la méthode du corridor : ils sont étalés sur la durée résiduelle de vie active des bénéficiaires, pour la part excédant le plus grand de 10 % des engagements ou de 10 % de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture.

La convention collective du groupe Audika prévoit des jours de congés payés supplémentaires (1 à 3 jours par an) en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise. Les engagements sont calculés selon les mêmes hypothèses que les engagements de départs en retraite.

Il n'existe aucun plan prévoyant une rémunération en actions du personnel.

2.15 Passifs financiers non dérivés

Les emprunts sont comptabilisés initialement à la juste valeur du montant reçu, diminuée des frais d'émission. Ils sont ensuite évalués selon la méthode du coût amorti calculé sur la base du taux d'intérêt effectif.

2.16 Instruments financiers dérivés

Audika utilise des instruments financiers dérivés pour réduire son exposition au risque de fluctuation des taux d'intérêt. Ces instruments sont négociés auprès d'établissements de premier rang. La mise en œuvre d'une comptabilité de couverture requiert, selon la norme IAS 39, de démontrer et documenter l'efficacité de la relation de couverture lors de sa mise en place et tout au long de sa vie.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur des instruments dérivés sont comptabilisées selon les principes suivants :

2.17 Impôts

L'impôt exigible donne lieu à la comptabilisation d'un passif tant qu'il n'est pas payé et d'un actif quand l'impôt payé excède l'impôt exigible ou quand une perte fiscale peut être reportée en arrière.

La charge d'impôt sur le résultat correspond à l'impôt exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigée des impositions différées.

La charge d'impôts est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur en France et en Italie. Le périmètre d'intégration fiscale du groupe Audika comprend, pour l'exercice 2008, les sociétés suivantes : Audika, SARFFA, Audika Centre Audiométrique, Audika AAC, Audika Ouest et Elstar.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables et leurs valeurs fiscales, selon la méthode du report variable.

Les dettes fournisseurs et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti.

|| pour les instruments de couverture documentés en couverture de flux futurs, les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres pour la partie efficace. La partie inefficace est enregistrée en résultat ;

|| pour les instruments de couverture documentés en couverture de juste valeur et les instruments non documentés, les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat.

La valeur de marché est issue de cotations d'établissements financiers tiers.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporaires déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé.

Les actifs et passifs d'impôt différés ne sont pas actualisés.

Dans le bilan consolidé, les impôts différés actif et passif sont compensés par entité fiscale, c'est-à-dire par entité juridique ou groupe d'intégration fiscale.

Note 3 - Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2008 regroupent les états financiers d'Audika et des filiales listées dans le tableau ci-dessous. Toutes les sociétés du Groupe Audika sont intégrées globalement.

| Entreprises | Siège social | N° SIREN | % d'intérêt 31/12/08 | % de contrôle 31/12/08 | % d'intérêt 31/12/07 | % de contrôle 31/12/07 |
|------------------------------------|--|-----------------------|-------------------------|------------------------------|-------------------------|------------------------------|
| AUDIKA | 58, avenue Hoche 75008 Paris | 31061238700053 | Société mère | Société mère | Société mère | Société mère |
| SARFFA | 58, avenue Hoche 75008 Paris | 31495130200053 | 99,97% | 99,97% | 99,97% | 99,97% |
| AUDIKA-CENTRE AUDIOMETRIQUE | 58, avenue Hoche 75008 Paris | 30889577000011 | 100% | 100% | 99,86% | 99,86% |
| AUDIKA-AAC | 20, rue Troyon 75017 Paris | 38847059300012 | 100% | 100% | 100% | 100% |
| IAV, Institut de l'Audition du Var | 24, rue Gimelli 83000 Toulon | 34077355500016 | 60% | 60% | 60% | 60% |
| AUDIKA ALPES | 15, rue de la Préfecture 74000 Annecy | 40415042700015 | 60% | 60% | 60% | 60% |
| AUDIKA OUEST | 20, rue Troyon 75017 Paris | 38045033800013 | 100% | 100% | 100% | 100% |
| ELSTAR | 58, avenue Hoche 75008 Paris | 40373270400024 | 99,88% | 99,88% | 99,88% | 99,88% |
| CFA | 20, rue Troyon 75017 Paris | 32299730500022 | 100% | 100% | 100% | 100% |
| INDUSTAN AG | rue François Bellot, 6 -GENEVE - Suisse | CH020-391-327- 6-4 | 100% | 100% | 100% | 100% |
| SCS AUDIKA | 21, rue de Fontvieille 98000 Monaco | ROI 03S04200 | 99,75% | 99,75% | 99,75% | 99,75% |
| FR AUDITION | 12, rue de l'Aigle Noir 70000 Vesoul | 48447988600018 | 100% | 100% | | |
| AUDIKA EST | 79, route de Bischwiller 67300 Schiltigheim | 39107524900030 | 100% | 100% | | |
| AUDIO EXPANSION | 13, rue des Résistants 57320 Bouzonville | 47960078500014 | 100% | 100% | | |
| DS ACOUSTIQUE SERVICES(1) | 3 rue du Maréchal Joffre 64000 Pau | 41399639800017 | | | 100% | 100% |
| CENTRE DE L'AUDITION (1) | 3 rue Augustin Chaho 64500 St Jean de Luz | 42938894500017 | | | 100% | 100% |
| AUDIKA ITALIA | 9, Via Bogino Turin | 09658800017 | 95% | 95% | 95% | 95% |

(1) Ces sociétés ont été absorbées par la société Audika Ouest au cours de l'exercice 2008.

Les variations de périmètre de la période concernent l'acquisition des sociétés suivantes :

- || Au 4 janvier 2008, acquisition de 100% de la société AUDIVUE qui a été absorbée par la société Audika Centre Audiométrique.
- || Au 2 juin 2008, acquisition de 100% de la société FR AUDITION.
- || Au 7 juillet 2008, acquisition de 100 % de la société A.A. ALPHA AUDITION qui a été absorbée par la société CFA.

- || Au 5 septembre 2008, acquisition de 100 % de la société LMP Audition qui a été absorbée par la société CFA.
- || Au 5 septembre 2008, acquisition de 100 % de la société AUDIOLAB qui a été absorbée par la société AUDIKA AAC.
- || Au 2 octobre 2008, acquisition de 100 % de la société AUDITION SANTE, devenue AUDIKA EST, suite à son changement de dénomination sociale.
- || Au 13 octobre 2008, acquisition de 40 % de la société AUDIO EXPANSION et promesse d'achat des 60 % restants.

Note 4 - Goodwill

Variation des goodwill

| | 2008 | | | 2007 |
|------------------------------|----------------|---------------|----------------|----------------|
| | Valeurs brutes | Dépréciations | Valeurs nettes | Valeurs nettes |
| Valeur au 1er janvier | 48 583 | | 48 583 | 36 888 |
| Acquisitions | 7 972 | | 7 972 | 11 755 |
| Diminutions | | | | 60 |
| Valeur au 31 décembre | 56 555 | | 56 555 | 48 583 |

En 2008, l'intégration des sociétés acquises au cours de l'exercice a généré un goodwill complémentaire de 4 600 K€ (dont 1 361 K€ relatifs aux acquisitions de deux sociétés par Audika Italia). Les acquisitions de fonds de commerce réalisées par les sociétés antérieurement consolidées ont été constatées en goodwill pour un montant de 3 138 K€ (dont 1 222 K€ relatifs à deux fonds de commerce acquis par Audika Italia). Enfin, des compléments de prix ont été enregistrés en 2008 pour 235 K€ (Centre de l'audition et Audika Italia). Ainsi, au 31 décembre 2008 le goodwill s'élève à 56 555 K€.

Le 04/01/2008, Audika a acquis 100% des droits de vote de la société AUDIVUE. Le goodwill déterminé à la clôture 2008 est provisoire. Le chiffre d'affaires dégagé par AUDIVUE depuis le 01/01/2008 représente 656 K€ dans le chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Le 02/06/2008, Audika a acquis 100 % des droits de vote de la société FR AUDITION. Le goodwill déterminé à la clôture 2008 est provisoire. Le chiffre d'affaires dégagé par FR AUDITION depuis le 01/06/2008 représente 414 K€ dans le chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Par ailleurs, FR AUDITION a contribué à hauteur de 39 K€ au résultat consolidé du Groupe.

Si l'acquisition avait été réalisée au 1^{er} janvier 2008, le chiffre d'affaires contributif aurait été de 724 K€ et le résultat net consolidé de 97 K€.

Le 07/07/2008, Audika a acquis 100 % des droits de vote de la société A.A. ALPHA AUDITION. Le goodwill déterminé à la clôture 2008 est provisoire. Le chiffre d'affaires dégagé par A.A. ALPHA AUDITION depuis le 30/06/2008 représente 214 K€ dans le chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Si l'acquisition avait été réalisée au 1^{er} janvier 2008, le chiffre d'affaires contributif aurait été de 498 K€.

Le 05/09/2008, Audika a acquis 100 % des droits de vote de la société LMP AUDITION. Le goodwill déterminé à la clôture 2008 est provisoire. Le chiffre d'affaires dégagé par

LMP AUDITION depuis le 01/09/2008 représente 9 K€ dans le chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Si l'acquisition avait été réalisée au 1^{er} janvier 2008, le chiffre d'affaires contributif aurait été de 182 K€.

Le 05/09/2008, Audika a acquis 100 % des droits de vote de la société AUDIOLAB. Le goodwill déterminé à la clôture 2008 est provisoire. Le chiffre d'affaires dégagé par AUDIOLAB depuis le 01/09/2008 représente 47 K€ dans le chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Si l'acquisition avait été réalisée au 1^{er} janvier 2008, le chiffre d'affaires contributif aurait été de 201 K€.

Le 02/10/2008, Audika a acquis 100% des droits de vote de la société AUDITION SANTE devenue AUDIKA EST. Le goodwill déterminé à la clôture 2008 est provisoire. Le chiffre d'affaires dégagé par AUDIKA EST depuis le 01/10/2008 représente 71 K€ dans le chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Par ailleurs, AUDIKA EST a contribué à hauteur de - 57 K€ au résultat consolidé du Groupe. Si l'acquisition avait été réalisée au 1^{er} janvier 2008, le chiffre d'affaires contributif aurait été de 471 K€ et le résultat net consolidé de - 66 K€.

Le 13/10/2008, Audika a acquis 100 % des droits de vote de la société AUDIO EXPANSION. Le goodwill déterminé à la clôture 2008 est provisoire. Le chiffre d'affaires dégagé par AUDIO EXPANSION depuis le 01/10/2008 représente 18 K€ dans le chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Par ailleurs, AUDIO EXPANSION a contribué à hauteur de - 24 K€ au résultat consolidé du Groupe. Si l'acquisition avait été réalisée au 1^{er} janvier 2008, le chiffre d'affaires contributif aurait été de 239 K€ et le résultat net consolidé de 2 K€.

Audika Italia a acquis le 1^{er} février 2008 les sociétés Medical Sound et Audiofon. Le goodwill déterminé à la clôture 2008 est provisoire.

Ces deux sociétés ont été absorbées par Audika Italia au cours du 3^{ème} trimestre 2008.

Le tableau ci-dessous indique, pour chaque acquisition, les ajustements de regroupement effectués ainsi que le goodwill afférent aux acquisitions de l'exercice :

| | Audivue | FR Audition | A.A. Alpha Audition | LMP Audition | Audiolab | Audika Est | Audio Expan- sion | Entités italiennes | Total |
|---|------------|----------------|---------------------------|-----------------|------------|---------------|-------------------------|-----------------------|--------------|
| Capitaux propres avant regroupement | 307 | 178 | 108 | 29 | 64 | 44 | 29 | - 41 | 718 |
| Ajustements de regroupement | - 218 | - 100 | - 1 | - | - 1 | - 69 | - 179 | - 2 | -570 |
| Juste valeur des capitaux propres acquis | 89 | 78 | 107 | 29 | 63 | -25 | -150 | - 43 | 148 |
| Coût du regroupement d'entreprise | 540 | 1 092 | 538 | 251 | 427 | 418 | 166 | 1 319 | 4 751 |
| dont coûts directement attribuables à l'acquisition | 55 | 39 | 34 | 28 | 36 | 38 | 24 | 83 | 337 |
| Goodwill | 451 | 1 014 | 431 | 222 | 364 | 443 | 316 | 1 362 | 4 603 |

Le flux net de trésorerie lié aux acquisitions de l'exercice se décompose de la manière suivante :

| | Coût des regroupements d'entreprises | Dettes sur acquisitions de l'exercice | Trésorerie versée | Trésorerie acquise | Coût d'acquisition de titres d'entités consolidées en 2008 sous déduction de la trésorerie acquise |
|--|--------------------------------------|---------------------------------------|-------------------|--------------------|--|
| AUDIVUE | 540 | | 540 | 120 | 420 |
| AUDIKA EST | 418 | 20 | 398 | 29 | 369 |
| LMP AUDITION | 251 | | 251 | 11 | 240 |
| AUDIOLAB | 427 | 121 | 306 | - 7 | 313 |
| A.A. ALPHA AUDITION | 538 | 64 | 474 | 126 | 348 |
| FR AUDITION | 1 092 | 300 | 792 | 284 | 508 |
| AUDIO EXPANSION | 166 | 102 | 64 | 23 | 41 |
| Entités italiennes | 1 319 | 499 | 820 | 19 | 801 |
| Complément de prix sur acquisitions antérieures à 2008 | 922 | 210 | 712 | | 712 |
| TOTAL | 5 673 | 1 316 | 4 357 | 605 | 3 752 |

Note 5 – Immobilisations incorporelles

| | Concessions | Droit au bail | Autres immobilisations incorporelles | Total |
|-----------------------------------|-------------|---------------|--------------------------------------|-------|
| Valeur brute au 01/01/2007 | 1 581 | 2 957 | 395 | 4 933 |
| Variation de périmètre | 19 | 74 | | 93 |
| Acquisitions | 109 | 257 | 122 | 488 |
| Cessions / diminutions | 50 | | | 50 |
| Autres variations | | 14 | | 14 |
| Valeur brute au 31/12/2007 | 1 659 | 3 302 | 517 | 5 478 |
| Amortissements cumulés | 1 392 | | 240 | 1 632 |
| Valeur nette au 31/12/2007 | 267 | 3 302 | 277 | 3 846 |
| Valeur brute au 01/01/2008 | 1 659 | 3 302 | 517 | 5 478 |
| Variation de périmètre | | | | |
| Acquisitions | 27 | 680 | 243 | 950 |
| Cessions / diminutions | | | 106 | -106 |
| Autres variations | 7 | 246 | | 253 |
| Valeur brute au 31/12/2008 | 1 693 | 4 228 | 654 | 6 575 |
| Amortissements cumulés | 1 485 | | 315 | 1 800 |
| Valeur nette au 31/12/2008 | 208 | 4 228 | 339 | 4 775 |

Note 6 – Immobilisations corporelles

| | Constructions | Installations techniques Matériel et outillages | Autres immobilisations corporelles | Total |
|-----------------------------------|---------------|--|------------------------------------|--------|
| Valeur brute au 01/01/2007 | 3 638 | 2 842 | 13 050 | 19 530 |
| Variation de périmètre | 122 | 157 | 590 | 869 |
| Acquisitions | 681 | 234 | 2 885 | 3 800 |
| Cessions / diminutions | 14 | 17 | 544 | 575 |
| Autres variations | | -7 | 7 | 0 |
| Valeur brute au 31/12/2007 | 4 427 | 3 209 | 15 988 | 23 624 |
| Amortissements cumulés | 2 380 | 2 634 | 8 977 | 13 991 |
| Valeur nette au 31/12/2007 | 2 047 | 575 | 7 011 | 9 633 |
| Valeur brute au 01/01/2008 | 4 427 | 3 209 | 15 988 | 23 624 |
| Variation de périmètre | 68 | 122 | 376 | 566 |
| Acquisitions | 1 841 | 406 | 3 119 | 5 366 |
| Cessions / diminutions | 570 | 1 499 | 781 | 2 850 |
| Autres variations | | | | |
| Valeur brute au 31/12/2008 | 5 766 | 2 238 | 18 702 | 26 706 |
| Amortissements cumulés | 2 169 | 1 482 | 10 548 | 14 199 |
| Valeur nette au 31/12/2008 | 3 597 | 756 | 8 154 | 12 507 |

La valeur brute des immobilisations corporelles détenues en vertu de contrats de location-financement est de 207 K€ au 31/12/2008. Ces immobilisations sont totalement amorties au 31/12/2008. La dette financière

correspondante est nulle au 31/12/2008. Ces contrats concernent des véhicules de direction, du mobilier, du matériel informatique et téléphonique.

Note 7 – Tests de perte de valeur

Hypothèses

Juste valeur nette des coûts de la vente : elle correspond à des prix de transactions de ventes récentes d'actifs similaires ou à des évaluations d'expert (droits au bail).

Valeur d'utilité : Les flux de trésorerie utilisés pour la détermination de la valeur d'utilité sont issus du plan à 4 ans établi par la direction extrapolés à un taux de croissance perpétuelle de 2%.

Taux d'actualisation : Le taux d'actualisation retenu en 2008 pour les deux UGT (Audika France et Audika Italia) s'élève à 10,4%. Ce taux résulte d'une analyse du coût moyen pondéré du capital.

Tests de pertes de valeur des goodwill :

Aucune perte de valeur n'a été constatée. Le tableau ci-après présente la répartition des goodwill par UGT.

| | 2008 | | | 2007 |
|--------------|----------------|------------------|----------------|----------------|
| | Valeurs brutes | Pertes de valeur | Valeurs nettes | Valeurs nettes |
| France | 50 375 | | 50 375 | 45 009 |
| Italie | 6 180 | | 6 180 | 3 572 |
| Total | 56 555 | | 56 555 | 48 581 |

Une augmentation d'un point du taux d'actualisation et une baisse de 5% des flux de trésorerie actualisés n'auraient pas généré la comptabilisation d'une perte de valeur.

Tests de pertes de valeur des actifs incorporels (dont les droits au bail) et corporels individuels :

Aucune perte de valeur n'a été constatée sur l'exercice.

Note 8 – Stocks

Le groupe Audika a essentiellement une activité de négoce d'appareils auditifs et d'accessoires et, marginalement, une activité d'assemblage des éléments constitu-

tifs des appareils auditifs. Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition augmenté des coûts de transport. Les stocks de produits finis sont les suivants :

| | 2008 | 2007 |
|---------------|--------------|--------------|
| Appareillages | 5 233 | 3 576 |
| Autres | 1 587 | 1 599 |
| Total | 6 820 | 5 175 |

Chaque appareillage est spécifique et affecté à une commande. Compte tenu du taux de marge pratiqué par Audika, la comparaison du coût et de la valeur nette de réalisation des articles en stock ne donne pas lieu à la constatation d'une dépréciation.

La rotation des stocks enregistre une légère diminution, passant de 22,7 jours de chiffre d'affaires en 2007 à 26,9 jours en 2008.

Note 9 – Actifs financiers

9.1 Répartition des actifs financiers par classe (IFRS 7) et par catégorie (IAS 39)

| Catégories d'actifs financiers (IAS 39) | Actifs détenus à des fins de transactions | Actifs détenus jusqu'à leur échéance | Prêts et créances | Hors champ IAS 39 | Total 31/12/2008 |
|---|---|--------------------------------------|------------------------|----------------------|------------------|
| Classes d'actifs financiers (IFRS 7) | Évalués à la juste valeur | Évalués au coût amorti | Évalués au coût amorti | Hors champ IFRS 7 | |
| Actifs financiers non courants | | 912 | 99 | | 1 011 |
| Autres actifs non courants | | | | 1 269 ^(*) | 1 269 |
| Créances clients et autres actifs financiers courants | | | 11 987 | | 11 987 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 8 468 | | | | 8 468 |
| Autres actifs courants | | | | 871 | 871 |

| Catégories d'actifs financiers (IAS 39) | Actifs détenus à des fins de transactions | Actifs détenus jusqu'à leur échéance | Prêts et créances | Hors champ IAS 39 | Total 31/12/2007 |
|---|---|--------------------------------------|------------------------|--------------------|------------------|
| Classes d'actifs financiers (IFRS 7) | Évalués à la juste valeur | Évalués au coût amorti | Évalués au coût amorti | Hors champ IFRS 7 | |
| Actifs financiers non courants | | 788 | 122 | | 910 |
| Autres actifs non courants | | | | 471 ^(*) | 471 |
| Créances clients et autres actifs financiers courants | | | 9 871 | | 9 871 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 12 857 | | | | 12 857 |
| Autres actifs courants | | | | 722 | 722 |

^(*) cf. note 10

9.2 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont constitués d'immobilisations financières (notamment dépôts de garantie relatifs aux baux commerciaux et de bureaux) et d'avances permanentes au personnel :

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|--------------|------------|
| Valeurs brutes | | |
| Dépôts de garantie | 912 | 788 |
| Avances permanentes au personnel | 93 | 121 |
| Autres | 6 | 1 |
| TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS | 1 011 | 910 |
| Dépréciation | | |
| Valeurs nettes | 1 011 | 910 |

9.3 Créances clients et autres actifs financiers courants

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|---------------|--------------|
| Créances clients brutes | 7 558 | 7 067 |
| Provision pour dépréciation | (123) | (348) |
| Créances clients nettes | 7 435 | 6 719 |
| Autres créances | | |
| Créances sociales | 49 | 42 |
| Créances fiscales | 1 918 | 1 513 |
| Autres créances | 2 585 | 1 597 |
| Autres actifs financiers courants nets | 4 552 | 3 152 |
| Total Clients et autres actifs financiers courants | 11 987 | 9 871 |

Les provisions pour dépréciation des créances clients ont été dotées pour un montant de 39K€ et reprises pour un montant de 271 K€.

Les créances sociales sont principalement constituées d'avances sur salaires et frais (15 K€), d'indemnités journalières de sécurité sociale à recevoir (21 K€) et du stock des titres restaurant (6 K€).

Les créances fiscales sont principalement constituées de crédit de TVA en cours de remboursement (576 K€), de l'excédent d'impôt société versé à la clôture de l'exercice (358 K€), de TVA à régulariser (356 K€) et de remboursements à recevoir au titre de la formation continue (352 K€).

Les autres créances concernent principalement des avoirs à recevoir et des acomptes versés aux fournisseurs (1 882 K€) et des débiteurs divers (667 K€)

Les échéances des créances clients et autres créances sont toutes de moins d'un an.

9.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie :

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|--------------|---------------|
| Disponibilités | 6 226 | 8 862 |
| Valeurs mobilières de placement | 2 242 | 3 995 |
| Total trésorerie et équivalents de trésorerie | 8 468 | 12 857 |

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe sont composés de disponibilités en banque et en caisse et de valeurs mobilières de placement principalement investis en SICAV de trésorerie valorisées à leur juste valeur, mobilisables à tout moment et qui ne sont pas soumises à

des risques importants de changement de valeur. La variation de juste valeur enregistrée à la clôture de l'exercice s'élève à 10 K€.

9.5 Risques

9.5.1. Risque de crédit :

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit :

| | 2008 | 2007 |
|--|---------------|---------------|
| Actifs détenus jusqu'à l'échéance | 912 | 788 |
| Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat | 8 468 | 12 857 |
| Prêts et créances évalués au coût amorti | 12 086 | 9 993 |
| Total | 21 466 | 23 638 |

Le tableau ci-dessous recense l'ensemble des actifs financiers en fonction de leur antériorité :

| | Moins de 30 jours | De 31 à 120 jours | De 121 jours à un an | A plus d'un an | Total |
|------------------------------|-------------------|-------------------|----------------------|----------------|---------------|
| Clients et comptes rattachés | 4 982 | 1 928 | 441 | 84 | 7 435 |
| Créances fiscales | 1 007 | 635 | 256 | 20 | 1 918 |
| Créances sociales | 115 | 27 | | | 142 |
| Autres créances | 2 902 | 575 | | 26 | 3 503 |
| Total | 9006 | 3 165 | 697 | 130 | 12 998 |

Il existe peu de risques dans le recouvrement des créances clients puisqu'elles sont essentiellement constituées :

- || de créances envers la sécurité sociale
- || de créances envers les fabricants de prothèses
- || de créances envers les particuliers pour lesquels le groupe leur a octroyé un différé de paiement. Cette pratique reste marginale, la majorité des particuliers payant au comptant.

Par ailleurs, plus de 25 % du chiffre d'affaires fait l'objet d'un financement pour lequel le risque de non-recouvrement est supporté par l'établissement financier.

La plus grande partie des provisions pour dépréciation des créances clients sont soit des provisions constatées avant l'entrée dans le périmètre du groupe soit des provisions constatées après l'entrée dans le périmètre du groupe et qui ont donné lieu à la mise en jeu de la garantie d'actif.

9.5.2. Risque de change transactionnel :

Le risque de change transactionnel est le risque par lequel un flux de trésorerie libellé en monnaie étrangère est susceptible d'être détérioré par une évolution défavo-

nable de sa contrepartie en euros. A l'actif, le risque de change transactionnel affecte les créances clients dans la catégorie prêts et créances.

Note 10 – Autres actifs

| | 2008 | | 2007 | |
|---------------|--------------|----------|--------------|----------|
| | non courants | courants | non courants | courants |
| Autres actifs | 1 269 | 871 | 471 | 722 |

Il s'agit exclusivement des charges constatées d'avance concernant des postes d'exploitation.

Les charges constatées d'avance non courantes sont constituées des charges d'assurance Eurosur constatées d'avance à plus d'un an.

Note 11 – Capitaux propres

Capital social (en €)

Au 31 décembre 2008, le capital social est composé de 9 450 000 actions d'un nominal de 0.03 € chacune.

| | 2008 | 2007 |
|---------------------------------|-----------|-----------|
| Nombre d'actions au 1er janvier | 9 450 000 | 9 450 000 |
| Nombre d'actions au 31 décembre | 9 450 000 | 9 450 000 |

Compte tenu des droits de vote double accordés aux actions détenues au nominatif depuis plus de 4 ans, le nombre total de droits de vote attachés au capital est de 9 450 958.

| Actions | Nombre de titres | Valeur Nominale en Euros | Total |
|------------------------|------------------|--------------------------|-------------------|
| Ordinaires | 9 449 042 | 0,03 | 283 471,26 |
| A droit de vote double | 958 | 0,03 | 28,74 |
| Total | 9 450 000 | 0.03 | 283 500,00 |

Réserves et résultats nets consolidés – part du groupe

| | 2008 | 2007 |
|-----------------------------|---------------|---------------|
| Prime d'apport Audika | 913 | 913 |
| Réserve légale Audika | 28 | 28 |
| Autres réserves | 3 658 | 4 180 |
| Réserves consolidées | 27 940 | 20 489 |
| Résultat net part du groupe | 10 230 | 11 085 |
| Total | 42 769 | 36 695 |

Principes de gestion

La gestion des capitaux propres consolidés a pour objectif de maintenir une structure financière stable afin de générer des dividendes aux actionnaires à travers une croissance régulière et soutenue des résultats.

Les capitaux propres correspondent au capital social, primes et réserves d'Audika ainsi qu'au résultat et réserves consolidés.

Le capital d'Audika est soumis à plusieurs dispositions obligatoires du Code de Commerce. Ces dispositions

n'ont pas de conséquence significative sur les états financiers. Toutefois, leur conformité fait l'objet de vérifications spécifiques dont les conclusions figurent dans le rapport des commissaires aux comptes.

En 2008, les capitaux propres du Groupe ont évolué principalement en fonction du résultat de l'exercice et du dividende payé au cours du 1^{er} semestre 2008 au titre de l'exercice précédent.

Dividendes votés et proposés

Le groupe Audika, depuis son introduction au second marché en 1998, a développé une politique constante de distribution de dividendes. Le montant du dividende distribué correspond à environ 35% du résultat net consolidé.

Les dividendes proposés en Assemblée et versés au titre de 2007 en 2008 se sont élevés à 0,41 € par action soit un total de 3 875 K€.

Les dividendes proposés en Assemblée et versés au titre de 2008 en 2009 s'élèvent à 0,40 € par action soit un total de 3 780 K€. Cela représente une diminution de 2,4 % par rapport à l'exercice précédent.

Note 12 – Passifs financiers

12.1 Répartition des passifs financiers par classe (IFRS 7) et par catégorie (IAS 39)

| Catégories de passifs financiers (IAS 39 - IFRS 7) | Passifs détenus à des fins de transactions | Passifs à la juste valeur | Passifs enregistrés au coût amorti | Hors champ IFRS 7 | Total 31/12/08 |
|--|--|---------------------------|------------------------------------|-------------------|----------------|
| Passifs non courants | | | | | |
| Emprunts | | | 20 075 | | 20 075 |
| Autres dettes financières | | | 388 | 3 455 (*) | 3 843 |
| Passifs courants | | | | | |
| Emprunts | | | 3 867 | | 3 867 |
| Autres dettes financières | | 760 | 37 | | 797 |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs | | | 28 586 | 986 | 29 572 |

| Catégories de passifs financiers (IAS 39 - IFRS 7) | Passifs détenus à des fins de transactions | Passifs à la juste valeur | Passifs enregistrés au coût amorti | Hors champ IFRS 7 | Total 31/12/07 |
|--|--|---------------------------|------------------------------------|-------------------|----------------|
| Passifs non courants | | | | | |
| Emprunts | | | 13 851 | | 13 851 |
| Autres dettes financières | | | 243 | 2 416 (*) | 2 659 |
| Passifs courants | | | | | |
| Emprunts | | | 8 835 | | 8 835 |
| Autres dettes financières | | -50 | 678 | | 628 |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs | | | 27 023 | 727 | 27 750 |

(*) Les passifs liés aux différés de paiement et earn-out sur acquisitions de titres ont été exclus des passifs financiers conformément à l'exception prévue au §.2.f de la norme IAS 39 (« les contrats au titre d'une contrepartie éventuelle dans un regroupement d'entreprises »).

12.2 Emprunts

| | 2008 | | 2007 | |
|--------------------------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
| | non courants | courants | non courants | courants |
| Emprunts bancaires AUDIKA | 13 081 | 2 038 | 13 769 | 8 534 |
| Autres emprunts bancaires | 327 | 155 | 82 | 301 |
| Sous-total Emprunts bancaires | 13 408 | 2 193 | 13 851 | 8 835 |
| Emprunt HOLTON | 6 667 | 1 674 | | |
| Total | 20 075 | 3 867 | 13 851 | 8 835 |

Les principaux emprunts, leur date d'échéance et leur périodicité de remboursement sont listés dans le tableau ci-dessous :

| Etablissements prêteurs | Réf | TIE | Frais d'émission d'emprunt | < 1 an | 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | Montant total | Périodicité de remboursement | Date d'origine |
|-------------------------|-----|--------|----------------------------|--------------|---------------|---------------|---------------|------------------------------|----------------|
| BNP/CIC/Natixis | A | 4,78 % | 312 | 2 038 | 12 168 | 913 | 15 119 | Annuelle | 2008 |
| HOLTON | B | 4,78 % | - | 1 674 | 6 600 | 67 | 8 341 | Annuelle | 2008 |
| Total | | | 312 | 3 712 | 18 768 | 980 | 23 460 | | |

L'encours total des emprunts s'élève au 31/12/2008 à 23,9 M€.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) ne tient pas compte des instruments de couverture (swap de taux).

Audika a contracté un crédit syndiqué le 2 octobre 2008 avec un pool bancaire (BNP Paribas, CIC et Natixis). Ce crédit syndiqué (réf A) est composé de deux tranches :

|| Un crédit d'investissement pour un montant maximum de 25 M€ avec les caractéristiques suivantes :

|| Sur la période 1 courant du 2 octobre 2008 au 31 décembre 2009, possibilité d'effectuer des tirages pour un minimum de 500 K€ et jusqu'à un montant maximum de 15 M€. Le montant total tiré sur cette période sera remboursé en 5 échéances annuelles constantes du 20 juillet 2010 au 20 juillet 2014. Le montant du tirage réalisé au titre de cette tranche du crédit d'investissement s'élève à 5 M€ au 31 décembre 2008.

|| Sur une période 2 courant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, possibilité d'effectuer des tirages d'un minimum de 500 K€ avec un maximum de 10 M€. Le montant total tiré sur cette période sera remboursé en 5 échéances constantes du 20 juillet 2011 au 20 juillet 2015.

|| Un crédit de refinancement pour un montant total de 12,5 M€ à échéance du 20 décembre 2013 aux fins de financer en partie le remboursement de la dette existante.

Le crédit de refinancement, tiré en une seule fois le 2 octobre 2008, est remboursable en 6 annuités de 2 083 K€ dont la première échéance est le 20 décembre 2008. La dette au 31 décembre 2008 au titre du crédit de refinancement s'élève à 10,4 M€.

Ces emprunts ont été souscrits à un taux Euribor 3 mois + une marge de 0,60%. Les garanties données consistent en le nantissement de 100% des titres des sociétés SARFFA, AUDIKA OUEST, AUDIKA AAC et AUDIKA Centre Audiométrique.

Par ailleurs, la société HOLTON a versé en compte courant à AUDIKA la somme de 10 M€, remboursable en 7 annuités avec un premier remboursement au 20/12/2008. Les conditions financières de cet apport en compte courant sont identiques à celles de l'emprunt souscrit auprès du pool bancaire BNP Paribas, CIC et Natixis.

Ces emprunts intègrent une clause de majoration des conditions financières en cas d'évolution défavorable du ratio DFN / EBE :

|| DFN/EBE < 1,2

Les différentes notions se définissent comme suit :

|| DFN : dettes financières nettes.

|| EBE : excédent brut d'exploitation.

Au 31/12/2008, le ratio DFN / EBE est respecté.

Les frais relatifs à la conclusion de l'emprunt syndiqué (Réf A) s'élevant à 312 K€ sont inscrits en réduction de l'emprunt contracté.

Dans le cadre de la mise en place du crédit syndiqué ci-avant, à la demande des banques, des couvertures de taux ont été mises en place afin de se prémunir contre la hausse des taux d'intérêt de plus de 150 points de base. Afin de respecter ses engagements, Audika a :

|| réaffecté un contrat de swap (échange de taux variable contre taux fixe) existant en couverture du crédit syndiqué dont les caractéristiques sont les suivantes :

- | date d'échéance : 31 mars 2010
- | montant notionnel au 31 décembre 2008 : 20 M€

| taux fixe payé : 4,3210 %

| taux variable reçu : Euribor 3 mois

|| mis en place le 10 octobre 2008 un nouveau swap avec le CIC dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- | date d'échéance : 25 juillet 2013
- | montant notionnel au 31 décembre 2008: 4,2 M€
- | Taux fixe payé : 4,12 %
- | Taux variable reçu : Euribor 3 mois
- | 1^{er} fixing : 1^{er} juillet 2009

Le contrat de swap existant contracté avec le CIC en septembre 2007 a procuré un produit financier de 128 K€ au cours de l'exercice 2008.

12.3 Autres dettes financières

Les autres dettes sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Autres dettes financières non courantes :

| | 2008 | 2007 |
|--|--------------|--------------|
| Crédit vendeur et earn-out sur titres à plus d'un an | 3 455 | 2 416 |
| Autres dettes financières à plus d'un an | 350 | 203 |
| Cautions reçues | 38 | 40 |
| Total autres dettes financières non courantes | 3 843 | 2 659 |

Les crédits vendeurs correspondent à des différés de paiement et les earn-out à des compléments de prix sur le chiffre d'affaires.

Le poste « crédit vendeur et earn-out à plus d'un an » concerne les acquisitions d'Audika Italia (2 602 K€) et d'Audika (853 K€).

Les autres dettes financières à plus d'un an concernent la rente viagère au titre de l'acquisition de droit au bail de DS Acoustique Services (158 K€) et le retraitement de

franchise de loyer d'Audika (192 K€). Ces dettes ne portent pas intérêt et font l'objet d'un calcul d'actualisation si cela est significatif.

Les caractéristiques des différés de paiement et des earn-out sont les suivants :

| | Date début | Date fin | Différé de paiement | Earn-out | Total | Échéances de moins d'un an | Échéances de 1 à 5 ans |
|--|------------|------------|---------------------|--------------|--------------|----------------------------|------------------------|
| Sociétés françaises | | | | | | | |
| DS Acoustique Services (fusionnée dans Audika Ouest) | 05/01/2008 | 05/01/2012 | 430 | | 430 | 109 | 321 |
| Centre de l'Audition (fusionnée dans Audika Ouest) | 01/03/2008 | 01/03/2012 | | 210 | 210 | 40 | 170 |
| FR Audition | 01/06/2009 | 01/03/2012 | | 300 | 300 | 60 | 240 |
| A.A. Alpha Audition (fusionnée dans CFA) | 01/07/2009 | 01/07/2010 | | 64 | 64 | 32 | 32 |
| Audiolab (fusionnée dans Audika AAC) | 01/03/2009 | 01/03/2011 | 61 | 60 | 121 | 31 | 90 |
| Audika Est | 01/01/2009 | 15/10/2010 | 20 | | 20 | 20 | |
| Audio Expansion | 01/01/2009 | 01/03/2009 | 102 | | 102 | 102 | |
| Sociétés ou fonds de commerce italiens fusionnés dans Audika Italia | | | | | | | |
| Euro Udito | 31/12/2007 | 30/04/2011 | 367 | 390 | 757 | 261 | 496 |
| Soluzione Udito | 31/12/2007 | 30/04/2011 | 281 | 883 | 1164 | 125 | 1039 |
| Soluzione Udito 3 | | 30/04/2011 | | 360 | 360 | | 360 |
| Medical Sound | 30/04/2010 | 30/04/2011 | | 209 | 209 | -10 | 220 |
| Centro acustico Belli | 30/04/2009 | 30/04/2011 | | 267 | 267 | 42 | 225 |
| Audiofon | 30/04/2009 | 30/04/2011 | | 246 | 246 | 51 | 195 |
| Audiotecnica | 30/04/2009 | 30/04/2012 | | 191 | 191 | 124 | 67 |
| Total | | | 1 261 | 3 180 | 4 441 | 987 | 3 455 |

Autres dettes financières courantes :

| | 2008 | 2007 |
|--|------------|------------|
| Concours bancaires courants | 37 | 678 |
| Swap de taux | 760 | -50 |
| Total autres dettes financières courantes | 797 | 628 |

12.4 Dettes fournisseurs et autres créditeurs

| | 2008 | 2007 |
|--|---------------|---------------|
| Dettes fournisseurs | 17 868 | 14 862 |
| Dettes sociales | 7 860 | 7 439 |
| Dettes fiscales | 1 933 | 3 583 |
| Crédit vendeur à moins d'un an | 986 | 877 |
| Acomptes clients reçus | 251 | 292 |
| Autres dettes | 674 | 697 |
| Total Fournisseurs et autres créditeurs | 29 572 | 27 750 |

Les autres dettes à moins d'un an concernent principalement des créditeurs divers dont notamment les bonifications dues à Cofidis (296 K€), des sommes reçues à tort des CPAM (48 K€), la dette au titre de franchise de loyers (49 K€) et des dettes diverses d'Audika Italia (182 K€).

12.5 Risques

12.5.1. Risque de dépendance vis-à-vis des fournisseurs et sous-traitants

Achats du groupe réalisés avec le 1^{er} fournisseur, les 5 premiers et les 10 premiers fournisseurs sur les 2 derniers exercices :

| en % | 2008 | 2007 |
|----------------------------|------|------|
| Premier fournisseur | 20,3 | 18,4 |
| Cinq premiers fournisseurs | 46,2 | 48,0 |
| Dix premiers fournisseurs | 52,0 | 58,8 |

12.5.2. Risque de prix

Le risque de prix est le risque par lequel le flux de trésorerie exigible d'une entité au titre d'un achat est susceptible d'être détérioré par une hausse du prix imposé par un fournisseur. Le groupe Audika ne commercialise

pas de produits de marque mais un service et à ce titre le groupe n'est pas confronté au risque de hausse des prix d'un fournisseur, les produits étant technologiquement identiques d'un fournisseur à l'autre.

12.5.3. Risque de liquidité

Au 31 décembre 2008 le Groupe utilise des lignes de crédit confirmées pour un montant global de 15,6 millions d'euros. Compte tenu du ratio de dette nette sur fonds propres (46 %) du Groupe au 31 décembre 2008 ainsi que

du niveau de la capacité d'autofinancement, le tirage de ces lignes n'est pas susceptible d'être remis en cause du fait des covenants. Le Groupe bénéficie également d'une avance en compte courant HOLTON de 8,3 M€.

| Echéance de remboursement | Inférieure à 1 an | De 1 à 5 ans | Supérieure à 5 ans |
|---------------------------|-------------------|--------------|--------------------|
| | 3 867 | 19 085 | 990 |

Parallèlement il est précisé que le Groupe présente à l'actif de son bilan une trésorerie mobilisable immédiatement de 8,5 millions d'euros.

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit (y compris les paiements d'intérêts) :

| Passifs financiers | Valeur comptable | Flux de trésorerie contractuels | 6 mois ou moins | 6-12 mois | 1-2 ans | 2-5 ans | plus de 5 ans |
|--|------------------|---------------------------------|-----------------|-----------|---------|---------|---------------|
| 31 décembre 2008 | | | | | | | |
| Emprunts bancaires et emprunt HOLTON | 23 942 | 27 361 | 600 | 4 320 | 5 713 | 15 695 | 1 033 |
| Autres dettes financières | 4 639 | 4 784 | 37 | | 862 | 3 712 | |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs | 29 572 | 29 705 | 29 233 | 472 | | | |
| 31 décembre 2007 | | | | | | | |
| Emprunts | 22 686 | 24 729 | 6 934 | 2 788 | 6 803 | 8 204 | |
| Autres dettes financières | 3 287 | 3 347 | 640 | 12 | 498 | 2 025 | 172 |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs | 27 750 | | 27 750 | | | | |

12.6 Instruments financiers dérivés

| | Type d'instrument | Valeur de marché au 31/12/2008 | Valeur de marché au 31/12/2007 |
|--|-------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Instruments éligibles à la comptabilité de couverture | swap de taux | -426 | |
| Autres instruments non éligibles à la comptabilité de couverture | swap de taux | -334 | 50 |

12.6.1. Risque de taux

L'endettement relatif aux emprunts confirmés à taux variable s'élève à 19 748 K€. Une variation de +1% des taux à court terme aurait eu un impact de - 207 K€ sur le résultat financier du groupe, qui passerait de -1 865 K€ à - 2 072 K€, soit une dégradation de près de 11 % du ré-

sultat financier. De même, la variation de +1% des taux à court terme aurait un impact de - 138 K€ sur le résultat net du groupe qui passerait de 10 274 K€ à 10 136 K€, soit une diminution de 1,34 %.

| Caractéristiques de titres émis ou des emprunts contractés | Taux | Montant global des lignes | Moins d'un an | Entre 2 et 5 ans | A plus de 5 ans | Existence ou non de couverture de taux |
|--|----------|---------------------------------|------------------|---------------------|--------------------|---|
| Emprunts | Variable | 23 460 | 3 712 | 18 768 | 980 | oui |
| | Fixe | 482 | 155 | 317 | 10 | non |
| Total | | 23 942 | 3 867 | 19 085 | 990 | |

Des contrats de protection des taux à hauteur de 20 millions d'euros ont été mis en place en vue de couvrir la dette financière future.

Tableau de la position nette de taux :

| | JJ à 1 an | De 1 à 5 ans | Au-delà de 5 ans |
|------------------------------|-----------|--------------|------------------|
| Passifs financiers | - 4 664 | - 22 928 | - 990 |
| Actifs financiers | 8 468 | | |
| Position nette avant gestion | 3 804 | - 22 928 | - 990 |
| Hors-bilan | | | |
| Position nette après gestion | 3 804 | - 22 928 | - 990 |

Sensibilité à la variation des taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2008, en tenant compte des instruments de couverture de risque de taux, la dette nette du groupe est essentiellement à taux fixe. Par conséquent, l'exposition du groupe à une variation des taux d'intérêt est peu significative (cf. note 12.2).

Par ailleurs, le contrat de swap contracté avec le CIC en septembre 2007 a procuré un produit financier de 128 K€ au cours de l'exercice 2008.

12.6.2. Risque de change

Le groupe Audika n'est que très faiblement exposé au risque de change puisque, d'une part, la totalité du chiffre d'affaires est réalisée en France et en Italie et, d'autre part, la charge en devises ne représente que 0,02 % des achats et charges externes.

Il n'existe donc pas de politique de couverture des risques de change. En 2008, le groupe Audika n'a enregistré aucune perte ni profit de change.

Note 13 – Autres dettes

| | 2008 | | 2007 | |
|---------------|--------------|----------|--------------|----------|
| | non courants | courants | non courants | courants |
| Autres dettes | 1 431 | 1 401 | 540 | 490 |

Les autres dettes, non financières, sont constituées exclusivement de produits constatés d'avance.

Les produits constatés d'avance à plus d'un an sont les produits d'assurance Eurosur qui sont étalés sur 4 ans.

Note 14 – Les provisions

Les provisions pour risques sont constituées principalement de litiges sociaux concernant diverses sociétés du groupe (55 K€) et des litiges d'ordre commercial (28 K€). Les risques ont été évalués selon une estimation prudente tenant compte du risque maximum encouru par le groupe et de la probabilité de l'issue des litiges concernés.

Les provisions pour charges concernent les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière et en matière de congés payés complémentaires dus aux salariés du Groupe en fonction de leur ancienneté.

La nature et les mouvements des provisions pour risques et charges sont les suivants :

| | Indemnités fin de carrière | Médaille du travail | Risques sociaux | Risques commerciaux | Total |
|--|-------------------------------|------------------------|--------------------|------------------------|--------------|
| Provision au 31/12/2006 | 1 121 | 283 | 64 | 54 | 1 522 |
| Mouvement de périmètre | 4 | 3 | | | 7 |
| Dotation 2007 | 166 | 50 | 10 | 15 | 241 |
| Reprises provisions utilisées 2007 | | | 42 | 47 | 89 |
| Reprises provisions non utilisées 2007 | 1 | | 12 | | 13 |
| Provision au 31/12/2007 | 1 290 | 336 | 20 | 22 | 1 668 |
| Mouvement de périmètre | 18 | 4 | | | 22 |
| Dotation 2008 | 348 | 57 | 55 | 14 | 474 |
| Reclassement | 53 | | - 7 | + 7 | 53 |
| Reprises provisions utilisées 2008 | 8 | | 9 | 15 | 32 |
| Reprises provisions non utilisées 2008 | | | 4 | | 4 |
| Provision au 31/12/2008 | 1 701 | 397 | 55 | 28 | 2 181 |

Les reprises de provisions utilisées au titre des IFC et de la médaille du travail concernent les salariés ayant quitté le

groupe au cours de l'exercice. Au cours de l'exercice 2008, le groupe Audika a versé 8 K€ au titre des IFC.

Note 15 – Avantages du personnel

L'évaluation des engagements sociaux liés est résumée dans le tableau suivant :

| | 2008 | 2007 |
|--|--------------|--------------|
| Dettes actuarielles au 1^{er} janvier | 2 032 | 1 424 |
| Coût des services rendus de l'exercice | 192 | 126 |
| Charges d'intérêt de l'exercice | 109 | 78 |
| Prestations réelles | - 34 | -20 |
| Acquisition de nouvelles sociétés | 23 | 7 |
| Pertes (+) / Gains (-) actuariels | - 721 | 417 |
| Dettes actuarielles au 31 décembre | 1 601 | 2 032 |
| Écarts actuariels relatifs aux IFC non comptabilisés | 381 | - 406 |
| Provision au 31 décembre | 1 982 | 1 626 |
| TFR Audika Italia | 116 | 0 |
| Total des engagements sociaux | 2 098 | 1 626 |

En conformité avec la loi italienne sur la sécurité sociale, le Groupe provisionne les salaires différés au titre du TFR (Trattamento di Fine Rapporto) dus aux salariés de sa filiale italienne. Cette provision est réévaluée chaque année en conformité avec les dispositions légales et les contrats de travail des salariés. Ces salaires différés sont versés aux salariés lors de leur départ de la filiale quelle qu'en soit la raison. La valeur actualisée de l'obligation au 31 décembre 2008 s'élève à 116 K€.

Les principaux paramètres retenus pour l'évaluation des engagements liés aux indemnités de fin de carrière sont les suivants :

|| Table de mortalité : TF 2000-2002 et TH 2000-2002

|| Les salariés du groupe Audika bénéficient des indemnités de fin de carrière de la Convention Collective Nationale du Négoce et des Prestations de Services dans les Domaines Médico-techniques.

|| Taux d'actualisation : 5,76 % pour les IFC et 5,71 % pour les médailles du travail

|| Taux de turn-over : 7,9 %

|| Age de départ volontaire à la retraite : 62 ans (100% de l'effectif)

|| Taux de charges sociales : 45 %

|| Taux de revalorisation des salaires : 2,20%

|| Assiette de l'indemnité : salaire brut y compris variable récurrent.

Une variation de +/-0,25% sur le taux d'actualisation entraînerait les effets suivants sur la dette actuarielle :

| Dettes actuarielles IFC en K€ | DBO 31/12/2008 |
|--|-----------------------|
| Dettes actuarielles au 31/12/2008 à 5,51 % | 1 235 |
| Dettes actuarielles au 31/12/2008 à 5,76 % | 1 205 |
| Dettes actuarielles au 31/12/2008 à 6,01 % | 1 176 |
| Dettes actuarielles médaille du travail en K€ | DBO 31/12/2008 |
| Dettes actuarielles au 31/12/2008 à 5,46 % | 405 |
| Dettes actuarielles au 31/12/2008 à 5,71 % | 396 |
| Dettes actuarielles au 31/12/2008 à 5,96 % | 388 |
| Dettes actuarielles cumulées en K€ | DBO 31/12/2008 |
| Dettes actuarielles au 31/12/2008 (- 0,25%) | 1 640 |
| Dettes actuarielles au 31/12/2008 | 1 601 |
| Dettes actuarielles au 31/12/2008 (+0,25%) | 1 564 |

Note 16 – Engagements donnés et reçus hors bilan

Engagements donnés au 31 /12/2008

| | | |
|-----------------------------------|---------------|--|
| Cautions sur emprunts | 81 | Cautions sur emprunts souscrits par les filiales |
| Nantissement de fonds de commerce | 309 | Nantissement sur emprunts souscrits par les filiales |
| Nantissement de titres | 15 416 | Nantissement de 100 % des actions SARFFA, 100 % des actions d'Audika Ouest, 100 % des actions d'Audika AAC et 100 % des actions d'Audika Centre Audiométrique, au titre de la garantie de l'emprunt syndiqué auprès de la BNP. |
| Contrats de location exploitation | 11 186 | Loyers des baux commerciaux et loyers des locations longue durée véhicules. |
| Earn out non comptabilisés | 300 | |
| Effets escomptés non échus | 0 | |
| Total | 27 292 | |

| Locations d'exploitation | < 1 an | > 1 an | Total |
|----------------------------------|--------------|--------------|---------------|
| Baux commerciaux et de bureaux | 4 366 | 5 850 | 10 216 |
| Locations longue durée véhicules | 517 | 453 | 970 |
| Total | 4 883 | 6 303 | 11 186 |

Pacte d'associés Audika Alpes :

Les modalités de rachat des minoritaires d'Audika Alpes sont prévues dans un pacte d'associés. Celui-ci prévoit un prix de rachat en fonction du chiffre d'affaires réalisé l'année précédant le rachat. Cet accord est valable pour une durée de 10 ans soit jusqu'au 30 décembre 2016, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de 5 ans.

Cet accord crée pour l'associé minoritaire une obligation de vendre ses parts sociales en cas de départ pour cause d'incapacité, de décès, de démission et de révocation ou de licenciement. Audika a alors une obligation de rachat des dites parts uniquement en cas de démission, de révocation ou licenciement de l'associé minoritaire. Cette obligation de rachat est constitutive d'un put sur intérêts minoritaires dont la valeur n'est pas significative au 31 décembre 2008 dans le cas d'une démission, l'évènement conditionnel n'étant alors pas sous le contrôle d'Audika.

Engagements reçus au 31/12/2008

| | |
|------------------------------|------------|
| Garanties à première demande | 835 |
| Délégations d'assurance | |
| Cautions bancaires | |
| Total | 835 |

Il s'agit de garanties bancaires à première demande en garantie de la garantie d'actif et de passif données par les anciens associés des sociétés rachetées. Ces garanties sont

généralement données pour une période de 4 ans couvrant la période de contrôle des administrations sociales et fiscales.

Note 17 – Autres risques

Risques sociaux et fiscaux

Le groupe Audika fait l'objet de contrôles sociaux et fiscaux réguliers de la part des organismes et administrations compétents. Les contrôles effectués dans le passé n'ont pas eu de conséquence significative sur les

résultats du groupe. Au cours de l'exercice 2008, les sociétés SARFFA et CFA ont fait l'objet de contrôles fiscaux qui ont donné lieu à des redressements en matière de taxe professionnelle (5 K€).

Risques commerciaux

L'activité principale du groupe Audika s'effectue dans un secteur réglementé. Les principales contraintes sont :

- || obligation d'être titulaire du diplôme d'Etat d'Audioprothésiste
- || agrément du local
- || vente d'appareils auditifs aux normes CE
- || prescription médicale obligatoire

De par son activité de distribution d'aides auditives aux particuliers, et compte tenu de l'étendue de son réseau, le groupe n'est pas concerné par des risques significatifs en termes commerciaux, aussi bien sur les ventes classiques que celles réalisées dans le cadre de l'offre COFIDIS. Par ailleurs, le groupe poursuit une politique de diversification de ses sources d'approvisionnement. La globalité des fournisseurs du groupe est essentiellement composée de grands comptes.

Risques juridiques

Le groupe Audika n'est partie à aucun litige susceptible d'avoir une incidence significative sur sa situation financière.

Enfin, le groupe Audika est assuré au cas où un audioprothésiste provoquerait des dommages au cours de l'appareillage et notamment lors de la prise d'empreintes.

Par ailleurs, l'activité d'audioprothésiste, comme toute activité paramédicale, est soumise à des contraintes de confidentialité des données concernant chaque client. Les systèmes informatiques du groupe sont organisés pour garantir cette confidentialité.

Risques industriels liés à l'environnement

Le groupe Audika a choisi de confier l'intégralité des processus de fabrication à des partenaires industriels, rigoureusement sélectionnés à chaque stade de l'élaboration des produits. N'ayant pas d'activité industrielle en propre, le groupe Audika ne possède donc pas de sites industriels de production. Ses implications dans le processus industriel se limitent essentiellement à son rôle de coordination auprès des sous-traitants et fournisseurs intervenant à chaque stade de la vie des produits et qui sont, à ce titre, responsables directement de l'impact sur l'environnement.

lors qu'elles se limitent à des usages bureautiques dans ses locaux commerciaux et administratifs.

Bien que son secteur d'activité soit considéré comme peu polluant, le groupe Audika souhaite apporter une plus grande vigilance à la préservation de la nature et du cadre de vie. Dans ce contexte, les consommations de ressources en eau et en énergie du groupe demeurent faibles, dès

Dans le cadre du décret 99-37 du 12 mai 1990, fixant un cadre réglementaire relatif à la valorisation des piles et accumulateurs usagés, qu'ils soient ou non incorporés dans les appareils, tout fabricant, importateur ou distributeur de piles est tenu de collecter les piles usagées selon des directives précises. Ainsi dans chaque centre est mis à la disposition des clients un réservoir destiné à recueillir les piles usagées. Ces piles sont ensuite conditionnées pour être remises à une société spécialisée dans la collecte, le recyclage (SCRELEC) et l'enlèvement. Cette société est rémunérée par le biais d'une taxe prélevée par les fournisseurs sur toutes les ventes depuis le 1^{er} janvier 2002

Assurances souscrites et niveau de couverture pour l'ensemble des risques

Le groupe assure l'intégralité des risques inhérents à son activité auprès du groupe AXA. La couverture des risques

concerne l'ensemble des bureaux du siège (Paris), le site de la centrale d'achats et les centres d'appareillage.

Les principaux contrats souscrits concernent :

| | Siège et centres | Site de Clichy (centrale d'achat) |
|-------------------------|----------------------|-----------------------------------|
| Responsabilité civile | 10 799 K€ / sinistre | 10 799 K€ / sinistre |
| Perte d'exploitation | 6 604 K€ / sinistre | 6 604 K€ / sinistre |
| Multirisques entreprise | 749 K€ / sinistre | 2 834 K€ / sinistre |

Note 18 – Informations relatives aux parties liées

18.1 Parties liées externes au groupe

AUDIKA a pour partie liée la société HOLTON. Cette société détient 53,9% du capital de la société AUDIKA. AUDIKA a emprunté à HOLTON la somme de 10 M€ au titre du refinancement de la dette bancaire existante. Cet emprunt donne lieu à la perception par HOLTON de commissions d'utilisation (0,20 % de l'encours) et d'in-

térêts d'emprunts sur la base d'un taux Euribor 3 mois + 0,60 %. Au titre de 2008 AUDIKA a enregistré dans ses charges la somme de 129 442 € au titre des intérêts et commissions relatifs à cet emprunt. La dette au 31 décembre 2008 s'élève à 8 338 K€.

18.2 Parties liées internes au groupe

Les transactions entre la société mère et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans ces notes. Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement les principales opérations courantes avec les sociétés dans lesquelles le Président est membre du Conseil d'Administration. Les principales transactions entre AUDIKA et

ses filiales concernent des commissions, des locations, des honoraires de management et de comptabilité, des refacturations d'assurance et des facturations de communication. Ces facturations s'élèvent pour l'année 2008 à 14 248 K€. Enfin, AUDIKA a facturé à ses filiales des intérêts sur comptes courants à hauteur de 200 K€.

18.3 Dirigeants

Les dirigeants constituant des parties liées sont les membres du Conseil d'Administration ou leur représentant.

Les membres du conseil d'administration ou leur représentant percevant une rémunération à court terme sont ceux qui exercent un mandat social et celui qui est titulaire d'un

contrat de travail. Ce dernier bénéficie à ce titre d'une indemnité de fin de carrière conventionnelle. Les administrateurs ne perçoivent ni rémunération variable (bonus) ni rémunération différée.

Les rémunérations sont récapitulées dans le tableau suivant (en K€) :

| | Charge dans le compte de résultat | | Dette au bilan | |
|---|-----------------------------------|------|----------------|------|
| | 2008 | 2007 | 2008 | 2007 |
| Avantages à court terme (1) | 667 | 846 | 23 | 39 |
| Avantages postérieurs à l'emploi | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres avantages à long terme (2) | 2 | 23 | 2 | 23 |
| Indemnités de fin de contrat de travail | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Paiements en actions | 0 | 0 | 0 | 0 |

(1) *Avantages à court terme* - Ces montants incluent la rémunération versée au titre de l'exercice ainsi que les avantages en nature et la participation.

(2) *Autres avantages à long terme* – Ces montants comprennent l'engagement correspondant aux indemnités de fin de carrière.

Note 19 – Information sectorielle

L'activité du groupe Audika se situant presque exclusivement en France (95%) et son chiffre d'affaires représentant pour près de 90 % la vente d'appareillages et d'accessoires liés à l'appareillage, l'information sectorielle ne revêt pas d'intérêt particulier.

L'activité hors de France représente 5 % du chiffre d'affaires et se situe en Italie. Dès lors que l'activité hors de France deviendra significative (au moins 10%), le groupe Audika présentera une information sectorielle de ses résultats.

Note 20 - Produits des activités ordinaires

| | 2008 | 2007 |
|----------------------|----------------|---------------|
| Ventes appareillages | 82 939 | 74 257 |
| Ventes accessoires | 9 421 | 8 983 |
| Ventes services | 9 442 | 9 434 |
| Total | 101 802 | 92 674 |

Le chiffre d'affaires consolidé progresse de près de 10 % par rapport à 2007.

Note 21 - Coût des biens et des services

Les achats sont principalement opérés par la centrale d'achats du groupe Audika.

La marge brute continue de progresser, passant de 78,7 %

en 2007 à 80,5 % en 2008. Cette amélioration est le fruit des négociations commerciales avec les principaux fournisseurs du Groupe.

Note 22 - Autres charges et charges externes

Les charges externes sont principalement constituées des charges de marketing (6 818 K€), en augmentation de près de 20 % par rapport à l'exercice précédent et des locations (5 996 K€). Ces deux postes représentent en effet

54,2% des charges externes. Les autres charges externes (10 826 K€), enregistrent une augmentation de 31,3% par rapport à 2007.

Note 23 - Impôts et taxes

Les impôts et taxes augmentent de 264 K€, passant de 2 138 K€ en 2007 à 2 402 K€ en 2008.

Dans l'ensemble le poste Impôts et Taxes évolue faiblement passant de 2,31% à 2,36% du chiffre d'affaires.

Les principales variations proviennent de l'augmentation de la taxe professionnelle (+150 K€) et de la formation continue (+ 41 K€).

Note 24 - Frais de personnel

Les frais de personnel du groupe se ventilent comme suit :

| | 2008 | 2007 |
|--------------------------------------|---------------|---------------|
| Salaires et traitements | 23 748 | 20 605 |
| Charges sociales | 9 828 | 8 765 |
| Participation des salariés | 1 451 | 1 703 |
| Provision indemnités fin de carrière | 340 | 165 |
| Total | 35 367 | 31 238 |

Effectifs Audika France :

Au 31 décembre 2008 le groupe Audika comptait 179 audioprothésistes (contre 171 à fin 2007), 52 responsables techniques régionaux (contre 47 à fin 2007) et 296 assistantes de centres (contre 256 à fin 2007). Les salaires et traitements des centres augmentent de 9,6 %, passant de 14 762 K€ en 2007 à 16 184 K€ en 2008 alors que l'effectif augmente de plus de 10 % passant de 485 à fin 2007 à 535 à fin 2008.

Le reste de l'effectif est constitué du personnel administratif et d'encadrement du siège et de la centrale d'achats. Son effectif passe de 137 à fin 2007 à 138 à fin 2008.

Le tableau comparatif des effectifs se présente comme suit :

| | 2008 | | | 2007 | | |
|--------------|------------|-----------|------------|------------|-----------|------------|
| | CDI | CDD | Total | CDI | CDD | Total |
| Cadres | 282 | 1 | 283 | 269 | 0 | 269 |
| Non cadres | 369 | 21 | 390 | 337 | 16 | 353 |
| Total | 651 | 22 | 673 | 606 | 16 | 622 |

Effectifs Audika Italia :

Le 31 décembre 2008, Audika Italia comptait 63 salariés.

Note 25 - Amortissements

Les amortissements inclus dans les charges opérationnelles concernent les actifs suivants :

| | 2008 | 2007 |
|-------------------------------|--------------|--------------|
| Immobilisations incorporelles | 177 | 194 |
| Immobilisations corporelles | 2 763 | 2 349 |
| Total | 2 940 | 2 543 |

Note 26 - Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation concernent principalement Audika Italia.

Note 27 - Produits sur prêts et placements de trésorerie

| | 2008 | 2007 |
|--|------------|------------|
| Produits financiers sur instruments financiers | | 50 |
| Produits financiers sur trésorerie | 104 | 107 |
| Total | 104 | 157 |

Les produits financiers sur trésorerie concernent principalement les plus-values constatées sur les valeurs mobilières de placement.

Note 28 - Charges de financement

| | 2008 | 2007 |
|---|----------------|---------------|
| Frais financiers sur emprunts | - 1 278 | -1 188 |
| Frais financiers sur découverts bancaires | - 78 | -35 |
| Résultat de change sur opérations financières | - 44 | -1 |
| Résultat des couvertures sur emprunts | - 384 | -11 |
| Autres | - 185 | -71 |
| Total | - 1 969 | -1 306 |

Les autres charges financières concernent notamment les charges sur le crédit vendeur de DS Acoustique Services (15 K€) et les charges de désactualisation sur le crédit vendeur d'Audika Italia (150 K€).

Note 29 - Impôts sur le résultat

La charge d'impôts différés est déterminée selon la méthode comptable décrite en note 2-17 «impôts».

Conformément aux principes comptables, les impôts différés actifs et passifs ont été compensés par entités fiscales, et se présentent ainsi :

| | Impôts différés actifs | Impôts différés passifs |
|-------------------|------------------------|-------------------------|
| 01/01/2008 | 1 712 | |
| Augmentation | 626 | 6 |
| Diminution | | |
| 31/12/2008 | 2 338 | 6 |

Le taux de base de l'impôt en France est de 33,33%.

le taux légal d'imposition se trouve ainsi majoré de 1,1%.

Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué pour l'ensemble des sociétés du groupe est ainsi de 33,33%.

La loi sur le financement de la Sécurité Sociale n°99-1140 du 29 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition égal à 3,3% de l'impôt de base dû ; pour les sociétés françaises

L'impact de cette contribution complémentaire est de 148 K€ pour l'impôt société du groupe au 31 décembre 2008. Il n'est pas pris en compte dans le calcul du taux d'impôt différé.

|| Réconciliation entre l'impôt théorique calculé avec le taux d'impôt en vigueur en France et la charge d'impôt réelle.

| Rapprochement impôt calculé/impôt réel | 2008 | 2007 |
|---|--------------|--------------|
| Résultat net consolidé | 10 274 | 11 204 |
| Charge d'impôt | 5 515 | 5 754 |
| Résultat avant impôt | 15 789 | 16 958 |
| Imposition théorique | 5 262 | 5 652 |
| Différences permanentes | 5 | - 82 |
| Non-activation de déficits et autres | 35 | 31 |
| Contribution sociale | 148 | 153 |
| Effet du taux d'impôt italien (27,5 %) | - 29 | |
| IRAP italien (*) | 94 | |
| Impôt total calculé | 5 515 | 5 754 |

* IRAP est un impôt italien assis sur le résultat opérationnel augmenté de la masse salariale.

|| La charge d'impôt s'élève à 5 515 K€ et est ventilée ainsi :

| | 2008 | 2007 |
|-----------------|--------------|--------------|
| Impôts courants | 5 969 | 6 109 |
| Impôts différés | - 454 | -355 |
| Total | 5 515 | 5 754 |

|| L'analyse des impôts différés par nature est la suivante

| K€ | Résultat | Bilan | |
|--|--------------------------------------|----------------|----------------|
| IDA (-) IDP (+) | Charge d'impôts différés 2008 | 2008 | 2007 |
| Provisions pour engagements de retraite | (110) | (556) | (426) |
| Différences temporaires | 57 | (614) | (670) |
| Immobilisations incorporelles | (162) | (115) | 47 |
| Stocks | (91) | (547) | (456) |
| Instruments financiers | (96) | (426) | (188) |
| Actifs et passifs financiers | (95) | (145) | (49) |
| Autres | 43 | 66 | 30 |
| Position fiscale latente nette | | (2 337) | (1 712) |
| Produit net d'impôts différés en résultat | (454) | | |

La charge d'impôt différé constatée en résultat s'élève à - 454 K€ selon la répartition suivante :

- || retraitements de consolidation : - 511 K€
- || différences temporaires : 57 K€

Note 30 - Résultat par action (en €)

Au 31 décembre 2008, la société ne détenant aucune de ses propres actions, le résultat de base net par action est égal au rapport du résultat net par le nombre d'actions en circulation (9 450 000).

Il n'existe pas d'instrument dilutif, le résultat dilué par action est donc égal au résultat net par action.

| | 2008 | 2007 |
|--|------------|------------|
| Numérateur | | |
| Résultat net | 10 230 473 | 11 084 874 |
| Dénominateur | | |
| Nombre moyen pondéré d'actions entrant dans le calcul de base du résultat par action | 9 450 000 | 9 450 000 |
| Résultat de base par action | | |
| Résultat de base net par action | 1,08 | 1,17 |
| Résultat net dilué par action | 1,08 | 1,17 |

Note 31 - Tableau des flux de trésorerie

31.1 Flux de trésorerie liés à l'activité

L'activité dégage une capacité d'auto-financement après coût de l'endettement financier net et de l'impôt société de 13 680 K€ et de 20 857 K€ avant coût de l'endettement financier net et de l'impôt société.

Le cycle d'exploitation est marqué par une variation nette du besoin en fonds de roulement de 760 K€ dont le détail est analysé dans le tableau ci-dessous.

| | 2008 |
|------------------------------------|--------------|
| Stocks | - 1 490 |
| Fournisseurs | 725 |
| Clients | - 555 |
| Créances/Dettes sociales | 246 |
| Créances/Dettes fiscales (hors IS) | - 112 |
| CCA/PCA | 869 |
| Débiteurs et créditeurs divers | - 443 |
| Total | - 760 |

31.2 Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles sont principalement constituées d'acquisitions de fonds de commerce (2 905 K€), de droits au bail (681 K€) et d'autres immobilisations incorporelles (285 K€).

Les acquisitions d'immobilisations corporelles correspondent au montant du tableau de la Note 6 (5 366 K€) diminué de la variation du poste « Dettes sur immobilisations corporelles » (234 K€).

Les acquisitions nettes de participations concernent les acquisitions de titres de l'exercice (4 358 K€) sous déduction de la trésorerie existante des sociétés achetées (608 K€).

Les opérations d'investissements génèrent un flux négatif de 12 859 K€.

31.3 Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

Les dividendes versés intègrent ceux versés par Audika (3 875 K€) ainsi que ceux versés aux minoritaires des filiales d'Audika (27 K€).

Les opérations de financement génèrent un flux de trésorerie négatif de 3 821 K€

31.4 Réconciliation par la trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture

| | 2008 | 2007 |
|---------------------------------|---------------|--------------|
| Valeurs mobilières de placement | 3 995 | 3 154 |
| Disponibilités | 8 862 | 6 260 |
| Concours bancaires | - 678 | -31 |
| Instruments financiers | 50 | 11 |
| Total | 12 229 | 9 394 |

Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture

| | 2008 | 2007 |
|---------------------------------|--------------|---------------|
| Valeurs mobilières de placement | 2 242 | 3 995 |
| Disponibilités | 6 226 | 8 862 |
| Concours bancaires | - 37 | -678 |
| Instruments financiers | - 760 | 50 |
| Total | 7 671 | 12 229 |

Note 32 – Evènements postérieurs à la clôture

Audika a acquis le 12 janvier 2009 la totalité des actions de la société « Audition Bonnard » dont l'activité se situe dans le département du Jura. Cette société a généré au cours du dernier exercice un chiffre d'affaires de 304 K€. Le prix provisoire de cette acquisition s'élève à 365 K€.

Audika Italia a acquis le 4 mars 2009 la totalité des parts de la société « Newco » devenue « Udito Romagna », société créée par les associés de la société « Central Acoustic »

dont certains actifs ont été apportés à la société « Newco ». La société « Central Acoustic » a généré en 2008 un chiffre d'affaires de 2 919 K€. Le prix provisoire de cette acquisition s'élève à 3 210 K€.

4.6 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- II le contrôle des comptes consolidés de la société Audika, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- II la justification de nos appréciations ;
- II la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers consolidés au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société procède annuellement à un test de perte de valeur des goodwill et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur de ses actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2.7, 2.10 et 7 aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test et nous avons vérifié que ces notes donnent une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2009.

Les Commissaires aux Comptes

Pierre-Henri Scacchi et Associés
Alain ZENTAR

Deloitte & Associés
Christophe PERRAU

5

Chapitre

Comptes sociaux

5.1 Actif bilan (en K€)

| | 31/12/2008 | | 31/12/2007 | |
|--|---------------|--------------|---------------|---------------|
| | Brut | Amort./Prov. | Net | Net |
| Immobilisations incorporelles | | | | |
| Frais d'établissement | | | | |
| Concessions, brevets, licences | 615 | 591 | 24 | 12 |
| Autres immobilisations incorporelles | 486 | 227 | 259 | 76 |
| Fonds commercial | | | | |
| Avances et acomptes | | | | |
| Autres | | | | |
| Total | 1 101 | 818 | 283 | 88 |
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Terrains | | | | |
| Constructions | 294 | 15 | 279 | 0 |
| Installations techniques, matériel et outillages industriels | 2 | 2 | 0 | 0 |
| Autres immobilisations corporelles | 1 195 | 477 | 718 | 531 |
| Immobilisations en-cours | | | | |
| Avances et acomptes | | | | |
| Total | 1 491 | 494 | 997 | 531 |
| Immobilisations financières | | | | |
| Autres titres de participation | 38 268 | | 38 268 | 34 602 |
| Créances rattachées à des participations | | | | |
| Autres titres immobilisés | | | | |
| Prêts | | | | |
| Autres | 263 | | 263 | 199 |
| Total | 38 531 | | 38 531 | 34 801 |
| TOTAL ACTIF IMMOBILISE | 41 123 | 1 312 | 39 811 | 35 420 |
| Stocks et en-cours | | | | |
| Avances et acomptes versés sur commandes | | | | 17 |
| Créances clients et comptes rattachés | 8 918 | 8 | 8 910 | 6 120 |
| Autres créances | 7 672 | | 7 672 | 3 436 |
| Valeurs mobilières de placement | | | | |
| Disponibilités | 881 | | 881 | 358 |
| Charges constatées d'avance | 113 | | 113 | 313 |
| TOTAL REALISABLE ET DISPONIBLE | 17 584 | 8 | 17 576 | 10 244 |
| Charges à répartir | 314 | | 314 | 196 |
| Ecarts de conversion actif | | | | |
| TOTAL GENERAL | 59 021 | 1 320 | 57 701 | 45 860 |

5.2 Passif bilan (en K€)

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|---------------|---------------|
| Capitaux propres | | |
| Capital | 284 | 284 |
| Primes d'apport | 913 | 913 |
| Réserve légale | 28 | 28 |
| Autres réserves | 3 657 | 4 180 |
| Report à nouveau | | |
| Résultat de l'exercice | 3 804 | 3 351 |
| Provisions réglementées | 70 | 16 |
| Total | 8 756 | 8 772 |
| Provisions pour risques et charges | 57 | 66 |
| Dettes financières | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 15 471 | 22 990 |
| Emprunts et dettes financières divers | 28 398 | 8 204 |
| Total | 43 869 | 31 194 |
| Autres dettes | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 1 422 | 1 176 |
| Dettes fiscales et sociales | 2 063 | 3 901 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 1 500 | 676 |
| Dettes diverses | 34 | 75 |
| Total | 5 019 | 5 828 |
| TOTAL GENERAL | 57 701 | 45 860 |

5.3 Compte de résultat (en K€)

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|---------------|---------------|
| PRODUITS D'EXPLOITATION | | |
| Ventes de marchandises | | |
| Production vendue de biens | | |
| Production vendue de services | 19 292 | 17 432 |
| CHIFFRES D'AFFAIRES NET | 19 292 | 17 432 |
| Production immobilisée | | |
| Production stockée | | |
| Subventions d'exploitation | | |
| Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges | 689 | 193 |
| Autres produits | 339 | 253 |
| TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION | 20 320 | 17 878 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | | |
| Achats de marchandises | | |
| Variation de stock de marchandises | | |
| Achats consommés de matières premières et autres approvisionnements | | |
| Autres achats et charges externes | 10 366 | 8 050 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 386 | 343 |
| Salaires et traitements | 3 040 | 3 040 |
| Charges sociales | 1 420 | 1 403 |
| Dotations aux amortissements sur immobilisations | 238 | 195 |
| Dotations aux charges à étaler sur emprunt | 206 | |
| Dotations aux provisions pour risques et charges | 6 | 18 |
| Autres charges | 19 | 12 |
| TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION | 15 681 | 13 061 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | 4 639 | 4 817 |
| PRODUITS FINANCIERS | 2 192 | 1 474 |
| CHARGES FINANCIERES | 1 801 | 1 554 |
| RESULTAT FINANCIER | 391 | -80 |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS | 5 030 | 4 737 |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS | | 9 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | 65 | 17 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | -65 | -8 |
| Participation des salariés | 206 | 258 |
| Impôts sur les bénéfices | 955 | 1 120 |
| RESULTAT NET | 3 804 | 3 351 |

5.4 Annexe aux comptes sociaux

5.4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

5.4.1.1 Prises de participation et prises de contrôle

Les variations de périmètre de l'exercice concernent l'acquisition des sociétés suivantes :

- || Au 4 janvier 2008, acquisition de 100% de la société « AUDIVUE » qui a fusionné avec la société Audika Centre Audiométrique.
- || Au 2 juin 2008, acquisition de 100% de la société « FR AUDITION ».
- || Au 7 juillet 2008, acquisition de 100% de la société « A.A. ALPHA AUDITION » qui a fusionné avec la société CFA.

|| Au 5 septembre 2008, acquisition de la société LA MOTTE PICQUET AUDITION qui a fusionné avec la société CFA.

|| Au 5 septembre 2008, acquisition de 100% de la société « AUDIOLAB » qui a fusionné avec la société Audika AAC.

|| Au 2 octobre 2008, acquisition de 100% de la société « AUDITION SANTE » devenue AUDIKA EST suite à son changement de dénomination sociale.

|| Au 13 octobre 2008, acquisition de 40 % de la société « AUDIO EXPANSION » et promesse d'achat des 60 % restants.

5.4.1.2 Souscription d'emprunt

La société AUDIKA a contracté le 2 octobre 2008 une convention de prêt auprès d'un pool bancaire constitué par BNP Paribas, CIC et Natixis pour un montant total de 37,5 M€, en 2 tranches, la première au titre du refinancement de la dette existante (12,5 M€) et la seconde au titre des investissements (25 M€).

5.4.1.3 Intégration fiscale

Audika a opté pour l'intégration fiscale, qui a fait l'objet d'une convention en date du 21 avril 2004 avec effet au 1^{er} janvier 2004 pour les sociétés suivantes : AUDIKA, SARFFA, AUDIKA CENTRE AUDIOMETRIQUE, AUDIKA A.A.C, AUDIKA OUEST et ELSTAR.

5.4.2 Principes, règles et méthodes comptables

5.4.2.1 Principes Généraux

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux pratiques comptables généralement admises en France.

Aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivies les années précédentes.

Les comptes sociaux sont établis en euros. Sauf mention spécifique, tous les chiffres sont donnés en milliers d'euros.

5.4.2.2 Immobilisations incorporelles

Les concessions et droits similaires sont valorisés au coût d'acquisition. Ils comprennent essentiellement des logiciels amortis linéairement sur une durée de 36 mois.

5.4.2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant la durée d'utilité prévue.

La durée d'utilité retenue par Audika correspond au plan d'amortissement constaté. Les durées les plus couramment pratiquées sont :

| NATURE | DUREE (1) | MODE (2) |
|------------------------------------|-----------|----------|
| Aménagements des constructions | 10 | L |
| Equipements | 4 | L |
| Agencements et installations | 6 à 7 | L |
| Matériel de transport | 2 à 5 | L |
| Matériel de bureau et informatique | 2 à 5 | L |
| Mobilier de bureau | 4 à 7 | L |

(1) Exprimée en années

(2) L : linéaire

5.4.2.4 Titres de participation

Les titres sont enregistrés au prix d'acquisition, augmenté des frais d'acquisition, conformément à l'avis n°2007-C du CNC du 15 Juin 2007. La déductibilité de ces frais est étalée sur cinq ans par le biais d'amortissements dérogatoires. Lorsque la valeur d'inventaire estimée est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence constatée.

La valeur d'inventaire estimée des titres de participation correspond à leur valeur d'utilité. Cette dernière est appréciée sur la base de critères tels que la quote-part dans l'actif net ou les perspectives de rentabilité ; ces critères sont pondérés par les effets de détention de ces titres en terme de stratégie ou de synergies, eu égard aux autres participations détenues.

5.4.2.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

5.4.2.6 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour couvrir les risques et charges au titre d'événements survenus avant la date de clôture, s'il est probable que les obligations afférentes provoqueront une sortie de ressources sans contrepartie.

Les engagements au titre de la médaille du travail sont provisionnés dans les comptes sociaux.

En revanche, les engagements de retraite constituent un engagement hors bilan dans les comptes sociaux mais sont comptabilisés pour les besoins des comptes consolidés.

Les salariés du groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite. Le groupe offre ces avantages via des régimes à cotisations définies (obligation de règlement des primes) et via des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués suivant la méthode actuarielle des unités de crédit projetée avec salaire de fin de carrière.

La provision pour indemnité de fin de carrière se calcule comme le montant de l'indemnité actualisée au taux d'actualisation retenu sur la durée restant à courir de la date d'évaluation jusqu'à la date de départ à la retraite, intégrant la probabilité de décès et de départ de l'entreprise et d'un prorata par le rapport « ancienneté à la date d'évaluation / ancienneté à la date de départ à la retraite ».

Les calculs intègrent principalement :

- || une hypothèse de date de départ en retraite (volontaire ou involontaire),
- || des hypothèses d'augmentation salariale (incluant le taux d'inflation),
- || une hypothèse de taux de rotation du personnel,
- || un taux d'actualisation financière,
- || une hypothèse de taux de charges sociales.

Ces évaluations sont effectuées tous les ans.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts sont reconnus en résultat suivant la méthode du corridor : ils sont étalés sur la durée résiduelle de vie active des bénéficiaires, pour la part excédant le plus grand de 10% des engagements ou de 10% de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture.

La convention collective du groupe Audika prévoit des jours de congés payés supplémentaires (1 à 3 jours par an) en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise. Les engagements sont calculés selon les mêmes hypothèses que les engagements de départ en retraite.

5.4.3 Notes sur le bilan actif

5.4.3.1 Immobilisations incorporelles

| | Concessions et licences | Fonds de commerce et droits au bail | Autres immobilisations incorporelles | Total |
|----------------------------|----------------------------|---|--|-------|
| Valeur brute au 01/01/2007 | 813 | | | 813 |
| Acquisitions | 12 | | | 12 |
| Cessions / diminutions | | | | |
| Autres variations | | | | |
| Valeur brute au 31/12/2007 | 825 | | | 825 |
| Amortissements cumulés | -737 | | | -737 |
| Valeur nette au 31/12/2007 | 88 | | | 88 |
| Valeur brute au 01/01/2008 | 825 | | | 825 |
| Acquisitions | 276 | | | 276 |
| Cessions / diminutions | | | | |
| Autres variations | | | | |
| Valeur brute au 31/12/2008 | 1 101 | | | 1101 |
| Amortissements cumulés | -818 | | | -818 |
| Valeur nette au 31/12/2008 | 283 | | | 283 |

5.4.3.2 Immobilisations corporelles

| | Constructions | Installations techniques Matériel et outillages | Autres immobilisations corporelles | Total |
|----------------------------|---------------|--|--|-------|
| Valeur brute au 01/01/2007 | 17 | 3 | 493 | 513 |
| Acquisitions | | | 487 | 487 |
| Cessions / diminutions | | | 57 | 57 |
| Valeur brute au 31/12/2007 | 17 | 3 | 923 | 943 |
| Amortissements cumulés | -17 | -3 | -392 | -412 |
| Valeur nette au 31/12/2007 | 0 | 0 | 531 | 531 |
| Valeur brute au 01/01/2008 | 17 | 3 | 923 | 943 |
| Acquisitions | 294 | | 338 | 632 |
| Cessions / diminutions | -17 | | -67 | -84 |
| Valeur brute au 31/12/2008 | 294 | 3 | 1194 | 1491 |
| Amortissements cumulés | -15 | -3 | -476 | -494 |
| Valeur nette au 31/12/2008 | 279 | 0 | 718 | 997 |

5.4.3.3 Immobilisations financières

| | Titres immobilisés | Dépôts et cautions | Total |
|----------------------------|-----------------------|-----------------------|--------|
| Valeur brute au 01/01/2007 | 28 834 | 199 | 29 033 |
| Augmentations | 5 814 | 1 | 5 815 |
| Diminutions | 46 | 1 | 47 |
| Autres variations | | | |
| Valeur brute au 31/12/2007 | 34 602 | 199 | 34 801 |
| Provisions cumulées | | | |
| Valeur nette au 31/12/2007 | 34 602 | 199 | 34 801 |
| Valeur brute au 01/01/2008 | 34 602 | 199 | 34 801 |
| Augmentations | 3 666 | 104 | 3 770 |
| Diminutions | | -40 | -40 |
| Autres variations | | | |
| Valeur brute au 31/12/2008 | 38 268 | 263 | 38 531 |
| Provisions cumulées | | | |
| Valeur nette au 31/12/2008 | 38 268 | 263 | 38 531 |

Les acquisitions de titres correspondent aux acquisitions des sociétés suivantes (en K€) :

| | |
|-------------------------------|-----|
| Audivue | 540 |
| FR Audition | 792 |
| A.A. Alpha Audition | 538 |
| La Motte Picquet Audition | 251 |
| Audiolab | 367 |
| Audika Est | 417 |
| Audio Expansion | 166 |
| Audika Italia | 25 |
| Earn out Centre de l'Audition | 210 |
| Earn out Audiolab | 60 |
| Earn out FR Audition | 300 |

Dépôts et cautions

Les dépôts et cautions correspondent :

- || À un complément de dépôt de garantie relatif à un bail ancien pour 1 K€
- || À des dépôts de garantie relatifs à des nouveaux baux :
 - Paris, 58, avenue Hoche, siège social du groupe Audika 95 K€
 - Bruges, Direction Régionale Sud-Ouest 2 K€
 - Vandenheim, Direction Régionale Est 2 K€
 - Courbevoie, Direction Régionale Paris et Région Parisienne 4 K€
- || Au remboursement du dépôt de garantie de 40 K€ des locaux du 11/13, avenue de Friedland à Paris qu'Audika a quitté le 31 décembre 2006.

5.4.3.4 Liste des filiales et participations (en €)

La société consolide la totalité des filiales ci-dessous par intégration globale.

| Sociétés | Capital | Capitaux propres autres que le capital | Quote-part de capital détenue | Valeur nette des titres détenus | CA HT du dernier exercice clos | Résultat du dernier exercice clos | Montants des cautions et avals donnés par la société | Prêts et avances consentis | Dividendes encaissés par la société |
|-----------------------------|------------|--|-------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|--|----------------------------|-------------------------------------|
| SARFFA | 126 128 | 21 058 268 | 99,97% | 1 340 697 | 39 112 483 | 4 226 648 | | | 795 981 |
| AUDIKA CENTRE AUDIOMETRIQUE | 70 400 | 11 573 809 | 100,00% | 16 960 470 | 37 888 316 | 2 616 495 | | | 312 106 |
| AUDIKA A.A.C. | 1 395 320 | 1 270 662 | 100,00% | 3 649 491 | 20 362 890 | 286 093 | | | |
| I.A.V. | 7 622 | 413 201 | 60,00% | 4 573 | 1 519 215 | 79 556 | | 19 983 | 14 520 |
| AUDIKA ALPES | 7 622 | 530 471 | 60,00% | 103 811 | 1 859 760 | 84 871 | | 20 361 | 26 700 |
| AUDIKA OUEST | 277 580 | 7 899 798 | 100,00% | 12 147 351 | 23 708 661 | 1 486 738 | 81 135 | | 531 765 |
| ELSTAR | 40 000 | 226 618 | 99,88% | 329 331 | 1 894 059 | 77 402 | | 196 134 | |
| CFA | 369 262 | 2 452 364 | 100,00% | 788 620 | 5 926 727 | 588 740 | | | 310 980 |
| INDUSTAN | 500 000(1) | - 462 226 | 100,00% | 1 184 213 | | - 82 443 | | 554 009 | |
| SCS AUDIKA | 40 000 | - 96 054 | 99,75% | 39 900 | 42 941 | - 42 233 | | 228 276 | |
| FR AUDITION | 37 000 | 164 085 | 100,00% | 1 091 953 | 915 164 | 122 875 | | | |
| AUDIKA EST | 10 000 | - 41 010 | 100,00% | 417 591 | 328 627 | - 67 772 | | 77 411 | |
| AUDIO EXPANSION | 10 000 | - 5 810 | 40,00% | 166 141 | 239 363 | - 2 682 | | 15 498 | |
| AUDIKA ITALIA | 15 000 | - 128 798 | 95,00% | 44 250 | 5 112 044 | - 131 550 | | 5 895 060 | |
| TOTAL | | | | 38 268 392 | 138 910 250 | 9 242 738 | 81 135 | 7 006 732 | 1 992 052 |

(1) en CHF

5.4.3.5 Echéance des créances

| Etat des créances | Montant brut | A 1 an au plus | A plus d'1 an |
|--|---------------|----------------|---------------|
| Créances rattachées à des participations | | | |
| Prêts | | | |
| Autres immobilisations financières | 263 | | 263 |
| Total des immobilisations financières | 263 | | 263 |
| Clients douteux ou litigieux | 9 | 9 | |
| Autres créances clients | 8 909 | 8 909 | |
| Total des créances clients et comptes rattachés | 8 918 | 8 918 | |
| Personnel et comptes rattachés | 24 | | 24 |
| Impôts sur les bénéfices | 252 | 252 | |
| Taxe sur la valeur ajoutée | 61 | 61 | |
| Autres Impôts et Taxes | 67 | 67 | |
| Divers | | | |
| Groupe et associés | 7 007 | 1 112 | 5 895 |
| Débiteurs divers | 261 | 261 | |
| Total autres créances | 7 672 | 1 753 | 5 919 |
| Charges constatées d'avance | 113 | 113 | |
| TOTAL GÉNÉRAL | 16 966 | 10 784 | 6 182 |

5.4.3.6 Charges à répartir

Les seules charges à répartir maintenues à l'actif de la société concernent les frais d'émission d'emprunt, conformément aux dispositions du CRC 2004-06. Les frais d'emprunt du crédit syndiqué souscrit en 2004,

ont été intégralement amortis au cours de l'exercice du fait du remboursement anticipé de l'emprunt (196 K€). Les frais relatifs aux nouveaux emprunts sont amortis linéairement sur la durée des emprunts.

| Nature | Solde au 31/12/07 | Augmentation de l'exercice | Annulation de l'exercice | Dotations de l'exercice | Solde au 31/12/08 |
|-------------------------|-------------------|----------------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------|
| Commissions sur emprunt | 196 | 324 | | 206 | 314 |
| TOTAL | 196 | 324 | | 206 | 314 |

5.4.3.7 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 113 K€ et correspondent à des charges d'exploitation comptabilisées sur l'exercice 2008, dont les prestations concernent l'exercice 2009.

5.4.4 Notes sur le bilan passif

5.4.4.1 Composition du capital social (en €)

| | Nombre de titres | Valeur nominale en Euros | Total |
|--------------------------------|------------------|--------------------------|-------------------|
| Actions ordinaires | 9 449 042 | 0,03 | 283 471,26 |
| Actions à droit de vote double | 958 | 0,03 | 28,74 |
| TOTAL | 9 450 000 | 0,03 | 283 500,00 |

5.4.4.2 Tableau de variation des capitaux propres

| | Capital | Primes | Réserves | Résultat | Dividendes | Provisions réglementées | Total |
|---------------------------------|------------|------------|--------------|--------------|------------|-------------------------|--------------|
| Au 31/12/2007 avant répartition | 284 | 913 | 4 208 | 3 351 | | 16 | 8 772 |
| Affectation du résultat 2007 | | | - 523 | - 3 351 | 3 874 | | 0 |
| Dividendes versés | | | | | - 3 874 | | - 3 874 |
| Résultat 2008 | | | | 3 804 | | | 3 804 |
| Provisions réglementées | | | | | | 54 | 54 |
| TOTAL | 284 | 913 | 3 685 | 3 804 | 0 | 70 | 8 756 |

5.4.4.3 Provisions pour risques et charges

1) Provisions pour autres charges :

Il s'agit de la provision relative à la médaille du travail prévue par la convention collective.

Les engagements ont été constatés pour la première fois en 2004. La dotation de l'exercice s'élève à 6 K€. La provision cumulée au 31 décembre 2008 s'élève à 57 K€.

| | 31/12/2007 | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | 31/12/2008 |
|-------------------------|------------|-----------|--------------------|------------------------|------------|
| Provisions pour litiges | 15 | | 12 | 3 | |
| Provisions pour charges | 51 | 6 | | | 57 |
| TOTAL | 66 | 6 | 12 | 3 | 57 |

2) Amortissements dérogatoires :

Les amortissements dérogatoires correspondent à l'amortissement sur 5 ans des frais d'acquisition des titres de participation.

Ces frais se sont élevés à 280 K€ en 2008 et ont fait l'objet d'un amortissement de 54K€ au titre de l'exercice.

5.4.4.4 Echéance des dettes financières et autres dettes

| Etat des dettes | Montant brut | A 1 an au plus | Entre 1 et 5 ans | A plus de 5 ans |
|--|---------------|----------------|------------------|-----------------|
| Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit à 1 an maximum. | 32 | 32 | | |
| Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit à + de 1 an | 23 772 | 3 772 | 18 933 | 1 067 |
| Groupe et Associés | 20 065 | 20 065 | | |
| Total des Dettes Financières | 43 869 | 23 869 | 18 933 | 1 067 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 1 422 | 1 422 | | |
| Total Dettes Fournisseurs | 1 422 | 1 422 | | |
| Personnel et comptes rattachés | 576 | 576 | | |
| Sécurité sociale et autres organismes | 492 | 492 | | |
| Impôts sur les bénéfices | | | | |
| Taxe sur la valeur ajoutée | 946 | 946 | | |
| Autres Impôts et Taxes et assimilés | 49 | 49 | | |
| Total des Dettes Fiscales et Sociales | 2 063 | 2 063 | | |
| Dettes sur immobilisations | 1 500 | 668 | 832 | |
| Autres dettes | 34 | 34 | | |
| Produits constatés d'avance | | | | |
| TOTAL | 48 888 | 28 056 | 19 765 | 1 067 |

5.4.4.5 Emprunts

L'encours des emprunts bancaires s'élève au 31/12/2008 à 23,75 M€.

La société AUDIKA a contracté le 2 octobre 2008 une convention de prêt auprès d'un pool bancaire constitué par BNP Paribas, CIC et Natixis pour un montant total de 37,5 M€, en 2 tranches, la première au titre du refinancement de la dette existante (12,5 M€) et la seconde au titre des investissements (25 M€). Le crédit de refinancement, tiré en une seule fois le 2 octobre 2008, est remboursable en 6 annuités de 2 083 K€ dont la première échéance est le 20 décembre 2008.

Le crédit d'investissement, utilisable sur une période allant du 2 octobre 2008 au 31 décembre 2010, est divisé en 2 tranches de 15 M€ et 10 M€ chacune. Les tirages du crédit d'investissement seront consolidés pour la première fois le 1^{er} janvier 2010 et feront l'objet d'un remboursement annuel d'un cinquième de la somme consolidée à partir du 20 juillet 2010.

La deuxième tranche du crédit d'investissement sera consolidée le 1^{er} janvier 2011 et fera l'objet d'un rembour-

sement annuel d'un cinquième de la somme consolidée à partir du 20 juillet 2011.

Les conditions financières de ces emprunts ont été souscrites à un taux Euribor 3 mois + 0,60 %. Les garanties données consistent en le nantissement de 100 % des titres des sociétés SARFFA, AUDIKA OUEST, AUDIKA AAC et AUDIKA Centre Audiométrique.

Au cours de l'exercice 2008, la société AUDIKA a procédé à un tirage de 12,5 M€ au titre du crédit de refinancement et à un tirage de 5 M€ au titre de crédit d'investissement. Par ailleurs, la société HOLTON a versé en compte courant à AUDIKA la somme de 10 M€, remboursable en 7 annuités avec un premier remboursement au 20/12/2008. Les conditions financières de cet apport en compte courant sont identiques à celles de l'emprunt souscrit auprès du pool bancaire BNP Paribas, CIC et Natixis.

Les mouvements de l'exercice et les échéances des emprunts et concours bancaires courants sont résumés dans le tableau suivant :

| Etablis- sement prêteur | Solde au 31/12/2007 | Souscription | Rembourse- ment | Solde au 31/12/2008 | EMT - 1 AN | EMT 1 à 5 ans | EMT + 5 ans |
|----------------------------|------------------------|---------------|--------------------|------------------------|---------------|------------------|----------------|
| BNP-CIE- Natixis | 11 400 | 17 500 | 13 483 | 15 417 | 2 083 | 12 334 | 1 000 |
| CREDIT DU NORD | 400 | | 400 | | | | |
| CIC | 10 600 | 4 000 | 14 600 | | | | |
| HOLTON | | 10 000 | 1 667 | 8 333 | 1 667 | 6 599 | 67 |
| Concours bancaires | 563 | | 563 | | | | |
| Intérêts à payer | 27 | 54 | 27 | 54 | 54 | | |
| TOTAL | 22 990 | 31 554 | 30 740 | 23 804 | 3 804 | 18 933 | 1 067 |

5.4.4.6 Emprunts et dettes financières

| | 2008 | 2007 |
|------------------|--------|-------|
| Comptes courants | 20 065 | 8 204 |

Il s'agit de comptes courants avec les filiales de la société.

5.4.4.7 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

| | 2008 | 2007 |
|--------------------------|--------------|--------------|
| Fournisseurs groupe | 57 | 27 |
| Fournisseurs hors groupe | 671 | 347 |
| Effets à payer | 523 | 665 |
| Factures à recevoir | 171 | 137 |
| TOTAL | 1 422 | 1 176 |

5.4.4.8 Dettes fiscales et sociales

| | 2008 | 2007 |
|---|--------------|--------------|
| Provision pour congés payés | 288 | 293 |
| Personnel et comptes rattachés | 1 | 2 |
| Participation des salariés | 207 | 258 |
| Notes de frais à payer | 80 | 79 |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux | 492 | 476 |
| Etat, TVA à payer | 946 | 971 |
| Taxe professionnelle | 3 | 39 |
| Impôt sur les sociétés | | 1 741 |
| Organic | 30 | 27 |
| Taxe handicapés | 10 | 8 |
| TVTS | 6 | 7 |
| TOTAL | 2 063 | 3 901 |

5.4.4.9 Dettes sur immobilisations

| | 2008 | 2007 |
|--|--------------|------------|
| Dettes sur achats de titres de participation | 1 216 | 664 |
| Dettes fournisseurs | 284 | 12 |
| TOTAL | 1 500 | 676 |

5.4.4.10 Dettes diverses

| | 2008 | 2007 |
|-------------------------|-----------|-----------|
| Avoirs à établir Groupe | | 54 |
| Autres dettes | 34 | 21 |
| TOTAL | 34 | 75 |

5.4.5 Notes sur le compte de résultat

5.4.5.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société est constitué essentiellement de prestations de services qui sont comptabilisées au fur et à mesure de la réalisation des prestations.

| ACTIVITE | 2008 | 2007 |
|--------------|---------------|---------------|
| Publicité | 12 769 | 11 846 |
| Management | 3 146 | 2 809 |
| Comptabilité | 1 466 | 1 234 |
| Divers | 1 911 | 1 543 |
| TOTAL | 19 292 | 17 432 |

5.4.5.2 Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges

| | 2008 | 2007 |
|--|------------|------------|
| Reprise provisions sur des litiges commerciaux | 15 | |
| Avantages en nature | 34 | 32 |
| Reprise provisions sur des litiges sociaux | | 12 |
| Remboursement formation continue | 29 | 24 |
| Remboursement IJSS | | 13 |
| Frais d'acquisition des titres | 280 | 108 |
| Remboursements sinistres | 7 | 4 |
| Frais d'emprunts | 324 | |
| TOTAL | 689 | 193 |

5.4.5.3 Autres produits

| | 2008 | 2007 |
|-------------------------------|------------|------------|
| Commissions Cofidis / Eurosur | 336 | 221 |
| Divers | 3 | 32 |
| TOTAL | 339 | 253 |

5.4.5.4 Charges d'exploitation

| | 2008 | 2007 |
|---------------------------------------|---------------|---------------|
| Autres achats et charges externes | 10 366 | 8 050 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 386 | 343 |
| Salaires et traitements | 3 040 | 3 040 |
| Charges sociales | 1 420 | 1 403 |
| Dotations aux amortissements | 444 | 195 |
| Provisions pour risques et charges | 6 | 18 |
| Autres charges | 19 | 12 |
| Total | 15 681 | 13 061 |

Les charges d'exploitation s'élèvent à 15 681 K€, en progression de plus de 20 % par rapport à l'exercice précédent.

Les principales variations concernent notamment :

|| les autres achats et charges externes augmentent de près de 29 % en raison notamment de l'augmentation des frais de campagne publicitaire (+ 1 121 K€), des frais de relations presse (+ 147 K€), des locations immobilières (+ 292 K€) en raison de la franchise de loyers des locaux rue Troyon qui avait impacté les comptes 2007 et du transfert du siège social au 58 avenue Hoche dont l'impact est de 68 K€ pour l'exercice 2008, des honoraires (+ 293 K€), des commissions d'engagement sur emprunt (+ 315 K€), des frais de recrutement de personnel (+ 23 K€), de la sous-traitance générale (+ 62 K€), et de l'assurance (+ 47 K€), mais aussi de la diminution des fournitures de bureau (- 17 K€), des locations de

courte durée (- 20 K€), des frais d'entretien et réparation (- 17 K€) et des frais de déplacement et de déménagement (- 70 K€).

|| les dotations aux amortissements augmentent de 22 %, à 238 K€ et sont liées principalement aux travaux réalisés dans le nouveau siège social.

|| les dotations aux amortissements des charges à étaler relatives à l'emprunt (206 K€), du fait du remboursement anticipé des emprunts souscrits au cours des exercices précédents.

5.4.5.5 Résultat d'exploitation

| | 2008 | 2007 |
|--------------------------------|--------------|--------------|
| Produits d'exploitation | 20 320 | 17 878 |
| Charges d'exploitation | 15 681 | 13 061 |
| Résultat d'exploitation | 4 639 | 4 817 |

Le résultat d'exploitation s'élève à 4 639 K€, en diminution de 178 K€, soit - 3,69 % par rapport à l'exercice précédent.

5.4.5.6 Résultat financier

| | 2008 | 2007 |
|--|--------------|--------------|
| Rémunération des comptes courants | 200 | 72 |
| Dividendes perçus | 1 992 | 1 402 |
| Total produits financiers | 2 192 | 1 474 |
| Dotations aux provisions pour charges financières à étaler | | 116 |
| Intérêts des emprunts | 1 007 | 1 077 |
| Intérêts sur emprunt Holton | 120 | |
| Intérêts des comptes courants | 571 | 318 |
| Intérêts sur découverts bancaires | 74 | 22 |
| Autres charges financières | 29 | 21 |
| Total charges financières | 1 801 | 1 554 |
| Résultat financier | 391 | - 80 |

Le résultat financier augmente de 471K€ en raison :

|| des dividendes perçus qui augmentent de 590 K€,
 || d'une hausse des produits financiers des comptes courants de 128 K€,

|| des frais financiers relatifs aux emprunts et d'intérêts sur comptes courants qui augmentent de 247 K€.

5.4.5.7 Résultat exceptionnel

| | 2008 | 2007 |
|---|-------------|------------|
| Produits de cession des immobilisations | | 9 |
| Total produits exceptionnels | | 9 |
| Valeur de cession des immobilisations | 10 | |
| Amortissements dérogatoires | 54 | 16 |
| Amendes au Code de la route | 1 | 1 |
| Total charges exceptionnelles | 65 | 17 |
| Résultat exceptionnel | - 65 | - 8 |

5.4.5.8 Résultat net comptable

| | 2008 | 2007 |
|-------------------------------|--------------|--------------|
| Résultat d'exploitation | 4 639 | 4 817 |
| Résultat financier | 391 | - 80 |
| Résultat courant avant impôts | 5 030 | 4 737 |
| Résultat exceptionnel | - 65 | - 8 |
| Participation des salariés | - 206 | - 258 |
| Impôt société | - 955 | - 1 120 |
| Résultat Net | 3 804 | 3 351 |

5.4.6 Autres informations

5.4.6.1 Participation

Audika a mis en place la participation des salariés aux fruits de l'expansion à compter de l'exercice 2005.

Elle est de 206 K€ au 31 décembre 2008, en légère diminution par rapport à 2007 (258 K€), soit – 52 K€.

5.4.6.2 Rémunérations des mandataires sociaux

| | Rémunération | Avantages |
|--|---|-----------|
| Alain Tonnard Président et Directeur Général | Brut annuel de 274 218 € Avantages en nature compris | Néant |
| Jean-Claude Tonnard Directeur Général Délégué et Administrateur | Brut annuel de 292 218 € Avantages en nature compris | Néant |
| Dominique Baudouin Tonnard Administrateur | Brut annuel de 77 310 € Avantages en nature compris | Néant |

5.4.6.3 Intégration fiscale - impôts sur les bénéfices

La société est imposée au taux de droit commun de 33,33 % ainsi qu'à la contribution sociale de 3,3% après abattement de 763 000 €.

Audika et ses principales filiales ont opté pour le régime des groupes de sociétés. Les sociétés non intégrées fiscalement sont celles qui sont détenues à moins de 95% (IAV, Audika Alpes, CFA) ainsi que les sociétés acquises au cours de l'exercice 2008 (FR Audition, Audika Est, Audio Expansion) ainsi que les sociétés SCS Audika de droit monégasque, Industan de droit helvétique et Audika Italia de droit Italien.

Les incidences sur l'impôt sur les sociétés sont les suivantes :

- || la différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale génère un complément d'impôt de 43 878 €. L'impôt exigible pour le compte des filiales intégrées est de 4 434 360 € ;
- || report en arrière des déficits : néant ; impôt correspondant : néant ;
- || cumul des ARD : néant.

L'analyse du résultat net comptable est détaillée dans le tableau ci-dessous :

| Résultat | Avant impôt | Résultat d'intégration fiscale | Résultat net |
|----------------------------|--------------|--------------------------------|--------------|
| Courant | 5 030 | - 1 063 | 3 967 |
| Exceptionnel | - 65 | 22 | - 43 |
| Participation des salariés | - 206 | 86 | - 120 |
| Total | 4 759 | 955 | 3 804 |

5.4.6.4 Différences temporaires d'impôt société

| | 31/12/2007 | Diminution | Augmentation | 31/12/2008 |
|--|------------|------------|--------------|------------|
| Organic | 27 | 27 | 30 | 30 |
| Participation des salariés | 258 | 258 | 206 | 206 |
| Investissement construction | 13 | 13 | 13 | 13 |
| Impôts différés actifs à 33,33% | 99 | 99 | 83 | 83 |

5.4.6.5 Éléments relevant de plusieurs postes concernant les entreprises liées

| POSTES | 2008 | 2007 |
|--|--------|--------|
| Immobilisations Financières | | |
| Titres de participation | 38 268 | 34 602 |
| Créances | | |
| Créances clients et comptes rattachés | 6 789 | 3 588 |
| Autres créances, comptes courants financiers | 7 007 | 2 997 |
| Dettes | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 57 | 27 |
| Autres créances, comptes courants financiers | 20 064 | 8 204 |
| Avoirs à établir | | 54 |
| Produits et charges financiers | | |
| Revenus de participation | 1 992 | 1 402 |
| Autres produits financiers | | 72 |
| Charges financières | 571 | 318 |

5.4.6.6 Ventilation de l'effectif

| CATEGORIES | 31/12/2008 | | 31/12/2007 | |
|--------------|------------|----------|------------|----------|
| | CDI | CDD | CDI | CDD |
| Cadres | 22 | 2 | 38 | 0 |
| Non cadres | 36 | 1 | 21 | 2 |
| Total | 58 | 3 | 59 | 2 |

5.4.6.7 Produits à recevoir

| | 2008 | 2007 |
|---------------------------------|--------------|--------------|
| CREANCES | | |
| Clients, factures à établir | 864 | 772 |
| Fournisseurs, avoirs à recevoir | 113 | 183 |
| Etat, produits à recevoir | 67 | 56 |
| Autres créances | 8 | |
| Cofidis | 58 | |
| Eurosur | 82 | |
| Total | 1 192 | 1 011 |

5.4.6.8 Charges à payer

| | 2008 | 2007 |
|------------------------------------|--------------|------------|
| BANQUES | | |
| Intérêts à payer | 32 | 7 |
| FOURNISSEURS | | |
| Factures à recevoir | 440 | 136 |
| CLIENTS | | |
| Avoirs à établir | | 54 |
| DETTES SOCIALES et FISCALES | | |
| Personnel | 495 | 551 |
| Organismes sociaux | 133 | 130 |
| Etat | 154 | 90 |
| Total | 1 254 | 968 |

5.4.6.9 Relations entre la société mère et ses filiales

La société Audika est la société mère d'un groupe qui publie des comptes consolidés.

La société Audika facture un certain nombre de prestations à ses filiales. Il s'agit principalement de frais de communication, de frais de management, de frais de comptabilité, de frais relatifs à la gestion du parc automobile et de frais d'assurances.

Les refacturations sont effectuées à des conditions normales, en fonction des prestations rendues à chacune

des filiales ; au cours de l'exercice 2008, le montant de ces refacturations s'est élevé à 14 248 K€.

Par ailleurs, Audika a refacturé à ses filiales 200 K€ de produits financiers au titre de la rémunération des comptes courants.

Audika a comptabilisé dans ses comptes, des achats de prestations (10 K€), des immobilisations (15 K€) ainsi que des frais financiers (571 K€) facturés par ses filiales.

5.4.6.10 Participations croisées

Au 31 décembre 2008, aucune participation croisée n'est à signaler.

5.4.7 Hors bilan

5.4.7.1 Engagements financiers

Engagements donnés :

Engagements donnés au 31 /12/2008

| | | |
|-----------------------------------|---------------|--|
| Cautions sur emprunts | 81 | Cautions sur emprunts souscrits par les filiales |
| Nantissement de titres | 15 416 | Nantissement de 100 % des actions SARFFA, 100 % des actions d'Audika Ouest, 100 % des actions d'Audika AAC et 100 % des actions d'Audika Centre Audiométrique, au titre de la garantie de l'emprunt syndiqué auprès de la BNP. |
| Contrats de location exploitation | 5 114 | Loyers des baux commerciaux et loyers des locations longue durée véhicules. |
| Earn out non comptabilisés | 300 | |
| Effets escomptés non échus | 0 | |
| Total | 20 911 | |

| Locations d'exploitation | < 1 an | > 1 an | Total |
|----------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Baux commerciaux et de bureaux | 1 159 | 3 866 | 5 025 |
| locations longue durée véhicules | 48 | 41 | 89 |
| Total | 1 207 | 3 907 | 5 114 |

Il existe un pacte d'associés relatif à la détention de la participation d'Audika dans Audika Alpes. Ce pacte prévoit le rachat des minoritaires sur la base d'une valorisation directement liée au chiffre d'affaires réalisé au moment de ce rachat.

Les engagements de retraite constituent également un engagement hors bilan dont l'évaluation est résumée dans le tableau suivant :

| | |
|--|------------|
| Dettes actuarielles au 31/12/2007 | 484 |
| Coût des services rendus de l'exercice | 31 |
| Charges d'intérêt de l'exercice | 26 |
| Prestations réelles | - 4 |
| Pertes (+) / Gains (-) actuariels | - 341 |
| Dettes actuarielles au 31/12/2008 | 196 |

Les principaux paramètres retenus pour l'évaluation de ces engagements sont les suivants :

- || Table de mortalité : TF 2000-2002 et TH 2000-2002
- || Les salariés d'Audika bénéficient des indemnités de fin de carrière de la Convention Collective Nationale du Négoce et des Prestations de Services dans les Domaines Médico-techniques.
- || Taux d'actualisation : 5,76 %
- || Taux de turn-over : 7,9 %
- || Age de départ volontaire à la retraite : 62 ans (100% de l'effectif)
- || Taux de charges sociales : 45 %
- || Taux de revalorisation des salaires : 2,20%
- || Assiette de l'indemnité : salaire brut y compris variable récurrent.

Engagements reçus :

- || Engagements reçus au titre de la garantie d'actif et de passif : 835 K€.

5.4.7.2 Informations sur le droit individuel de formation

- || Volume acquis en heures : 4 208 heures
- || Volume restant à consommer au 31/12/2008 : 4 208 heures

5.5 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- || le contrôle des comptes annuels de la société Audika, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- || la justification de nos appréciations ;
- || les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Comme indiqué dans la note 5.4.2.4 « Titres de participation » de l'annexe, l'évaluation des titres de participation est effectuée en tenant compte non seulement de la quote-part de situation nette qu'ils représentent, mais également des perspectives de rentabilité future. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- || la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- || la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2009.

Les Commissaires aux Comptes

Pierre-Henri Scacchi et Associés
Alain ZENTAR

Deloitte & Associés
Christophe PERRAU

5.6 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions et engagements réglementés dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de tels conventions et engagements.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2009.

Les Commissaires aux Comptes

Pierre-Henri Scacchi et Associés
Alain ZENTAR

Deloitte & Associés
Christophe PERRAU

5.7 Tableau des résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

(articles R.225-102 du Code de Commerce)

(en milliers d'euros, sauf indication contraire)

| | 31/12/2004 | 31/12/2005 | 31/12/2006 | 31/12/2007 | 31/12/2008 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|
| Capital en fin d'exercice | | (1) | | | |
| Capital social (en €) | 252 000 | 283 500 | 283 500 | 283 500 | 283 500 |
| Nombre d'actions | 3 150 000 | 9 450 000 | 9 450 000 | 9 450 000 | 9 450 000 |
| Opérations et résultats de l'exercice | | | | | |
| Chiffre d'affaires H.T. | 10 655 | 12 105 | 13 602 | 17 432 | 19 292 |
| Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 2 663 | 2 114 | 2 949 | 4 942 | 5 415 |
| Impôt sur les bénéfices | 432 | -267 | 550 | 1 120 | 955 |
| Participation des salariés | | 47 | 113 | 258 | 206 |
| Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 1 727 | 2 130 | 2 045 | 3 351 | 3 804 |
| Résultat distribué | 1 449 | 1 607 | 1 985 | 3 875 | 3 780 |
| Résultats par action (en €) | | | | | |
| Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions | 0,71 | 0,25 | 0,24 | 0,38 | 0,45 |
| Résultat après impôt, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions | 0,55 | 0,23 | 0,22 | 0,35 | 0,40 |
| Dividende distribué à chaque action | 0,46 | 0,17 | 0,21 | 0,41 | 0,40 |
| Personnel | | | | | |
| Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice | 48 | 60 | 58 | 61 | 61 |
| Montant de la masse salariale de l'exercice | 2 366 | 2 793 | 3 007 | 3 040 | 3 040 |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux | 767 | 886 | 901 | 982 | 989 |

(1) Le nombre d'actions a été multiplié par 3 conformément aux résolutions de l'AGE du 14 juin 2005

6

Chapitre

Informations Juridiques, Sociales et Financières

6.1 Organigramme simplifié du groupe Audika



6.2 Informations sur les risques

6.2.1 Risques financiers

1 Risques de marché (taux, change, instruments financiers, crédit)

|| Risque de change :

Le groupe Audika n'est que très faiblement exposé au risque de change puisque, d'une part, la totalité du chiffre d'affaires est facturée en euros en France et en Italie, et, d'autre part, la charge en devises ne représente que 0,02 % des achats et charges externes.

Il n'existe donc pas de politique de couverture des risques de change.

|| Risque de taux :

L'exposition du groupe Audika aux variations de taux d'intérêt se situe essentiellement au niveau des emprunts à moyen terme. Au sein du groupe Audika, la

société Audika supporte près de 98 % de l'emprunt. Les emprunts souscrits par la société Audika sont à taux variable (Euribor 3 mois + 0,60 %) et s'élèvent à fin 2008 à 23 460 K€. Au 31/12/2008, l'emprunt fait l'objet d'une couverture de taux à hauteur de 20 M€. Cette couverture de taux consiste en un swap de taux variable (Euribor 3 mois) contre taux fixe (4,321 %).

Les emprunts supportés par les filiales d'Audika s'élèvent à 481 K€. La totalité de ces emprunts a été souscrite à des conditions de taux fixe (de 3,63 % à 5,87 %).

2 Risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie

Les appareils auditifs sont remboursés par la Sécurité Sociale ; cependant le niveau de remboursement est tellement faible que l'activité du groupe n'a pas de sensibilité à une variation positive ou négative de ces remboursements.

En matière de risque de liquidité et de trésorerie, le groupe Audika n'est que très faiblement exposé parce que l'essentiel de sa clientèle est constitué de particuliers, entraînant une grande dilution de ces risques.

6.2.2 Risques juridiques

Le groupe Audika n'est partie à aucun litige susceptible d'avoir une incidence significative sur sa situation financière.

Par ailleurs l'activité d'audioprothésiste, comme toute activité para-médicale, est soumise à des contraintes de confidentialité des données concernant chaque client.

Les systèmes informatiques du groupe sont paramétrés pour garantir cette confidentialité.

Enfin, le groupe Audika est assuré au cas où un audioprothésiste provoquerait des dommages au cours de l'appareillage et notamment lors de la prise d'empreintes.

6.2.3 Risques industriels liés à l'environnement

Le groupe Audika a choisi de confier l'intégralité des processus de fabrication à des partenaires industriels, rigoureusement sélectionnés à chaque stade de l'élaboration des produits. N'ayant pas d'activité industrielle en propre, le groupe Audika ne possède donc pas de sites industriels de production. Ses implications dans le processus industriel se limitent essentiellement à son rôle de coordination auprès des sous-traitants et fournisseurs intervenant à chaque stade de la vie des produits et qui sont à ce titre responsables directement de l'impact sur l'environnement.

Bien que son secteur d'activité soit considéré comme peu polluant, le groupe Audika souhaite apporter une plus grande vigilance à la préservation de la nature et du cadre de vie.

Dans ce contexte, les consommations de ressources en eau et en énergie du groupe demeurent faibles, dès lors

qu'elles se limitent à des usages bureautiques dans ses locaux commerciaux et administratifs.

Dans le cadre du décret 99-37 du 12 mai 1990, fixant un cadre réglementaire relatif à la valorisation des piles et accumulateurs usagés, qu'ils soient ou non incorporés dans les appareils, tout fabricant, importateur ou distributeur de piles est tenu de collecter les piles usagées selon des directives précises. Aussi, Audika applique ce décret depuis le 1^{er} janvier 2002. Dans chaque centre est mise à la disposition des clients une petite boîte destinée à recueillir les piles usagées. Ces piles sont ensuite conditionnées pour être remises à une société spécialisée dans la collecte et le recyclage (SCRELEC) qui se charge de l'enlèvement. Cette société est rémunérée par le biais d'une taxe prélevée par les fournisseurs sur toutes les ventes depuis le 1^{er} janvier 2002.

6.2.4 Risques commerciaux

L'activité principale du groupe Audika s'effectue dans un secteur réglementé. Les principales contraintes sont :

- || obligation d'être titulaire du diplôme d'Etat d'Audioprothésiste
- || agrément du local
- || vente d'appareils auditifs aux normes CE
- || prescription médicale obligatoire

De par son activité de distribution d'aides auditives aux particuliers, le groupe n'est pas concerné par des risques significatifs en termes commerciaux.

Par ailleurs, le groupe poursuit une politique de diversification de ses sources d'approvisionnement. La globalité des fournisseurs du groupe est essentiellement composée de grands comptes.

6.2.5 Assurances souscrites et niveau de couverture pour l'ensemble des risques

Le groupe assure l'intégralité des risques inhérents à son activité auprès du groupe AXA. La couverture des risques concerne l'ensemble des bureaux du siège (Paris), le site de la centrale d'achats et les centres d'appareillage.

Les principaux contrats souscrits concernent :

| | Siège et centres | Site de Clichy (centrale d'achat) |
|-------------------------|----------------------|-----------------------------------|
| Responsabilité civile | 10 799 K€ / sinistre | 10 799 K€ / sinistre |
| Perte d'exploitation | 6 604 K€ / sinistre | 6 604 K€ / sinistre |
| Multirisques entreprise | 749 K€ / sinistre | 2 834 K€ / sinistre |

6.2.6 Risques sociaux et fiscaux

Le groupe Audika fait l'objet de contrôles sociaux et fiscaux réguliers de la part des organismes et administrations compétents. Les contrôles effectués dans le passé n'ont pas eu de conséquence significative sur les résultats du groupe.

Depuis la fin de l'exercice, une procédure de contrôle fiscal a été engagée à l'encontre de la société Audika. Par ailleurs, un contrôle URSSAF concernant l'ensemble du groupe Audika doit intervenir à la fin du mois de mars 2009.

6.2.7 Autres risques particuliers

Aucun risque particulier ne mérite d'être signalé.

6.3 Informations sur la manière dont le groupe prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité

6.3.1 Sur le plan social

|| En application de l'article L.225-102-1 alinéa 5 du code de commerce et de l'article R.225-104 du code de commerce, nous vous informons de la manière dont le groupe a pris en compte, au cours de l'exercice écoulé, les conséquences sociales de son activité :

1 Effectifs

1.1 Audika France :

|| **Effectif total au 31/12/2008** : 673 (651 salariés sous contrat à durée indéterminée et 22 contrats à durée déterminée), dont 283 cadres (145 femmes et 138 hommes) et 390 non-cadres (351 femmes et 39 hommes).

L'effectif total a progressé de 8,2 % sur l'exercice avec 51 salariés supplémentaires.

|| **Embauches à Durée Indéterminée** : 103

|| **Embauches à Durée Déterminée** : 50

|| **Difficultés éventuelles de recrutement** :

Les difficultés d'embauche résident en la pénurie d'audioprothésistes (5 écoles seulement en France forment au métier) et les difficultés d'emploi dans certaines agglomérations de France à bassin d'emploi très limité.

|| **Effectif permanent moyen** : 618 dont 482 sur le réseau et 136 au siège du groupe

|| **Turn-over sur l'exercice 2008** : 7,8 %

|| **Sorties 2008** :

Licenciements et leurs motifs : 22 dont 12 pour cause réelle et sérieuse, 9 pour faute grave et 1 pour motif économique.

Démissions : 48

Retraites : 3

Rupture conventionnelle : 1

Fin de CDD : 25

Rupture en période d'essai : 1

Inaptitude du salarié : 1

Décès : 1

|| **Plans de réduction d'effectifs et de sauvegarde de l'emploi** : sans objet

|| **Efforts de reclassement** : sans objet

|| **Réembauches et mesures d'accompagnement** : sans objet

1.2 Audika Italia :

|| Effectif total au 31/12/2008 : 63 (4 cadres et 59 non cadres)

1.3 Main-d'œuvre extérieure :

recours à l'intérim de façon ponctuelle pour des motifs d'accroissement temporaire d'activité ou de remplacement de salariés.

1.4 Emploi et insertion des travailleurs handicapés :

le groupe Audika ne fait pas obstacle à l'embauche de travailleurs handicapés et recourt à la sous-traitance auprès de CAT lorsque les tâches le permettent.

1.5 Importance de la sous-traitance :

la société fait appel à la sous-traitance de manière ponctuelle. Cette sous-traitance s'applique essentiellement dans les domaines d'usage comme le nettoyage, l'informatique, mais aussi les cabinets de conseils, etc.

2 Rémunération et leur évolution

|| **Rémunérations et leur évolution** : en 2008, les charges de personnel (charges sociales patronales incluses) se sont élevées à 33 916 K€ en augmentation de 14,8 %.

|| **Charges sociales** : rien de particulier.

|| **Application du titre IV du livre IV du code du travail** : rien de particulier.

3 Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

La société ne fait aucune distinction entre les hommes et les femmes, que ce soit au niveau de l'embauche ou de la rémunération, le système de gestion étant appliqué uniformément au personnel.

4 Durée du temps de travail

|| **Organisation du temps de travail** : horaires collectifs. Des accords pour la réduction du temps de travail existent dans plusieurs sociétés du groupe, les autres étant soumises aux dispositions d'un accord conventionnel.

|| **Durée du temps de travail pour les salariés à temps plein** : 35 heures ou forfait en jours pour les cadres.

|| **Durée du temps de travail pour les salariés à temps partiel** : variable.

|| **Heures supplémentaires** : le recours aux heures supplémentaires est exceptionnel et fait l'objet d'une rémunération conforme à la législation en vigueur.

|| **Absentéisme et ses motifs** : rien de particulier.

5 Formation

La formation est un axe majeur de la politique sociale du Groupe Audika.

Les collaborateurs du groupe bénéficient d'une formation dite « d'intégration » structurée et complète dans les premiers mois de l'embauche. Tout au long de la collaboration, eu égard à la technicité de leur mission, les audioprothésistes sont également formés en permanence sur les techniques d'appareillage et les nouveaux produits.

Les assistantes de centres sont formées sur leur métier et sur l'utilisation des outils mis à leur disposition dans le cadre de leur activité.

Enfin, les collaborateurs du siège bénéficient de formations à l'utilisation de logiciels.

En 2008, près de 11 600 heures de formation ont été dispensées à plus de 270 salariés.

6 Relations collectives

Les instances représentatives du Personnel (CE, DP) sont mensuellement réunies, informées et consultées sur les faits marquants relatifs à la marche de l'entreprise.

Les relations sociales se sont traduites notamment par la tenue de réunions en 2008, au cours desquelles ont été abordés les sujets économiques et sociaux (effectifs, chiffre d'affaires), les perspectives de développement du Groupe (créations, acquisitions de nouveaux centres) et les projets transversaux (site internet, fusions, nouveautés en matière sociale etc...).

Le CHSCT a été consulté tous les trimestres de l'année 2008 (réunions) afin d'aborder les actions menées sur le réseau et le siège et les actions de prévention à engager dans le domaine de l'hygiène, la sécurité et des conditions de travail.

|| Accords collectifs : rien de particulier.

7 Conditions d'hygiène et de sécurité

L'activité du Groupe ne présente pas de risque particulier. Néanmoins, la Direction et le CHSCT restent attentifs aux conditions d'hygiène et de sécurité des salariés du groupe à l'occasion de réunions trimestrielles et par l'établissement et le suivi du document unique.

8 Œuvres sociales

Le Comité d'Entreprise de l'UES Audika dispose d'un budget spécifique au titre des œuvres sociales et culturelles permettant de faire bénéficier les collaborateurs de cadeaux et d'avantages en matière d'accès aux loisirs et à la culture.

9 Autres informations

|| Manière dont la société prend en compte l'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional : néant ;

|| Relations entretenues par la société avec les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines : néant ;

|| Importance de la sous-traitance et manière dont la société promeut auprès de ses sous-traitants et s'assure du respect par ses filiales des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail : sans objet ;

|| Manière dont les filiales étrangères prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales : néant.

6.3.2 Sur le plan environnemental

|| En application de l'article L.225-102-1 alinéa 5 du code de commerce et de l'article R225-105 du code de commerce, nous vous informons des conséquences de l'activité du groupe sur l'environnement au cours de l'exercice écoulé :

1 Consommation des ressources

|| **Consommation de ressources en eau, matières premières et énergie, avec les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables** : rien de particulier

|| **conditions d'utilisation des sols, rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement** : néant (la société n'exploite pas d'installations susceptibles de provoquer des pollutions des sols)

|| **nuisances sonores ou olfactives** : néant

|| **déchets** : néant

2 Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées : sans objet

3 Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement : sans objet

4 Mesures prises, le cas échéant, pour assurer la conformité de l'activité aux dispositions législatives applicables en cette matière : sans objet

5 Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement : sans objet

6 Existence au sein de la société de services internes de gestion de l'environnement, la formation et l'information des salariés sur celui-ci, les moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement ainsi que l'organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements de la société : néant

7 Montant des provisions et garanties pour risque en matière d'environnement : néant

8 Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci : néant

9 Eléments objectifs que la société assigne à ses filiales à l'étranger sur les points 1 à 6 ci-dessus : sans objet

10 **Activité du groupe en matière de recherche et de développement** : les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation n'ont aucune activité en matière de recherche et de développement.

7

Chapitre

Le gouvernement d'entreprise

7.1 Le Conseil d'Administration

7.1.1 Composition du conseil d'administration

La société est administrée par un conseil d'administration composé de 5 membres :

|| **Monsieur Alain Tonnard**, président et directeur général, 57 ans, maîtrise de gestion à Paris Dauphine. Renouvelé le 15 juin 2004 en qualité d'administrateur, pour un mandat venant à échéance en 2010 à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

|| La société **HOLTON**, représentée par Monsieur **Jean-Claude TONNARD**, administrateur. Cooptée le 4 janvier 2008 en qualité d'administrateur pour un mandat venant à échéance en 2010 à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

|| **Madame Dominique Baudouin-Tonnard** : administrateur et titulaire d'un contrat de travail. Cooptée le 14 septembre 2007 en qualité d'administrateur, pour un mandat venant à échéance en 2012 à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

|| La société **European Capital SA SICAR** représentée par **Monsieur Jean Eichenlaub**, administrateur. Cooptée le 14 septembre 2007 en qualité d'administrateur pour un mandat venant à échéance en 2012 à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

|| **Monsieur Jacques Pancrazi**, administrateur. Coopté le 14 septembre 2007 en qualité d'administrateur pour un mandat venant à échéance en 2010 à l'issue de l'assemblée générale, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

7.1.2 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par lettre simple, télégramme, télécopie ou courrier électronique, avec un délai de prévenance d'au moins 5 jours. La convocation peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

En cas d'absence ou d'empêchement du président, le conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance.

Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire, même en dehors de ses membres.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective ; ces moyens transmettent au moins la voix des participants et satisfont à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations. Toutefois, cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions prévues aux articles L.232-1 (établissement des comptes annuels) et L.233-16 (établissement des comptes consolidés) du code de commerce.

Conformément à l'article 14.3 des statuts, les décisions suivantes devront être préalablement approuvées par le conseil d'administration :

|| les opérations susceptibles de modifier la nature même de l'activité commerciale du groupe Audika, c'est-à-dire par exemple de se porter sur un marché totalement différent de celui de l'audioprothèse et de tous les produits et services liés au marché de la correction auditive, de l'audition et ses dérivés, et de modifier de façon significative sa stratégie de développement ;

|| les émissions d'instruments financiers ou de droits susceptibles de modifier immédiatement ou à terme le capital social de la société ou le pourcentage de détention par Audika du capital des sociétés du groupe ;

|| la modification de la politique de distribution des dividendes.

En cas de partage des voix, celle du président de la séance est prépondérante.

7.1.3 Travaux du Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé

Nombre de réunions du conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé : quatre.

Présence des administrateurs aux réunions du conseil :

- || Alain Tonnard : 4/4 ;
- || Holton, représenté par Jean-Claude Tonnard : 4/4 ;
- || Dominique Baudouin Tonnard : 3/4 ;
- || European Capital SA SICAR, représenté par Jean Eichenlaub : 2/4 ;
- || Jacques Pancrazi : 2/4.

Principales décisions prises par le conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé :

- || Opérations de croissance externe ;
- || Octroi de garantie à des tiers pour garantir le remboursement de dettes contractées par les sociétés dont le contrôle est acquis et par certaines filiales ;
- || Cooptation d'un administrateur ;
- || Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- || Arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- || Proposition d'affectation du résultat et proposition de distribution d'un dividende ;
- || Conventions règlementées ;
- || Proposition de renouvellement du programme du rachat d'actions ;

- || Proposition de renouvellement de la délégation globale de compétence donnée au conseil d'administration pour décider une augmentation avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- || Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes venant à expiration ;
- || Etablissement des documents de gestion prévisionnelle et du rapport du conseil d'administration sur les documents de gestion prévisionnelle ;
- || Périmètre d'intégration du groupe fiscal ;
- || Mise en paiement des dividendes votés par l'assemblée générale ordinaire annuelle ;
- || Examen des comptes semestriels ;
- || Etablissement du tableau d'activité et de résultat et du rapport d'activité semestriel, sous forme consolidée ;
- || Etablissement des documents de gestion prévisionnelle et du rapport du conseil sur ces documents ;
- || Opération de financement auprès du pool bancaire BNP Paribas, CIC et Natixis.

L'ordre du jour de chaque réunion a été communiqué auparavant.

Les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission ont été mis à la disposition des administrateurs préalablement à la réunion.

Les administrateurs ont tous été en mesure de remplir convenablement leur mission.

7.1.4 Référence à un code de gouvernement d'entreprise élaboré par une organisation représentative des entreprises

La société se conforme aux réglementations françaises en matière de gouvernement d'entreprise auxquelles elle est soumise. Le code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, tel que complété par les nouvelles recommandations du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants

mandataires sociaux des sociétés cotées, est celui auquel se réfère dorénavant Audika pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006.

Les principaux points sur lesquels la société Audika ne se conforme pas au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF sont les suivants :

| Articles du code AFEP-MEDEF (*) | Non application par Audika de principes recommandés par le code AFEP-MEDEF | Explication de la non application du principe |
|--|---|---|
| Art. 4 | Le conseil d'administration n'a pas établi de règlement intérieur. | Les règles édictées par la loi et les règlements en vigueur ainsi que celles stipulées par l'article 14.3 des statuts définissant les décisions devant être préalablement approuvées par le conseil paraissent adaptées à la composition de l'actionnariat et à la dimension de la société. |
| Art. 8.2 | Le conseil d'administration ne comporte pas d'administrateurs indépendants. | La composition du conseil paraît appropriée à la composition de l'actionnariat et à la dimension de la société. |
| Art. 12 | La durée du mandat des administrateurs fixée par les statuts excède 4 ans. | La durée de fonction des administrateurs fixée à 6 ans par les statuts, paraît appropriée à la composition de l'actionnariat. |
| Art. 13 à 16 | Il n'a pas été institué de comité spécialisé au sein du conseil d'administration. | Compte tenu de la taille de la société, le conseil n'a pas jugé opportun de mettre en place des comités spécialisés. L'organisation des travaux du conseil paraît adaptée à la composition du conseil et au nombre d'administrateurs en fonction. |
| Art. 20.2.2 | La partie variable de la rémunération des dirigeants fixée par le conseil d'administration ne l'a pas été pour une période déterminée. La partie variable ne consiste pas en un pourcentage maximum de la partie fixe. | Principe non applicable dans la mesure où les mandataires sociaux ne bénéficient pas de rémunération variable. |

(*) Les articles auxquels il est fait référence dans la colonne de gauche sont ceux du document intitulé « Code de gouvernement d'entreprises des sociétés cotées » élaboré par l'AFEP et les MEDEF et daté de décembre 2008.

7.1.5 Principes et règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations des mandataires sociaux

Il n'existe pas de comité de rémunération. Le conseil d'administration n'a pas mis en place de procédure pour fixer la rémunération et les avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Les rémunérations brutes annuelles, avantages en nature compris, versées au directeur général et au directeur général délégué, Messieurs Alain et Jean-Claude Tonnard, telles que fixées par le conseil d'administration du 29 mars 2004, n'ont pas varié, sauf incidence éventuelle de la réintégration des avantages en nature en raison du dépassement du plafond autorisé par la sécurité sociale.

L'administrateur d'Audika en 2008, également salariée du groupe Audika, Madame Dominique Baudouin Tonnard, a été uniquement rémunérée au titre de son contrat de travail.

Les autres administrateurs ne sont pas rémunérés par le groupe Audika.

Les informations détaillées relatives aux rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux sont précisées, en application de l'article L.225-102-1 du code de commerce, aux paragraphes 7.1.10 à 7.1.12.

7.1.6 Jetons de présence

Aucune proposition d'attribution de jetons de présence au conseil d'administration n'est proposée à l'assemblée générale.

7.1.7 Modalités d'exercice de la direction générale

Le conseil d'administration du 12 juin 2002 a décidé que la direction générale de la société serait assumée par le président du conseil d'administration.

La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

7.1.8 Eventuelles limitations apportées par le conseil d'administration aux pouvoirs du directeur général

Le conseil d'administration n'a pas apporté de limitation aux pouvoirs du directeur général, ni à ceux du directeur général délégué.

7.1.9 Direction du Groupe

| | |
|---------------------|---------------------------|
| Alain Tonnard | Directeur Général |
| Jean-Claude Tonnard | Directeur Général Délégué |
| Philippe Langzam | Directeur Commercial |
| Patrick Tonnard | Directeur Marketing |
| Didier van den Berg | Directeur Financier |
| Vincent Brian | Directeur Exécutif |

La Direction du groupe Audika organise tous les mois un comité de Direction réunissant Messieurs Alain Tonnard, Jean-Claude Tonnard, Philippe Langzam, Vincent Brian, Patrick Tonnard, Etienne Sirand-Pugnet. Ces comités restreints sont l'occasion de discuter de la stratégie commerciale du groupe et de faire le bilan des décisions passées.

7.1.10 Rémunération et avantages versés à chaque mandataire social par Audika

Rémunération et avantages en nature versés par Audika (en €) :

La rémunération totale et les avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé, au bénéfice de chaque mandataire social par Audika est détaillé dans le tableau ci-dessous :

| Nom et fonction du mandataire social | Exercice 2008 | | Exercice 2007 | |
|--------------------------------------|----------------|-----------------|----------------|-----------------|
| | Montants dus | Montants versés | Montants dus | Montants versés |
| Alain Tonnard | | | | |
| Rémunération fixe | 267 805 | 267 805 | 267 805 | 267 805 |
| Rémunération variable | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Rémunération exceptionnelle | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Jetons de présence | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Avantages en nature | 6 413 | 6 413 | 6 274 | 6 274 |
| Participation des salariés | 9 032 | 11 198 | 11 198 | 8 175 |
| Total | 283 250 | 285 416 | 285 277 | 282 254 |
| Jean-Claude Tonnard | | | | |
| Rémunération fixe | 286 354 | 286 354 | 286 354 | 286 354 |
| Rémunération variable | Néant | Néant | Néant | Néant |

| | | | | |
|-------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Rémunération exceptionnelle | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Jetons de présence | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Avantages en nature | 5 864 | 5 864 | 5 725 | 5 725 |
| Participation des salariés | 9 032 | 11 198 | 11 198 | 8 175 |
| Total | 301 250 | 303 416 | 303 277 | 300 254 |
| Dominique Baudouin – Tonnard | | | | |
| Rémunération fixe | 76 212 | 76 212 | 71 141 | 71 141 |
| Rémunération variable | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Rémunération exceptionnelle | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Jetons de présence | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Avantages en nature | 1 098 | 1 098 | 1 098 | 1 098 |
| Participation des salariés | 5 246 | 6 310 | 6 310 | 4 654 |
| Total | 82 556 | 83 620 | 78 549 | 76 893 |

Les autres mandataires sociaux (Jacques Pancrazi et Jean Eichenlaub) n'ont perçu aucune rémunération ni aucun avantage au cours des exercices 2008 et 2007.

Engagements pris au bénéfice des mandataires sociaux par Audika

Aucun engagement de toute nature correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions exercées ou postérieurement à celles-ci et modalités de détermination

de ces engagements n'a été pris au bénéfice des mandataires sociaux à l'exception de l'engagement au titre de l'indemnité de fin de carrière dont bénéficie Dominique Baudouin-Tonnard et qui s'élève à 2 398 € en 2008.

Attribution de titres

Aucune attribution de titre n'a été consentie aux mandataires sociaux.

7.1.11 Rémunération totale et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social par les sociétés contrôlées par la société Audika

Aucune rémunération et aucun avantage de toute nature y compris sous forme d'attribution de titres n'a été octroyé aux mandataires sociaux sur l'exercice écoulé ainsi que sur l'exercice précédent par les sociétés contrôlées par Audika.

Aucun engagement n'a été consenti au bénéfice des mandataires sociaux sur l'exercice écoulé ainsi que sur l'exercice précédent par les sociétés contrôlées par Audika.

7.1.12 Rémunération totale et avantages de toute nature versés et les attributions de titres octroyés, durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social par la société contrôlant la société AUDIKA

Aucune rémunération et aucun avantage de toute nature y compris sous forme d'attribution de titres n'a été octroyé aux mandataires sociaux sur l'exercice écoulé ainsi que sur l'exercice précédent par la société contrôlant Audika.

Aucun engagement n'a été consenti au bénéfice des mandataires sociaux sur l'exercice écoulé ainsi que sur l'exercice précédent par la société contrôlant Audika.

7.1.13 Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux, durant l'exercice écoulé

|| Monsieur Alain TONNARD :

Président du conseil d'administration et directeur général de la société anonyme Audika
Siège social : 58, avenue Hoche 75008 Paris,
SIREN 310 612 387, R.C.S. Paris

Président du conseil d'administration de la société anonyme Elstar
Siège social : Paris (75008) 58, avenue Hoche,
R.C.S. de Paris n° 403 732 704

Président de la société par actions simplifiée SARFFA
Siège social : Paris (75008) 58, avenue Hoche,
R.C.S. de Paris n° 314 951 302

Président de la société par actions simplifiée Audika Centre Audiométrique
Siège social : Paris (75008) 58, avenue Hoche,
R.C.S. de Paris n° 308 895 770

Président de la société par actions simplifiée Audika AAC
Siège social : 20, rue Troyon 75017 Paris,
SIREN 388 470 593, R.C.S. Paris

Gérant de la société à responsabilité limitée Compagnie Française d'Audiologie – C.F.A.
Siège social : Paris (75017) 20, rue Troyon,
R.C.S. de Paris n° 322 997 305

Gérant de la société en commandite simple de droit monégasque S.C.S. Audika
Siège social : 20 avenue de Fontvieille 98000 Monaco,
R.C.I. de Monaco n° 03 S04 200

Jusqu'au 29/12/2008, Président de la société par actions simplifiée Centre de l'Audition
Siège social : 3 rue Augustin Chaho 64500 Saint-Jean-de-Luz,
SIREN 429 388 945, R.C.S. Bayonne
Jusqu'au 29/12/2008, Président de la société par actions simplifiée DS Acoustique Services
Siège social : 3 rue du Maréchal Joffre 64000 Pau,
SIREN 413 996 398, R.C.S. Pau

Gérant de la société civile S.C.I. IMTON
Siège social : Neuilly-sur-Seine (92200) 30 boulevard du Château
R.C.S. de Nanterre n° 404 503 716

Gérant de la société civile S.C.I. JURA
SIREN 410 884 522, R.C.S. Nanterre

Gérant de la société civile S.C.I. TENDANCE
Siège social : 16 boulevard Maillot 92200 Neuilly-sur-Seine,
SIREN 478 807 308, R.C.S. Nanterre

Président de la société par actions simplifiée HOLTON (anciennement FINANCIÈRE H)
Siège social : 58, Avenue Hoche 75008 Paris,
SIREN 499 194 231, R.C.S. Paris,
Président de la société par actions simplifiée AUDIKA OUEST
Siège social : 20, rue Troyon 75017 Paris
SIREN 380 450 338, R.C.S. Paris,

Depuis le 2 juin 2008, Président de la société par actions simplifiée FR AUDITION
Siège social : 12, rue de l'Aigle Noir 70000 Vesoul
SIREN 484 479 886, R.C.S. Vesoul Gray

Depuis le 2 octobre 2008, Gérant de la société à responsabilité limitée AUDIKA EST (anciennement AUDITION SANTE)
Siège social : 79, route de Bischwiller 67300 Schiltigheim
SIREN : 391 075 249, R.S.C. Strasbourg

|| Monsieur Jean-Claude TONNARD :

Directeur général délégué d'Audika et représentant permanent de la société HOLTON au sein du conseil d'administration de la société anonyme Audika
Siège social : 58, avenue Hoche 75008 Paris,
SIREN 310 612 387, R.C.S. Paris,

Administrateur de la société anonyme Elstar
Siège social : Paris (75008) 58, avenue Hoche,
R.C.S. de Paris n° 403 732 704,

Gérant de la société civile S.C.I. LE PENNY CORTAMBERT
Siège social : 48 rue Cortambert 75016 Paris,
SIREN 479 696 312, R.C.S. Paris,

Gérant de la société civile HENRI – PASSY PLAZA
Siège social : 3 square du Ranelagh 75016 Paris,
SIREN 484 799 630, R.C.S. Paris,

Gérant de la société civile PÉTRARQUE - LAURISTON
Siège social : 3 square du Ranelagh 75016 Paris,
SIREN 484 799 697, R.C.S. Paris
Directeur général de la société par actions simplifiée
HOLTON (anciennement FINANCIÈRE H)
Siège social : 58, avenue Hoche 75008 Paris,
SIREN 499 194 231, R.C.S. Paris,

Directeur général de la société par actions simplifiée
AUDIKA – CENTRE AUDIOMÉTRIQUE
Siège social : 58, avenue Hoche 75008 Paris
R.C.S. de Paris n° 308 895 770

Directeur général de la société par actions simplifiée
AUDIKA AAC
Siège social : 20, rue Troyon 75017 Paris
SIREN 388 470 593, R.C.S. Paris

Directeur général de la société par actions simplifiée
AUDIKA OUEST
Siège social : 20, rue Troyon 75017 Paris
SIREN 380 450 338, R.C.S. Paris

|| Madame Dominique BAUDOUIN -TONNARD :

Administrateur de la société anonyme Audika
Siège social : 58, avenue Hoche 75008 Paris,
SIREN 310 612 387, R.C.S. Paris,

Gérant de la société civile S.C.I. TENDANCE
Siège social : 16 boulevard Maillot 92200 Neuilly-sur-Seine,
SIREN 478 807 308, R.C.S. Nanterre,

|| Monsieur Jean EICHENLAUB :

Représentant permanent de la société EUROPEAN CAPITAL S.A. SICAR au sein du conseil d'administration de la société anonyme Audika

Siège social : 58, avenue Hoche 75008 Paris, SIREN 310 612 387, R.C.S. Paris,

Director, European Capital Financial Services Ltd, 25 Bedford Street, London, WC2E 9ES, UK

Président, ECAS Agent SAS, 112, avenue Kléber, 75116 Paris

Managing Director, Unternehmensverwaltungsgesellschaft Tramontane GmbH
c/o Metall Technologie Holding GmbH
Holzener Str. 39 D-58708 Menden, Deutschland

Managing Director, Metall Technologie Holding GmbH
Holzener Str. 39, D-58708 Menden, Deutschland

|| Monsieur Jacques PANCRAZI :

Administrateur de la société anonyme Audika
Siège social : 58, avenue Hoche 75008 Paris, SIREN 310 612 387, R.C.S. Paris,

7.2 Modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale

L'article 20 « Admission aux assemblées générales » des statuts stipule que :

« Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont

libérés des versements exigibles et inscrits en compte au 3ème jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, dans les conditions fixées par l'article R.225-85 du code de commerce. »

7.3 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Eléments visés à l'article L.225-100-3 7° du code de commerce :

Aux termes d'un acte signé en date du 14 septembre 2007 entre Messieurs Alain et Jean-Claude Tonnard et Philippe Langzam d'une part et EUROPEAN CAPITAL S.A. SICAR d'autre part, il a été convenu que les dirigeants de la société HOLTON s'engagent à utiliser leurs pouvoirs et

leurs droits de vote dans la société AUDIKA de sorte que la société HOLTON soit désignée administrateur de la société AUDIKA et que deux autres administrateurs soient choisis sur une liste de candidats proposés par EUROPEAN CAPITAL S.A. SICAR.

Eléments visés à l'article L.225-100-3 8° du code de commerce :

Aux termes des articles 14.3 et 15 des statuts, les décisions suivantes doivent être préalablement approuvées par le conseil d'administration statuant à la majorité des 2/3 du nombre des membres du conseil :

|| les opérations susceptibles d'affecter de façon substantielle la stratégie du groupe (composé de la société et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-16 du code de commerce), sa structure juridique, financière ou son périmètre d'activité ;

|| les émissions d'instruments financiers ou de droits susceptibles de modifier immédiatement ou à terme le capital social de la société ou des sociétés de son groupe (tel que défini ci-dessus) ;

|| la modification de la politique de distribution de dividende.

7.4 Commissaires aux comptes

7.4.1 Commissaires aux comptes titulaires

Pierre-Henri Scacchi et Associés
société anonyme au capital de 200 000,00 €
siège social : 23 rue d'Anjou 75008 Paris
SIREN 408 272 375, R.C.S. Paris
a été renouvelée en qualité de commissaire aux comptes titulaire, pour une durée prenant fin lors de l'assemblée qui approuvera les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Deloitte & Associés
société anonyme au capital de 1 723 040,00 €
siège social : 185, Avenue Charles de Gaulle 92524 Neuilly-sur-Seine
SIREN 572 028 041, RCS Nanterre
a été nommée le 15 juin 2004 en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour un mandat expirant au moment de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

7.4.2 Commissaires aux comptes suppléants

Madame Carole PETIT
23 rue d'Anjou 75008 Paris
a été désignée en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour une durée prenant fin lors de l'assemblée qui approuvera les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

La société BEAS
7-9 Villa Houssay 92524 Neuilly-Sur-Seine
a été nommée le 15 juin 2004 en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour un mandat expirant au moment de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

7.4.3 Honoraires des commissaires aux comptes

| | Deloitte & Associés | | | | Pierre-Henri Scacchi et Associés | | | |
|--|---------------------|----------------|-------------|-------------|----------------------------------|----------------|-------------|-------------|
| | Montants HT en € | | % | | Montants HT en € | | % | |
| | 2008 | 2007 | 2008 | 2007 | 2008 | 2007 | 2008 | 2007 |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | | | | | | | | |
| Emetteur | 45 500 | 30 000 | 34% | 27% | 101 500 | 80 000 | 77% | 73% |
| Filiales intégrées globalement | 88 000 | 80 000 | 65% | 73% | 31 000 | 30 000 | 23% | 27% |
| Autres diligences et prestations liées à la mission | | | | | | | | |
| Emetteur | | | | | | | | |
| Filiales intégrées globalement | 1 000 | | 1% | | | | | |
| Sous-total | 134 500 | 110 000 | 100% | 100% | 132 500 | 110 000 | 100% | 100% |
| Autres prestations aux filiales intégrées globalement | | | | | | | | |
| Juridique, fiscal, social | | | | | | | | |
| Autres | | | | | | | | |
| Sous-total | | | | | | | | |
| Total | 134 500 | 110 000 | 100% | 100% | 132 500 | 110 000 | 100% | 100% |

7.5 Rapport du Président du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et sur le contrôle interne

En application des alinéa 6 et suivants de l'article L.225-37 du Code de commerce, le présent rapport a été établi par le président du conseil d'administration et est destiné à rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration (I – gouver-

nement d'entreprise) ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société (II – procédures de contrôle interne).

Ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration du 16 mars 2009.

7.5.1 Gouvernement d'entreprise

Une information détaillée sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et, plus généralement, sur sa composition et son fonctionnement, figure au paragraphe 7.1 du Rapport Annuel. Les principes et règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux figurent au paragraphe 7.1.4 du rapport annuel. Les raisons pour lesquelles certaines dispositions du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, auquel Audika déclare se référer, n'ont pas

été mises en œuvre sont détaillées au paragraphe 7.1.4 du rapport annuel. Par ailleurs, les informations visées à l'article L.225-100-3 du Code de commerce susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique ainsi que les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale sont présentées respectivement au paragraphe 7.3 et 7.2 du rapport annuel. L'ensemble de ces informations doit être considéré comme faisant partie intégrante du rapport du président du conseil d'administration.

7.5.2 Contrôle interne

La partie du rapport présentée ci-après décrit plus précisément les principales procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par Audika.

7.5.2.1 Définition du contrôle interne

La société Audika définit le contrôle interne comme un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, la Direction et le personnel en vue d'assurer une gestion rigoureuse et efficace de la société.

Cette définition implique :

- || Le respect des politiques et procédures définies par la Direction, ainsi que la conformité aux lois et règlements en vigueur ;
- || La sauvegarde des actifs ;

- || La prévention des fraudes et erreurs ;
- || La sincérité et l'exhaustivité des informations financières.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur et de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant pas fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

7.5.2.2 Principaux acteurs du contrôle interne

Le groupe Audika est organisé de la manière suivante :

- || Les centrales d'achat de produits et de services, qui sont gérées par les sociétés Audika et Sarffa ;
- || Les centres de détail, qui sont gérés par des sociétés régionales de distribution (Audika Ouest, Audika Centre Audiométrique, Institut de l'Audition du Var, Audika Alpes, Elstar, CFA, Audika AAC, SCS Audika, FR Audition, Audika Est et Audio Expansion).

- || Les centres de détail n'ont pas d'autonomie de gestion ni de responsabilité dans le processus de décisions. Le contrôle interne repose d'une part, sur les directeurs régionaux chargés de la mise en place de la politique commerciale décidée par la Direction Générale et la Direction Exécutive et, d'autre part, sur les assistantes des centres de détail, chargées d'appliquer au quotidien cette politique commerciale.

Les principaux acteurs du contrôle interne sont :

- || Le Conseil d'Administration ;
- || La Direction générale (qui définit aux différents services les objectifs et les éléments permettant leur suivi) et le Comité de Direction ;

- || La Direction des Services Informatiques, chargée de veiller au bon fonctionnement des systèmes d'information ;
- || Les différents responsables de services, chargés de veiller au respect des objectifs et à l'information de la Direction Générale.

7.5.2.3 Organisation du contrôle interne

Même s'il n'existe pas de charte d'éthique formalisée et écrite, le Président a développé une culture d'entreprise basée sur des valeurs d'honnêteté, de compétence, de réactivité, de qualité et de respect du client.

Par ailleurs, les procédures mises en œuvre au sein des différents services cités ci-après ont été définies dans le but d'atteindre les objectifs assignés à un système de contrôle interne (donner une assurance raisonnable quant à la prévention des risques majeurs pouvant être rencontrés par le Groupe).

La Direction Financière :

Le service administratif et financier de la société Audika est placé sous l'autorité d'un Directeur qui dépend hiérarchiquement de la Direction Générale.

La Direction Financière a mis en place un document de procédures comptables applicables par chaque collaborateur de centre. Les Directeurs Régionaux sont notamment chargés de veiller à la bonne application de ces procédures financières. Parallèlement, les Directeurs Régionaux doivent veiller à la bonne gestion des centres grâce à une série de points de contrôle qui sont régulièrement effectués.

Le directeur financier est assisté dans sa mission d'un chef comptable supervisant les comptabilités générales et les équipes comptables. La comptabilité est tenue sous AS400 utilisé pour l'ensemble des sociétés du groupe. Le plan de compte est commun au groupe. Le contrôle interne repose sur une approche centralisée des flux, au travers d'un système informatique unique.

Le contrôle de gestion :

Le contrôleur de gestion est chargé de l'élaboration des instruments nécessaires au suivi permanent des résultats (tableaux de bord, procédures de recueil et de transmis-

sion des informations, programme de traitement de l'information – en collaboration avec le Directeur Exécutif et le Directeur des Systèmes d'Information).

La communication financière :

À partir des données financières (en provenance de la Direction Financière et du Contrôle de gestion), la Direction Générale élabore les différents supports de communication financière dans le cadre des dispositions réglementaires de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations financières sont disponibles via les communiqués financiers, les rapports annuels, les diaporamas, les lettres aux actionnaires et le site Internet du Groupe.

La communication financière s'adresse en priorité aux actionnaires, aux analystes et aux investisseurs.

La Direction Exécutive

La Direction Exécutive applique dans le réseau un certain nombre de procédures (Guide de fonctionnement des Directeurs Régionaux, Conditions de ventes, Procédures comptables ...) qui doivent permettre la sauvegarde des actifs, la prévention des fraudes et erreurs au niveau des centres. Chaque collaborateur de centre dispose ainsi d'un document reprenant l'intégralité des conditions de ventes qui doivent être appliquées dans le réseau et qui permettent la bonne gestion de chaque centre. Parallèlement à la réception de ce document, ces collaborateurs

suivent régulièrement des formations (via des formateurs régionaux) qui permettent de valider que les conditions de ventes sont bien comprises et bien appliquées.

Le groupe Audika a également mis en place, en complément de la Direction du Réseau au niveau du Siège, plusieurs Directions Régionales. Les Directeurs Régionaux sont notamment chargés de veiller au suivi de l'activité commerciale de chaque centre (en fonction des objectifs fixés chaque début d'année) et à leur bonne gestion.

Autres dispositifs contribuant au contrôle interne de la société

Le groupe Audika fait appel de manière ponctuelle à des auditeurs extérieurs spécialisés (assurances, informatique, juridique..).

7.5.3 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

7.5.3.1 Élaboration des budgets

Le chiffre d'affaires :

Chaque Direction Régionale réalise pour chacun des centres de sa région une fiche d'objectif reprenant les principaux indicateurs de performances (chiffre d'affaires appareillage, piles, accessoires...). Ces données, une fois validées par la Direction Générale, sont consolidées par

la Direction Financière pour obtenir l'objectif de chiffre d'affaires du Groupe.

Ces données sont ensuite mensualisées pour permettre un suivi régulier des performances.

Les charges :

Sur la base des charges constatées en fin d'exercice, la Direction Financière détermine celles qui ont un caractère récurrent et qui vont se retrouver sur le nouveau budget. A cela viennent s'ajouter les nouvelles charges qui sont étudiées poste par poste. A titre d'exemple, chaque

responsable de service détermine ses besoins en terme de recrutement en lien avec le service des Ressources Humaines. Ces demandes de recrutement, une fois validées par la Direction Générale, sont incluses au budget.

Les investissements :

La Direction Générale détermine une enveloppe qui sert de « cadre budgétaire ». Les responsables de services déterminent l'ensemble de leurs besoins en matière d'investissement. Ceux-ci, une fois validés par la Direction

Générale sont inclus au budget. En matière de développement (acquisitions, créations), la Direction Financière valide avec la Direction Générale les capacités financières qui pourront être allouées à ce poste.

7.5.3.2 Suivi de la réalisation budgétaire et reporting

Un certain nombre de tableaux de bord ont été développés en 2006 afin d'affiner encore le suivi budgétaire ainsi que les indicateurs de gestion. Ces tableaux répondent aussi bien à des problématiques comptables (trésorerie, stocks, balance clients) qu'à des problématiques commerciales (analyse des ventes, tableau de pilotage) ou de gestion (indicateurs de gestion).

Ces tableaux de bord constituent une des bases du contrôle interne au sein du Groupe.

Un certain nombre d'indicateurs sont diffusés de façon quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle.

Les indicateurs quotidiens :

ils permettent de suivre au jour le jour le chiffre d'affaires, son évolution par rapport à l'exercice précédent ainsi que l'avancement par rapport aux objectifs. Ils fournissent

aussi un certain nombre d'indicateurs de gestion. L'ensemble des données est disponible au niveau du siège ou au niveau régional en fonction des destinataires.

Les indicateurs hebdomadaires :

ils permettent d'avoir des indicateurs de performances comparatifs entre les différentes régions et fournissent des indicateurs de gestion plus fins.

Les indicateurs mensuels :

Ils reprennent les informations quotidiennes et hebdomadaires sur l'ensemble du mois et donnent un niveau de détail de l'information beaucoup plus fin (centre par centre).

drage budgétaire et les performances de l'entreprise. Les Ressources Humaines établissent mensuellement un suivi des recrutements ainsi qu'un suivi de la masse salariale.

La liste des destinataires de ces indicateurs est soumise à l'approbation de la Direction Générale et fait l'objet d'un contrôle régulier.

Au niveau des investissements, la Direction générale a mis en place des suivis de budgets d'investissements annuels par service. Le suivi régulier des opérations d'investissements (par la Direction Générale et par la Direction Financière) contribue à la rigoureuse et efficace gestion de la société.

Au niveau des charges, la Direction Financière prépare mensuellement un tableau de reporting qui permet de déterminer si les charges sont en adéquation avec le ca-

Gestion des risques

Les risques auxquels Audika est exposé ont fait l'objet d'une identification, d'une évaluation, et d'une hiérarchisation de manière à les maîtriser au mieux.

L'analyse des risques permet à Audika d'identifier les événements dont l'éventuelle survenance pourrait représenter une menace majeure pour l'atteinte de ses objectifs.

L'analyse des risques est présentée au paragraphe 6.2 du rapport annuel.

Le Comité de contrôle des coûts

La structure de coûts au sein du Groupe Audika étant essentiellement une structure de coûts fixes, la gestion des risques doit se faire à plusieurs niveaux :

|| Le chiffre d'affaires : afin d'amortir la structure de coûts, il est essentiel de bien piloter l'activité et de disposer des informations le plus en amont possible afin d'être en mesure de réagir commercialement le plus rapidement possible. A ce titre, les différents indicateurs cités ci-dessus permettent d'avoir une vision fine de l'évolution de l'activité, centre par centre.

|| Les charges : dans l'environnement actuel, marqué par une croissance de l'activité plus difficile, le bon contrôle des charges devient encore plus un enjeu fondamental. C'est dans ce contexte qu'ont été mis en place au cours du dernier trimestre 2008 le Comité de Contrôle des Coûts et les réunions mensuelles de contrôle budgétaire.

Le Comité de Contrôle des Coûts est composé du Responsable du Contrôle de Gestion, du Directeur Financier, du

Directeur Exécutif et d'un chargé de mission auprès de la Direction Générale.

Celui-ci a pour objectif de recenser les différents postes de dépenses du Groupe et d'identifier les sources d'économies potentielles (que cela soit au travers de négociations avec les fournisseurs, d'appels d'offres ou de nouveaux process de fonctionnement interne).

En fonction des différentes missions poursuivies, le Comité de Contrôle des Coûts est amené à prendre contact avec les responsables de services et / ou leurs fournisseurs. En tout état de cause, tout nouveau contrat passé avec un fournisseur devra être soumis au Comité de Contrôle des Coûts avant signature.

L'objectif est d'avoir une structure capable d'évaluer les principaux risques de gestion et d'intervenir dans les négociations financières, ce qui permettra notamment de séparer fonctionnement opérationnel et fonction « achat ».

Contrôle budgétaire

Dans le prolongement de la mise en place du Comité de Contrôle des Coûts a été mise en place une réunion mensuelle de contrôle budgétaire.

Tous les responsables de services doivent ainsi chaque mois présenter lors de cette réunion un état de leur budget reprenant les éléments suivants :

|| Sommes dépensées depuis le début de l'exercice (par mois)

|| Sommes déjà engagées pour les prochains mois

|| Sommes à engager dans les prochains mois

|| Évolution par rapport à l'exercice précédent

|| Évolution par rapport au budget 2009

Tous ces indicateurs permettent ainsi de mesurer de façon pertinente l'évolution des coûts.

Arrêtés des comptes et clôtures comptables

Il est procédé à des reportings mensuels à usage interne, non audités, permettant de faire un rapprochement entre les données comptables et les données budgétaires.

Par ailleurs l'arrêté semestriel et la clôture annuelle sont audités par les Commissaires aux Comptes, approuvés par le Conseil d'Administration et publiés dans le respect des procédures légales et réglementaires.

Ces arrêtés et clôtures sont réalisés suivant des procédures comptables harmonisées au sein du Groupe (reconnaissance du chiffre d'affaires, règles de provisionnement, règles de séparation des exercices, calcul de la participation, calcul de l'impôt). A chaque clôture comptable (semestrielle ou annuelle), les comptes sont analysés et justifiés dans un « dossier d'arrêté » structuré.

Méthodes de provisionnement sur risques et litiges

A chaque arrêté semestriel et à chaque clôture annuelle, la Direction Financière effectue une revue de l'ensemble des éventuelles provisions à constituer.

La Direction Générale est informée de tous les événements susceptibles de donner lieu à constitution de provision, dès qu'ils se produisent :

- || Risque de défaillance d'un client
- || Difficulté anormale de recouvrement
- || Litige avec un tiers

Consolidation des comptes

L'élaboration de la consolidation des comptes est centralisée au sein du service administratif et financier de la société Audika avec l'assistance d'un cabinet extérieur spécialisé. Le logiciel de consolidation utilisé est le logiciel Magnitude (Cartesis).

Le processus de consolidation comporte notamment les contrôles et vérifications suivants :

- || Vérification de la réciprocité des soldes intersociétés devant être éliminés

- || Vérification de la cohérence des comptabilités sociales prises en compte
- || Remontée de liasses de consolidation par chacune des sociétés dans un format défini par le Groupe
- || Calcul des provisions des engagements de retraite
- || Vérification de l'évaluation des actifs incorporels
- || Justification et analyse de l'ensemble des retraitements de consolidation selon les règles comptables en vigueur

Autres éléments de suivi

Différents tableaux ont été mis en place, principalement relatifs :

- || Au suivi des opérations de croissance externe (tableaux de suivi des titres et des différents impacts de la croissance externe dans les comptes consolidés)
- || Au suivi de l'endettement (tableau de suivi de l'endettement et du respect des covenants)
- || Au suivi de la trésorerie : un mécanisme de fusion d'échelle d'intérêts a été mis en place avec les principales banques du Groupe, permettant d'optimiser la gestion de la trésorerie excédentaire du Groupe et de disposer

en temps réel d'une vision centralisée de la position de trésorerie de chacune des sociétés du Groupe

- || Au suivi des engagements hors-bilan : à chaque arrêté ou clôture, un recensement systématique des engagements hors bilan est réalisé par la Direction Financière auprès de chacune des sociétés du Groupe

Les autres procédures, bien que non écrites, couvrent l'ensemble des principaux processus de contrôle interne. Sur l'ensemble de ces cycles, des documents standard ont été développés dans le but de renforcer le contrôle interne.

7.5.4 Procédures relatives aux activités opérationnelles

Les procédures de contrôle interne du Groupe permettent notamment :

- || Le suivi de l'activité commerciale
- || La gestion des ressources humaines
- || La sécurisation des données informatiques

7.5.4.1 Le suivi de l'activité commerciale**Mission :**

Les réunions mensuelles du Comité de Direction, sous la conduite des Co-Présidents, ont pour objectif de faire un bilan complet de l'activité des différents services (com-

mercial, marketing, développement) au cours du mois écoulé, de contrôler les différents indicateurs de gestion et de valider les projets en cours.

Composition :

L'ensemble des responsables de services concernés sont représentés lors des réunions de suivi d'activité : Direction Générale, Direction du Développement, Direction Exécutive, Direction Marketing et Contrôle de Gestion.

Travaux :

Au cours de l'exercice écoulé, le Comité de Contrôle Interne s'est réuni 11 fois. La Direction Générale s'appuie notamment sur le reporting d'activité issu des différents

indicateurs cités précédemment ainsi que sur l'ensemble des tableaux de bord générés par les différents services.

7.5.4.2 La gestion des ressources humaines

Les recrutements :

Pour le réseau : toute demande de recrutement doit au préalable être validée par le Directeur Régional, le Responsable des Ressources Humaines et la Direction Exécutive.

Pour le Siège : toute demande de recrutement doit au préalable être validée par le Responsable de service, le Responsable des Ressources Humaines et la Direction Générale.

L'intégration :

Pour le réseau : dans un souci constant d'homogénéité et de qualité des prestations, chaque personne (audioprothésiste ou assistant(e) commercial(e)) fait l'objet d'un parcours d'intégration similaire. Des sessions de formations sont régulièrement organisées au siège et permettent à chaque nouveau collaborateur d'appréhender le fonctionnement du Groupe et de se familiariser avec les procédures techniques et commerciales propres à Audika.

Audika, protocole qui a pour objectif d'avoir la même qualité de prestations dans l'ensemble du réseau.

Enfin, un suivi régulier est fait auprès des équipes par des formateurs régionaux.

Par ailleurs, chaque audioprothésiste est formé au « Protocole d'appareillage » développé en interne par

Pour le siège : chaque nouveau collaborateur est sensibilisé au travers d'un parcours d'intégration au fonctionnement et aux procédures du Groupe ainsi qu'aux spécificités du secteur d'activité.

Les entretiens annuels et l'évaluation des collaborateurs :

Une procédure (réactualisée début 2007) définit les modalités de suivi de chaque collaborateur par leur responsable hiérarchique au travers d'un certain nombre

de documents (questionnaire préalable à l'entretien, fiche d'évaluation des performances, détermination des objectifs annuels...).

7.5.4.3 La sécurisation des données informatiques

Développé en 2004, le logiciel de gestion informatique Audikanet a été déployé progressivement dans l'ensemble des centres du réseau au cours de l'exercice 2005. Chaque collaborateur de centre a fait l'objet d'une formation à ce nouveau système. Aujourd'hui l'ensemble des centres du réseau est équipé (sauf les acquisitions les plus récentes pour lesquelles l'équipement est planifié dès le début de l'intégration).

La gestion des droits utilisateurs est déterminée par des profils suivant l'activité de chaque personnel de la société. Certains droits sont limités à la simple consultation et d'autres au passage de commande/facturation. Toute action est consignée dans un journal d'activité avec identification de l'utilisateur. La seule interface utilisateur possible est le frontal PHP ce qui fait qu'en aucun cas les données présentes sur le serveur Oracle sont directement accessibles.

Ce logiciel de gestion informatique permet d'accélérer la remontée d'informations (commerciale, marketing et financière) et, en conséquence, d'être plus performant et plus réactif en matière de contrôle interne.

Les serveurs de production sont centralisés dans une salle informatique sécurisée avec redondance de serveurs miroirs ainsi qu'une sauvegarde quotidienne des données chez un prestataire extérieur.

Audikanet est un logiciel entièrement développé en interne, basé sur une base de données Oracle et un frontal PHP. Cet intranet permet une centralisation des accès en regroupant en un point unique toutes les données sensibles.

7.5.5 Contrôle interne en Italie

Le Groupe Audika a amorcé son développement international en septembre 2007. La mise en place du contrôle interne dans la structure italienne suit les mêmes principes que pour la structure française.

7.5.5.1 Principaux acteurs du contrôle interne

Les principaux acteurs du contrôle interne sont :

- || Le Conseil d'Administration du Groupe
- || La Direction générale (qui définit aux différents services les objectifs et les éléments de suivi permettant leur suivi)
- || La Direction de la filiale italienne représentée par Philippe Chapalain, son administrateur

- || Les managers de la structure et la responsable administrative de la structure.

Les centres de détail n'ont pas d'autonomie de gestion ni de responsabilité dans le processus de décisions. Le contrôle interne repose principalement sur la Direction Italie chargée de la mise en place de la politique commerciale décidée par la Direction Générale France.

7.5.5.2 Élaboration des budgets

Le chiffre d'affaires :

L'administrateur de la structure italienne, en accord avec les managers italiens, a déterminé un objectif annuel de chiffre d'affaires par centre existant au 31 décembre de l'année. Ces données, une fois validées par le Conseil d'Administration et la Direction Générale du Groupe, sont

consolidées pour obtenir l'objectif de chiffre d'affaires de la filiale italienne.

Ces données sont ensuite mensualisées pour permettre un suivi régulier des performances.

Les charges :

Sur la base des charges constatées en 2008, la Direction Italie détermine celles qui ont un caractère récurrent. A cela viennent s'ajouter les nouvelles charges qui sont étudiées poste par poste. Parallèlement, la Direction de

la filiale italienne met progressivement en place les règles de gestion du Groupe au niveau des centres (contrôle de caisse, gestion des stocks...).

Les investissements :

La Direction Générale, en accord avec la Direction Italie, détermine une enveloppe qui sert de « cadre budgétaire ». Les investissements répondent notamment à la volonté

stratégique de mettre aux normes du Groupe les différents centres acquis au cours de l'exercice (mises aux normes des façades, équipement des centres...).

7.5.5.3 Suivi de la réalisation budgétaire et reporting

Des premiers tableaux de bord ont été développés en 2007 afin de permettre le suivi budgétaire. Ces tableaux répondent principalement à des problématiques commerciales (analyse des ventes). Ces indicateurs sont diffusés de façon mensuelle ou trimestrielle.

que afin de permettre un suivi efficace des performances commerciales et de gestion des centres.

Au cours de l'exercice 2008, l'ensemble des centres de la filiale italienne a été connecté au même réseau informati-

La liste des destinataires de ces indicateurs est soumise à l'approbation de la Direction Générale et fait l'objet d'un contrôle régulier.

7.5.5.4 Arrêtés des comptes et clôtures comptables

Les arrêtés et clôtures sont réalisés suivant des procédures comptables harmonisées au sein du Groupe en tenant compte des règles comptables italiennes (reconnaissance du chiffre d'affaires, règles de provisionnement, règles

de séparation des exercices, calcul de l'impôt). A chaque clôture comptable (semestrielle ou annuelle), les comptes sont analysés et soumis au contrôle de la direction financière d'Audika France.

7.5.5.5 Consolidation des comptes

L'élaboration de la consolidation des comptes est centralisée au sein du service administratif et financier de la société Audika avec l'assistance d'un cabinet extérieur spécialisé basé à Turin.

|| Remontée de liasses de consolidation par chacune des sociétés dans un format défini par le Groupe,

|| Justification et analyse de l'ensemble des retraitements de consolidation selon les règles comptables en vigueur.

Le processus de consolidation comporte notamment les contrôles et vérifications suivants :

|| Vérification de la cohérence des comptabilités sociales prises en compte

Alain Tonnard

Président du conseil d'administration

7.6 Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Audika

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Audika et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- || de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- || d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- || prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- || prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- || déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

Pierre-Henri Scacchi et Associés
Alain ZENTAR

Deloitte & Associés
Christophe PERRAU

8

Chapitre

Tableau de bord de l'actionnaire

8.1 Renseignements de caractère général concernant l'émetteur et le capital

8.1.1 Renseignements concernant l'émetteur

Dénomination Sociale

AUDIKA

Dépôt de l'acte

Le 7 juillet 1977

Siège social

58, avenue Hoche - 75008 PARIS.

Durée de vie

Jusqu'au 4 août 2076, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée décidées par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Forme juridique

Société anonyme à conseil d'administration régie notamment par les articles L.225-1 à L.225-257 du code de commerce.

Exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- || L'acquisition par tous moyens, la gestion, la revente éventuelle de toutes participations dans le capital de sociétés françaises ou étrangères dont l'activité est celle d'achat, de vente, promotion, import, export, distribution, fabrication, réparation de prothèses auditives et tous accessoires ainsi que celle de franchisage ;
- || Toutes prestations de services dans le cadre de l'animation de l'activité des sociétés dans lesquelles elle détient des participations ;
- || La fourniture de toutes prestations de services en matière commerciale, financière, administrative ou autre, ainsi que la réalisation de toutes opérations financières, immobilières ou commerciales tant au profit ou à destination des sociétés dans lesquelles est détenue une participation que de tiers ;

|| La promotion, la création et le développement d'entreprises commerciales et industrielles ;

|| L'achat, la vente, l'édification, la prise à bail, l'exploitation de tous bureaux, boutiques, ateliers et usines rentrant dans le cadre de cette activité, ou de toutes activités connexes. Elle aura en outre, la possibilité d'agir en qualité d'agent commercial ;

|| La prise, l'acquisition, l'exploitation, la vente ou l'octroi de toutes licences ou brevets ou marques de fabriques et autres droits de propriété industrielle ou intellectuelle entrant dans l'objet de la société ;

|| L'activité d'agence de publicité ;

|| La cession ou l'apport de tout ou partie de l'actif de la société ainsi que toutes opérations de location ou de sous-location ;

|| La prise d'intérêt par voies d'apports, fusion, participation, souscription d'actions, de parts, ou d'obligations, ou de toute autre manière dans toutes entreprises ou sociétés se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet social serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce, par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participations, groupement d'intérêt économique ;

|| Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

Registre du commerce et des sociétés

SIREN 310 612 387, RCS Paris

Code APE

4774 Z

8.1.2 Principales dispositions légales et statutaires

8.1.2.1 Affectation et répartition des bénéfices

(article 23 des statuts)

Sur le bénéfice distribuable l'assemblée générale prélève les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation

de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

L'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément

les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

8.1.2.2 Assemblées générales

(articles 19 à 22 des statuts)

Les réunions ont lieu, soit au siège, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quelque soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et de la propriété de ses actions.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les procès verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la loi.

Les droits des actionnaires sont conformes à la loi.

8.1.2.3 Programme de rachat d'actions

(article 25 des statuts)

L'assemblée générale ordinaire du 11 Juin 2008 a :

|| autorisé le conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à procéder à l'acquisition de ses propres actions, dans la limite de 10 % du capital, en vue de, par ordre de priorité :

| la couverture de la dilution potentielle liée :

- à des programmes d'attribution d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions ou autres allocations d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe,
- à l'attribution d'actions aux salariés au titre de leur participation aux résultats de l'entreprise, dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou dans le cadre de toute autre formule d'épargne salariale,
- à la remise d'actions lors de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, échange, attribution ou de toute autre manière,

- aux obligations afférentes à des titres de créance donnant accès au capital ;

| la conclusion avec un prestataire de service d'investissement d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;

| la remise d'actions dans le cadre d'opérations de croissance externe à titre de paiement, d'échange ou d'apport.

|| décidé que l'acquisition, la cession ou le transfert par la société de ces actions pourrait être effectué par tous moyens et que le prix à payer par la société lors de l'achat de ses propres actions ne pourra être supérieur par action à 50,00 € (hors frais).

Au cours de l'exercice écoulé, la société n'a procédé à aucune opération sur ses propres actions. La société ne détenait aucune de ses propres actions à l'ouverture de l'exercice au 1er janvier 2008 et aucune à la clôture au 31 décembre 2008.

8.1.2.4 Franchissements de seuil

(article 11.3 des statuts)

Si les actions de la société sont admises aux négociations sur un marché réglementé ou sur un marché d'instruments financiers admettant aux négociations des actions

pouvant être inscrites en compte chez un intermédiaire habilité dans les conditions prévues à l'article L.211-4 du code monétaire et financier, toute personne physique ou

morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus des seuils précisés à l'article L.233-7 – I. du code de commerce, informe la société, dans le délai requis par la réglementation en vigueur, du nombre total d'actions et de droits de vote de celle-ci qu'elle possède ou qu'elle est réputée posséder au sens de l'article L.233-9 du code de commerce.

Cette information est également faite dans le même délai lorsque la participation en capital ou en droit de vote devient inférieure aux seuils mentionnés ci-dessus.

La personne tenue de donner l'information ci-dessus précise le nombre de titres qu'elle possède donnant accès à terme au capital ainsi que les droits de vote qui y sont attachés.

En cas de franchissement de seuil du dixième ou du cinquième du capital ou des droits de vote, doivent être également données les autres informations mentionnées à l'article L.233-7 du code de commerce.

8.1.2.5 Droits de vote

(article 11.2 des statuts)

Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital social qu'elle représente.

Toutefois, les actions entièrement libérées et inscrites nominativement depuis plus de quatre ans bénéficient d'un droit de vote double.

8.1.2.6 Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de la société, il n'existe pas, à ce jour, de faits exceptionnels ou de litiges pouvant avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine d'Audika et de ses filiales.

8.1.2.7 Consultation des documents sociaux, comptables et juridiques

Les statuts, procès-verbaux et autres documents sociaux, comptables ou juridiques peuvent être consultés à la direction générale de la société : 58, avenue Hoche – 75008 PARIS.

8.1.3 Renseignements concernant le capital social

8.1.3.1 Capital social

(article 7 des statuts)

Le capital social s'élève à 283 500 €. Il est divisé en 9 450 000 actions, entièrement libérées, toutes de même catégorie. La valeur nominale des actions est de 0,03 €.

Le tableau suivant indique pour les deux derniers exercices la composition détaillée du capital social :

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---------------------------------------|----------------|----------------|
| Nombre d'actions | 9 450 000 | 9 450 000 |
| Valeur nominale (en €) | 0,03 | 0,03 |
| Montant du capital émis (en €) | 283 500 | 283 500 |

8.1.3.2 Répartition du capital et des droits de vote

| | | Holton | | Public | | Total | |
|------|----------------|-----------|--------|-----------|--------|-----------|---------|
| | | | | | | | |
| 2008 | Actions | 5 097 602 | 53,94% | 4 352 398 | 46,06% | 9 450 000 | 100,00% |
| | Droits de vote | 5 097 602 | 53,94% | 4 353 356 | 46,06% | 9 450 958 | 100,00% |
| 2007 | Actions | 5 097 600 | 53,94% | 4 352 400 | 46,06% | 9 450 000 | 100,00% |
| | Droits de vote | 5 097 600 | 53,94% | 4 353 342 | 46,06% | 9 450 942 | 100,00% |
| 2006 | Actions | 5 097 600 | 53,94% | 4 352 400 | 46,06% | 9 450 000 | 100,00% |
| | Droits de vote | 5 097 600 | 53,94% | 4 353 171 | 46,06% | 9 450 771 | 100,00% |

8.1.3.3 Franchissement de seuils

Le tableau ci-dessous indique l'identité des actionnaires détenant, au 31 décembre 2008, plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou

95 % du capital ou des droits de vote aux assemblées générales, et des modifications intervenues au cours de l'exercice écoulé :

| Actionnaire | Détention en capital | Détention en droits de vote | Franchissements de seuils intervenus en capital | Franchissements de seuils intervenus en droits de vote |
|------------------------------------|----------------------|-----------------------------|---|--|
| HOLTON | plus de 50 % | plus de 50 % | néant | néant |
| FIDELITY INVESTMENTS INTERNATIONAL | moins de 5% | moins de 5% | 5% à la baisse | 5% à la baisse |

Audika a été informé au cours de l'exercice que Fidelity Investments International ne détenait plus que 4,54% du capital et des droits de vote.

8.1.3.4 Auto-contrôle

Les sociétés contrôlées par la société Audika ne détiennent pas d'actions Audika.

8.1.3.5 Prises de participation significatives par la société et prises de contrôle dans d'autres sociétés

Au cours de l'exercice écoulé, les prises de participation représentant plus de 5 %, 10 %, 20 %, 33,33 % ou 50 %, du capital ou des droits de vote, ou les prises de contrôle, sont les suivantes :

| Date | Dénomination de la société cible | Seuils franchis à la hausse | |
|------------|-------------------------------------|-----------------------------|----------------|
| | | Capital | Droits de vote |
| 04/01/2008 | AUDIVUE | 50% | 50% |
| 02/06/2008 | FR AUDITION | 50% | 50% |
| 07/07/2008 | A. A. ALPHA AUDITION | 50% | 50% |
| 05/09/2008 | MOTTE PICQUET AUDITION | 50% | 50% |
| 05/09/2008 | AUDIOLAB | 50% | 50% |
| 02/10/2008 | AUDITION SANTE (devenue AUDIKA EST) | 50% | 50% |
| 13/10/2008 | AUDIO EXPANSION | 33,33% | 33,33% |

8.1.3.6 Participation des salariés au capital au 31 décembre 2008

|| Salariés détenant des actions nominatives dans la société au 31 décembre 2008 :

| Salariés | Nombre d'actions | % du capital |
|--------------|------------------|--------------|
| Néant | 0 | 0 |
| Total | 0 | 0 |

|| Actions des salariés qui font l'objet d'une gestion collective et dont les intéressés n'ont pas la libre disposition :

| Cadre Juridique | Nombre d'actions | % du capital |
|-----------------|------------------|--------------|
| Néant | 0 | 0 |
| Total | 0 | 0 |

8.1.3.7 Rachat d'actions destinées à être attribuées aux salariés et aux dirigeants

Au cours de l'exercice écoulé, la société n'a acquis aucune de ses propres actions en application de l'article L.225-208 du code de commerce à fin :

|| D'une attribution d'actions aux salariés au titre de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise ;

|| D'une attribution gratuite d'actions aux salariés ou aux dirigeants dans les conditions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du code de commerce ;

|| D'une attribution d'options d'achat d'actions aux salariés ou aux dirigeants dans les conditions prévues aux articles L.225-177 et suivants du code de commerce.

8.1.3.8 Capital potentiel

Il n'existe aucune valeur susceptible de donner accès directement ou indirectement au capital de la société.

8.1.3.9 Capital autorisé non émis

Conformément à l'article L.225-100 alinéa 7, le tableau ci-dessous récapitule les délégations en cours de validité accordées au conseil d'administration dans le domaine

des augmentations de capital par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du code de commerce :

| Date de la délégation | Durée de validité | Montant du capital autorisé | Utilisation de la délégation au cours d'un exercice précédent l'exercice écoulé | Utilisation de la délégation au cours de l'exercice écoulé | Utilisation de la délégation au cours de l'exercice en cours |
|-----------------------|-------------------|-----------------------------|---|--|--|
| 11 juin 2008 | 26 mois | 50 000 € | sans objet | néant | néant |

La délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration le 11 juin 2008 sera remplacée par la délégation de compétence soumise à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2009 si elle est approuvée.

8.1.3.10 Pacte d'actionnaire

Néant

8.1.3.11 Nantissement d'actions

Néant

8.1.3.12 Aliénation d'actions intervenue à l'effet de régulariser les participations croisées

Néant

8.1.3.13 Augmentation de capital réservée aux salariés

L'assemblée générale du 11 juin 2008 a rejeté le projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues à l'article L.443-5 du code du travail.

8.1.3.14 Opérations réalisées par les mandataires sociaux

Acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges d'actions Audika et transactions opérées sur les actions Audika au moyen d'instruments financiers à terme, réalisés au cours de l'exercice 2008 par les mandataires sociaux et les personnes ayant avec eux des liens personnels étroits : néant.

8.1.3.15 Evolution du capital d'Audika

| Date | Nature des opérations | Augmentation du capital | Prime d'émission ou d'apport | Nombre d'actions | Valeur nominale | Capital après opération |
|------------|---|-------------------------|------------------------------|------------------|-----------------|-------------------------------------|
| 07/07/1977 | Création de la société | 100 000 F | | 1 000 | 100 F | 100 000 F |
| 26/11/1984 | Augmentation de capital | 150 000 F | | 2 500 | 100 F | 250 000 F |
| 31/12/1997 | Fusion-absorption avec l'Européenne de l'Audition | 110 000 F | 1 649 102 F | 3 600 | 100 F | 360 000 F |
| 31/12/1997 | Division du nominal par 10 | | | 36 000 | 10 F | 360 000 F |
| 23/01/1998 | Augmentation de capital par incorporation de réserves | 1 140 000 F | | 150 000 | 10 F | 1 500 000 F |
| 27/04/1998 | Division du nominal par 5 | | | 750 000 | 2 F | 1 500 000 F |
| 26/05/1998 | Augmentation de capital concomitante à l'introduction | 75 000 F | 7 387 500 F | 787 500 | 2 F | 1 575 000 F |
| 30/05/2001 | Augmentation de capital par incorporation de réserves et conversion du capital en € | 5 856,37 F | | 787 500 | | 1 580 856,37 F soit 241 000 € |
| 01/07/2002 | Augmentation du capital par incorporation de réserves | 11 000 € | | 787 500 | 0,32 € | 252 000 € |
| 01/07/2002 | Division du nominal de l'action | | | 3 150 000 | 0,08 € | 252 000 € |
| 01/07/2005 | Division du nominal de l'action | 31 500 € | | 9 450 000 | 0,03 € | 283 500 € |

8.1.3.16 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L.225-100-3 du code de commerce, sont précisés ci-dessous les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

|| éléments visés à l'article L.225-100-3 7° du code de commerce : aux termes d'un acte signé en date du 14 septembre 2007 entre Messieurs Alain et Jean-Claude Tonnard et Philippe Langzam d'une part et European Capital S.A. SICAR d'autre part, il a été convenu que les dirigeants de la société Holton s'engagent à utiliser leurs pouvoirs et leurs droits de vote dans la société Audika de sorte que la société Holton soit désignée administrateur de la société Audika et que deux autres administrateurs soient choisis sur une liste de candidats proposés par European Capital S.A. SICAR.

|| éléments visés à l'article L.225-100-3 8° du code de commerce : aux termes des articles 14.3 et 15 des statuts, les décisions suivantes doivent être préalablement approuvées par le conseil d'administration statuant à la majorité des 2/3 du nombre des membres du conseil :

- les opérations susceptibles d'affecter de façon substantielle la stratégie du groupe (composé de la société et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-16 du code de commerce), sa structure juridique, financière ou son périmètre d'activité ;
- les émissions d'instruments financiers ou de droits susceptibles de modifier immédiatement ou à terme le capital social de la société ou des sociétés de son groupe (tel que défini ci-dessus) ;
- la modification de la politique de distribution de dividende.

8.1.4 Dividendes

Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices précédents celui clos le 31/12/2008 :

| Exercice | Dividende global | Dividende par action | Montant des revenus distribués éligibles à la réfaction | Montant des revenus distribués non éligibles à la réfaction |
|----------|---|----------------------|---|---|
| 2005 | 1 606 500 € prélevés sur le compte « Résultat de l'exercice » | 0,17 € | 0,17 € x nombre d'actions détenues par les personnes physiques et par les sociétés taxées entre les mains de leurs associés personnes physiques | |
| 2006 | 1 984 500 € prélevés sur le compte « Résultat de l'exercice » | 0,21 € | 0,21 € x nombre d'actions détenues par les personnes physiques et par les sociétés taxées entre les mains de leurs associés personnes physiques | |
| 2007 | 3 874 500 € prélevés sur le compte « Résultat de l'exercice » à concurrence de 3 351 232,38 € et sur le poste « Autres réserves » à concurrence de 523 267,62 € | 0,41 € | 0,41 € x nombre d'actions détenues par les personnes physiques et par les sociétés taxées entre les mains de leurs associés personnes physiques | |

Le groupe Audika, depuis son introduction au second marché en 1998, a développé une politique constante de distribution de dividendes. Le montant du dividende distribué correspondait jusqu'en 2006 à environ 25% du résultat net consolidé. Depuis l'exercice 2007, le montant du dividende distribué correspond à environ 35% du résultat net consolidé.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale des actionnaires le versement d'un dividende de 0,40 € par action au titre de l'exercice clos le 31.12.2008. Il en résulterait une distribution totale de 3 780 K€ représentant 36,8% du résultat net consolidé.

8.1.5 Principales données boursières

L'action Audika (code ISIN FR 0000063752) a été admise au second marché le 26 mai 1998. L'action Audika est cotée sur Euronext Paris, compartiment B, indice Cac Small 90.

Depuis le 1^{er} juillet 2005, et suite à la division du nominal de ses actions par 3, le capital de la société Audika compte 9.450.000 actions.

Le tableau ci-dessous indique les principales données boursières de l'action Audika de janvier 2007 à février 2009 :

| Mois | Plus haut | Plus bas | Cours moyen | Volume moyen |
|-------------------|-----------|----------|-------------|--------------|
| Année 2007 | | | | |
| Janvier | 21,58 | 19,30 | 20,26 | 20 231 |
| Février | 22,85 | 21,40 | 21,88 | 12 042 |
| Mars | 26,24 | 21,50 | 23,50 | 24 074 |
| Avril | 26,26 | 24,00 | 25,32 | 10 149 |
| Mai | 26,80 | 24,06 | 25,35 | 8 051 |
| Juin | 26,69 | 24,51 | 25,51 | 8 728 |
| Juillet | 29,35 | 26,40 | 27,44 | 11 957 |
| Août | 28,00 | 25,50 | 27,04 | 9 355 |
| Septembre | 34,50 | 28,00 | 32,10 | 43 823 |
| Octobre | 35,16 | 31,10 | 33,24 | 18 239 |
| Novembre | 38,20 | 33,00 | 36,00 | 22 306 |
| Décembre | 36,70 | 30,89 | 33,90 | 12 908 |
| Année 2008 | | | | |
| Janvier | 36,40 | 25,50 | 29,56 | 17 480 |
| Février | 30,25 | 27,50 | 28,96 | 7 160 |
| Mars | 30,75 | 26,32 | 27,48 | 11 674 |
| Avril | 33,65 | 30,19 | 31,77 | 12 106 |
| Mai | 33,00 | 31,43 | 32,05 | 8 490 |
| Juin | 33,54 | 28,91 | 31,57 | 8 612 |
| Juillet | 30,10 | 24,69 | 27,81 | 12 721 |
| Août | 30,60 | 28,61 | 29,30 | 3 714 |
| Septembre | 31,48 | 25,47 | 27,57 | 11 069 |
| Octobre | 25,65 | 15,85 | 19,77 | 48 736 |
| Novembre | 19,59 | 13,90 | 16,46 | 34 343 |
| Décembre | 17,00 | 15,56 | 16,21 | 26 848 |
| Année 2009 | | | | |
| Janvier | 16,27 | 13,00 | 15,09 | 16 478 |
| Février | 16,94 | 15,65 | 16,23 | 6 153 |

8.2 Relations avec les actionnaires

8.2.1 Communication financière

Afin d'informer de manière régulière, transparente et exhaustive, la société Audika a mis en place une véritable politique de communication financière à travers :

- || Un rapport annuel complet, enregistré comme document de référence auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (A.M.F) ;
- || Des avis financiers dans la presse économique et financière ainsi que des communiqués de presse diffusés en nombre et relayés par un diffuseur conformément à la directive transparence et par des sites boursiers grand public ;

- || Une lettre aux actionnaires éditée au cours du troisième trimestre de chaque exercice qui donne aux destinataires un éclairage précis des faits marquants de l'exercice et des perspectives d'évolution de la société ;
- || Des réunions régulières avec les analystes, gérants et journalistes ;
- || Un site Internet en français et en anglais complet et mis à jour régulièrement (<http://finance.audika.com>) qui a été totalement remodelé au début de l'année 2008.

8.2.2 Demande d'information

Toute demande d'informations peut être faite auprès de la société sur simple demande.
Tous les documents relatifs à la société peuvent également être consultés au siège social :
58 avenue Hoche 75008 Paris

Responsable de l'information financière :

Alain Tonnard
Directeur Général et président du conseil d'administration
Tel : 01.55.37.30.30
Fax : 01.55.37.30.36

8.2.3 Calendrier de communication

| | |
|-------------------------|--|
| 20 janvier 2009 | Chiffre d'affaires 2008 |
| 24 mars 2009 | Résultats 2008 |
| 21 avril 2009 | Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2009 |
| 17 juin 2009 | Assemblée Générale |
| 21 juillet 2009 | Chiffre d'affaires du 2 ^e trimestre 2009 |
| 8 septembre 2009 | Résultats semestriels 2009 |
| 13 octobre 2009 | Chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2009 |

8.3 Sociétés de bourse réalisant des études financières sur Audika

Un certain nombre de prestataires de services d'investissement suivent et/ou publient régulièrement des études sur la société Audika, à destination de leurs clients :

- || Berenberg bank
- || Cheuvreux
- || CIC Securities
- || Arkeon Finance
- || Exane BNP Paribas
- || Gilbert Dupont
- || Natixis Securities
- || Kepler Equities
- || Oddo Midcaps
- || Portzamparc
- || Goldman Sachs
- || HPC

8.4 Récapitulatif des informations publiées ou rendues publiques à compter du 1^{er} janvier 2008

Document d'information annuel (établi en application de l'article 221.1 du règlement général de l'AMF)

Récapitulatif des informations publiées ou rendues publiques du 1^{er} janvier 2008 au 1^{er} avril 2009

| Date d'émission | Support | Type | Objet |
|-----------------|--|------------------------|---|
| 21/01/2008 | Site AMF La Tribune Site Audika Hugin | Communiqué | Chiffre d'affaires annuel 2007 |
| 01/02/2008 | BALO | Publication périodique | Chiffres d'affaires comparés |
| 12/03/2008 | Site AMF La Tribune Site Audika Hugin | Communiqué | Poursuite du développement : 11 nouveaux centres : 7 en Italie, 4 en France |
| 26/03/2008 | Site AMF La Tribune Site Audika Hugin | Communiqué | Résultats annuels 2007 |
| 09/04/2008 | BALO | Avis de convocation | AG du 11 juin 2008 |

| Date d'émission | Support | Type | Objet |
|-----------------|--|---------------------------|--|
| 14/04/2008 | Site AMF La Tribune Site Audika Hugin | Communiqué | Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2008 |
| 30/04/2008 | Site AMF Site Audika Hugin | Communiqué | Mise à disposition du document de référence |
| 30/04/2008 | Site Audika Site AMF | Publication réglementaire | Document de référence |
| 02/05/2008 | BALO | Publication périodique | Tableaux d'activité et résultats annuels |
| 07/05/2008 | BALO | Publication périodique | Chiffres d'affaires comparés |
| 11/07/2008 | Site Audika Hugin | Avis divers | Déclaration des droits de vote |
| 21/07/2008 | Site AMF La Tribune Site Audika Hugin | Communiqué | Chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre 2008 |
| 08/08/2008 | BALO | Publication périodique | Chiffres d'affaires comparés |
| 02/09/2008 | Site AMF La Tribune Site Audika Hugin BALO | Communiqué | Résultats semestriels 2008 |
| 04/09/2008 | Site Audika Site AMF | Publication réglementaire | Rapport semestriel d'activité |
| 13/10/2008 | Site AMF La Tribune Site Audika Hugin | Communiqué | Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2008 |
| 19/01/2009 | Site AMF La Tribune Site Audika Hugin | Communiqué | Chiffre d'affaires annuel 2008 |
| 23/03/2009 | Site AMF La Tribune Site Audika Hugin | Communiqué | Résultats annuels 2008 |

9

Chapitre

Assemblée
générale mixte
du 17 juin 2009

9.1 Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 17 juin 2009

Mesdames,
Messieurs,

Vous êtes convoqués conformément aux dispositions légales et statutaires,

|| d'une part en Assemblée Générale Ordinaire, afin de vous rendre compte des résultats de notre gestion au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2008, d'affecter le résultat de cet exercice, de statuer sur le renouvellement du programme de rachat d'actions propres et de délibérer sur les autres points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle d'approbation des comptes et

|| d'autre part, en Assemblée Générale Extraordinaire, afin notamment d'accorder au conseil d'administration une délégation de compétence pour décider l'émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, de statuer sur une augmentation de capital réservée aux salariés, modifier l'article 11.2 des statuts et supprimer l'article 13 des statuts.

9.1.1 Affectation du résultat

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale le versement d'un dividende de 0,40 € par action soit une diminution de 2,4 % par rapport au dernier dividende.

Il est donc proposé le paiement d'un dividende global de 3 780 000 € (soit 0,40 € par action), prélevé en totalité sur le résultat de l'exercice 2008.

Après cette affectation, les comptes de capitaux propres s'établiront comme suit :

| Capitaux propres | en € |
|-------------------------|---------------------|
| Capital | 283 500,00 |
| Primes d'émission | 913 132,49 |
| Réserve légale | 28 350,00 |
| Autres réserves | 3 680 695,31 |
| Provisions réglementées | 70 305,37 |
| Total | 4 975 983,17 |

Les dividendes perçus à compter du 1^{er} janvier 2009 par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont taxés :

|| soit, conformément aux dispositions de l'article 158-3-2° du code général des impôts, à l'impôt sur le revenu au barème progressif après avoir fait l'objet d'un abattement égal à 40 % de leur montant brut perçu et d'un abattement fixe annuel de 1 525 € ou 3 050 € (selon la situation de famille) et ouvrent droit à un crédit d'impôt plafonné à 115 € ou 230 € (selon la situation de famille) ;

|| soit, conformément au nouvel article 117 quater du CGI (issu de la loi de finances pour 2008), sur option irrévocable formulée par l'associé auprès de la société au plus tard lors de l'encaissement des dividendes, par prélèvement libératoire au taux de 18 % sur leur mon-

tant brut sans bénéfice ni de l'abattement de 40 %, ni de l'abattement fixe annuel de 1 525 € ou 3 050 €, ni du crédit d'impôt plafonné à 115 € ou 230 € ; étant précisé que l'associé qui opte pour ce prélèvement libératoire au titre d'au moins une distribution dans l'année civile est par ailleurs privé, ainsi que l'ensemble des membres de son foyer fiscal, desdits abattements et crédit d'impôt au titre de toutes distributions de même nature pour cette même année civile. Le prélèvement de 18 % est déclaré sur l'imprimé n° 2777 et payé au Trésor par la société distributrice dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

|| En toute hypothèse, ces dividendes sont, en outre, assujettis sur leur montant brut aux prélèvements sociaux au taux de 12,1 % ; étant précisé toutefois, qu'en cas d'option pour le prélèvement libératoire de l'article 117 quater du CGI, la quote-part de contribution sociale généralisée à hauteur de 5,8 % n'est pas déductible du revenu

imposable de l'année de son paiement. Ces prélèvements sociaux sont prélevés à la source par la société distributrice, déclarés sur l'imprimé 2777 et payés par celle-ci au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

9.1.2 Dividendes versés au titre des trois exercices précédents

Il est rappelé, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été distribué les dividendes suivants au titre des trois exercices précédents celui clos le 31 décembre 2008 :

| Exercice | Dividende global | Dividende par action | Montant des revenus distribués éligibles à la réfaction | Montant des revenus distribués non éligibles à la réfaction |
|----------|---|----------------------|---|---|
| 2005 | 1 606 500 € prélevés sur le compte « Résultat de l'exercice » | 0,17 € | 0,17 € x nombre d'actions détenues par les personnes physiques et par les sociétés taxées entre les mains de leurs associés personnes physiques | |
| 2006 | 1 984 500 € prélevés sur le compte « Résultat de l'exercice » | 0,21 € | 0,21 € x nombre d'actions détenues par les personnes physiques et par les sociétés taxées entre les mains de leurs associés personnes physiques | |
| 2007 | 3 874 500 € prélevés sur le compte « Résultat de l'exercice » à concurrence de 3 351 232,38 € et sur le poste « Autres réserves » à concurrence de 523 267,62 € | 0,41 € | 0,41 € x nombre d'actions détenues par les personnes physiques et par les sociétés taxées entre les mains de leurs associés personnes physiques | |

9.1.3 Approbation de certaines dépenses non déductibles

Au titre des charges visées à l'article 39-4. du code général des impôts il a été réintégré dans le résultat imposable de l'exercice écoulé une somme de 19 542 € correspondant à des amortissements excédentaires ; l'impôt supporté en raison de ces charges s'élevant à 6 513 €.

9.1.4 Conventions réglementées

Les conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du code de commerce font l'objet du rapport spécial des Commissaires aux Comptes qui vous sera présenté en application de l'article L.225-40 et, le cas échéant, de l'article L.225-42 du code de commerce. Ces conventions seront soumises à votre approbation.

9.1.5 Attribution de jetons de présence

Aucune proposition d'attribution de jetons de présence au Conseil d'Administration n'est proposée à l'Assemblée Générale Ordinaire.

A) Rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription ou d'achat d'actions consenties par la société

Néant

B) Renouvellement du programme de rachat d'actions propres

1- Rapport sur les opérations effectuées par la société sur ses propres actions intervenues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-211 alinéa 2 du code de commerce, nous vous rappelons qu'au cours de l'exercice écoulé, la société n'a procédé à aucune opération sur ses

propres actions. La société ne détenait aucune de ses propres actions à l'ouverture de l'exercice au 1^{er} janvier 2008 et aucune à la clôture au 31 décembre 2008.

2- Nouvelle autorisation à donner au conseil d'administration en remplacement de la précédente autorisation concernant le programme de rachat d'actions

En remplacement de la précédente autorisation qui avait été donnée par l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2008, nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du code de commerce, de donner au conseil d'administration une nouvelle autorisation pour acheter des actions de la société.

Les objectifs de ce programme de rachat seraient les suivants :

II la couverture d'obligations liées :

- I à des programmes d'attribution d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions ou autres allocations d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe,
- I à l'attribution d'actions aux salariés au titre de leur participation aux résultats de l'entreprise, dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou dans le cadre de toute autre formule d'épargne salariale,
- I à la remise d'actions lors de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, échange, attribution ou de toute autre manière ;
- II la conclusion avec un prestataire de service d'investissement d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- II la remise d'actions dans le cadre d'opérations de croissance externe à titre de paiement, d'échange ou d'apport.

Il n'est pas prévu de demander d'autoriser l'annulation des actions rachetées.

Les achats pourraient porter sur un nombre d'actions tel que le nombre d'actions que la société détiendra à la suite de ces achats ne dépasse pas 10 % des actions qui composent son capital. Toutefois, le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital. Le pourcentage du capital s'applique à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la décision de l'assemblée générale.

Le prix à payer par la société lors de l'achat de ses propres actions ne pourrait être supérieur par action à 30,00 € (hors frais) pour une action d'une valeur nominale de 0,03 €.

Le montant maximum des achats autorisés serait donc fixé à 28 350 000 € ; toutefois, ce montant sera limité du fait que, conformément aux dispositions de l'article L.225-210 du code de commerce, la société devra disposer de réserves, autres que la réserve légale, et de primes liées au capital social, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle serait amenée à posséder. Les achats, cessions ou transferts, pourraient se faire par tous moyens et à tout moment y compris en période d'offre publique, au choix du conseil d'administration, sur le marché ou hors marché, y compris par des négociations de blocs et par des opérations optionnelles. La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourrait atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

L'assemblée générale déléguerait au conseil d'administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres motifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'autorisation donnée par l'assemblée générale resterait valable pour une durée de 18 mois.

Tous pouvoirs seraient conférés au conseil d'administration pour décider la mise en œuvre et, si nécessaire, préciser les termes de l'autorisation donnée par l'assemblée, avec faculté d'en déléguer la réalisation à son président.

C) Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire

1- Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration pour décider une augmentation du capital

1.1. Délégation globale de compétence à conférer au Conseil d'Administration pour émettre tous titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite d'un plafond de 50 000 €

Sur le fondement de l'article L.225-129-2 du code de commerce, il vous est demandé de déléguer au conseil d'administration la compétence de décider d'augmenter le capital social dans la limite d'un plafond global de 50 000 €.

Cette faculté permettrait au conseil, sur ses seules décisions, de procéder à des émissions de titres de capital ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital.

Ce système est destiné à permettre de réagir au plus vite aux besoins de financement de la société, en lui permettant d'opter, le moment venu, pour l'émission, tant en France qu'à l'étranger, du type de valeurs mobilières le plus adapté, dans la limite, bien entendu, du montant de 50 000 € susvisé ; étant précisé que n'est pas comprise dans cette limite le montant nominal des actions supplémentaires qui devraient être émises pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant vocation à des actions.

En effet, la diversité des produits financiers et les évolutions rapides des marchés de capitaux nécessitent de disposer de la plus grande souplesse afin de choisir les modalités d'émission les plus favorables pour la société et de réaliser rapidement les opérations d'émission, en fonction des opportunités qui pourraient se présenter.

Cette autorisation serait donnée pour toute augmentation de capital réalisée en numéraire ou par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, ou, dans la limite de 10 % du capital social, rémunérant des apports en nature

constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L.225-148 relatives aux offres publiques d'échanges ne sont pas applicables ou, lorsque l'article L.225-148 du code de commerce est applicable, en rémunération de titres apportés à une offre publique d'échange sur des titres d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ou membre de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique.

Le conseil pourrait utiliser cette autorisation en totalité ou en partie, en une seule fois ou par tranches successives et aux moments qu'il jugera opportun.

Le conseil aurait le choix des valeurs mobilières à émettre et celui des modalités de chacune des émissions.

Le conseil d'administration aurait donc tous pouvoirs pour décider la mise en œuvre de la délégation qui lui serait consentie et arrêter les dates, les conditions et les modalités de toute émission, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et procéder à la modification des statuts.

Le conseil d'administration aurait tous pouvoirs pour définir les modalités de placement avec le prestataire de services d'investissement chargé du placement des titres et fixer le prix des valeurs mobilières sur la base de l'analyse financière faite à cet effet par ledit établissement sous réserve de respecter, en cas d'appel public à l'épargne sans droit préférentiel de souscription, les règles concernant la fixation du prix d'émission définies à l'article L.225-136 du code de commerce.

Si le conseil d'administration utilise cette délégation, l'augmentation de capital devra être réalisée dans un délai de 5 ans à compter de la date de la délégation.

L'autorisation serait valable pour une durée de 26 mois à compter de la date de l'assemblée.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation antérieurement consentie par l'assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2008.

1.2. Augmentations de capital complémentaires

Il est proposé à l'assemblée générale d'autoriser, en application de l'article L.225-135-1 du code de commerce, le conseil d'administration, en cas de succès de l'émission, d'en augmenter le montant dans la limite maximum de 15 % de l'émission initiale dans les conditions légales et réglementaires et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.

1.3. Suppression du droit préférentiel de souscription

L'admission des actions de la société aux négociations sur Eurolist d'Euronext Paris SA implique que les pouvoirs les plus larges soient donnés au conseil d'administration pour saisir les opportunités offertes par les marchés financiers

dans certaines circonstances et prendre les décisions utiles en temps voulu, notamment pour tenir compte des conditions du marché, faciliter le placement des actions auprès du public, des investisseurs institutionnels et des étrangers. Le conseil d'administration peut ainsi être conduit, dans l'intérêt de la société et de ses actionnaires, à procéder à des émissions sans que puisse s'exercer le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Pour ces motifs, il est proposé, en application de l'article L.225-135 alinéa 1 du code de commerce, de conférer au conseil d'administration, par résolution séparée, la possibilité de supprimer le droit préférentiel de souscription à hauteur de la totalité de la délégation globale d'augmentation du capital visée ci-dessus soit à concurrence du plafond de 50 000 €.

En application de l'article L.225-135 alinéa 2, l'assemblée déléguerait au conseil d'administration la faculté d'apprécier s'il y a lieu de prévoir un délai de priorité de souscription en faveur des actionnaires et de fixer ce délai dans le respect des dispositions réglementaires.

2- Augmentation de capital réservée aux salariés en application de l'article L.225-129-6 du code de commerce

En application de l'article L.225-129-6 du code de commerce, il est soumis à l'assemblée générale extraordinaire un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés effectuée dans les conditions de l'article L.3332-19 du code du travail.

L'assemblée générale déciderait de déléguer au conseil d'administration la compétence de décider, en une ou plusieurs fois, une augmentation de capital en numéraire dans la limite d'un plafond maximum de 10 000 € dont la souscription serait réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise et réalisée conformément aux dispositions de l'article L.3332-19 du code du travail.

Cette décision entraînerait la renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

Conformément aux dispositions des articles L.225-129-2 et L.225-138-1 du code de commerce, le conseil d'administration aurait tous pouvoirs pour fixer les modalités de l'émission et prix d'émission conformément aux dispositions de l'article L.3332-19 du code du travail.

La délégation serait utilisable pendant une durée de 26 mois à compter de l'assemblée.

La résolution qui vous est soumise répond donc à cette obligation légale mais le conseil d'administration ne jugeant pas cette augmentation de capital réservée aux salariés opportune a décidé de ne pas soutenir le projet de résolution y afférent. En conséquence, nous vous proposons de rejeter cette résolution.

3- Modification de l'article 11.2 des statuts

Ainsi que le permet dorénavant l'article L225-124 du code de commerce tel que modifié par la loi de modernisation de l'économie N° 2008-776 du 4 août 2008, il est proposé

de prévoir le maintien du droit de vote double attribué aux actions en cas de transfert de ces actions par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire.

4- Suppression de l'article 13 des statuts

Ainsi que le permet dorénavant l'article L225-25 du code de commerce tel que modifié par la loi de modernisation de l'économie N° 2008-776 du 4 août 2008, il est proposé

de supprimer l'article 13 des statuts relatif au nombre d'actions que doivent détenir les administrateurs.

9.2 Projet de résolutions présentées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle et Extraordinaire du 17 juin 2009

9.2.1 Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2008 se soldant par un bénéfice de 3 803 650,52 €, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décem-

En application de l'article 223 quater du code général des impôts, l'assemblée approuve le montant des charges visées à l'article 39-4. du code général des impôts intégrées dans le résultat imposable de l'exercice 2008, soit une somme de 19 542 € correspondant à des amortissements excédentaires, l'impôt supporté en raison de ces charges s'élevant à 6 513 €.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008, s'élevant à 3 803 650,52 €, comme suit :

|| paiement d'un dividende global de 3 780 000 € (soit 0,40 € par action) ;

bre 2008 tels qu'ils ont été présentés, faisant apparaître un résultat net consolidé (part du groupe) bénéficiaire de 10 230 473 €. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe.

|| affectation du solde, soit 23 650,52 €, au compte « Autres réserves ».

Après cette affectation, les comptes de capitaux propres s'établiront comme suit :

| Capitaux propres | en € |
|-------------------------|---------------------|
| Capital | 283 500,00 |
| Primes d'émission | 913 132,49 |
| Réserve légale | 28 350,00 |
| Autres réserves | 3 680 695,31 |
| Provisions réglementées | 70 305,37 |
| Total | 4 975 983,17 |

L'assemblée générale prend acte que les dividendes perçus par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont actuellement taxés :

1. D'une part, à l'impôt sur le revenu comme suit :

|| soit, conformément aux dispositions de l'article 158-3-2° du code général des impôts, à l'impôt sur le revenu au barème progressif après avoir fait l'objet d'un abattement égal à 40 % de leur montant brut perçu et d'un abattement fixe annuel de 1 525 € ou 3 050 € (selon la situation de famille) et ouvrent droit à un crédit d'impôt plafonné à 115 € ou 230 € (selon la situation de famille) ;

|| soit, conformément à l'article 117 quater du code général des impôts, sur option irrévocable formulée par l'associé auprès de la société au plus tard lors de l'encaissement des dividendes, par prélèvement libératoire au taux de 18 % sur leur montant brut sans bénéfice ni de l'abattement de 40 %, ni de l'abattement fixe annuel de 1 525 € ou 3 050 €, ni du crédit d'impôt plafonné à 115 € ou 230 € ; étant précisé que l'associé qui opte pour ce prélèvement libératoire au titre d'au moins une distribution dans l'an-

née civile est par ailleurs privé, ainsi que l'ensemble des membres de son foyer fiscal, desdits abattements et crédit d'impôt au titre de toutes distributions de même nature pour cette même année civile. Le prélèvement de 18 % est déclaré sur l'imprimé n° 2777 et payé au trésor public par la société distributrice dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

2. D'autre part, aux prélèvements sociaux comme suit :

Ces dividendes sont assujettis sur leur montant brut aux prélèvements sociaux au taux de 12,1 %, prélevés à la source par la société distributrice, déclarés sur l'imprimé n° 2777 et payés par celle-ci au trésor public dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

En cas d'option pour le prélèvement libératoire de l'article 117 quater du code général des impôts, la quote-part de contribution sociale généralisée à hauteur de 5,8 % ne sera pas déductible du revenu imposable de l'année de son paiement.

L'assemblée générale prend acte qu'est rappelé, en application de l'article 243 bis du code général des impôts, le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents celui clos le 31 décembre 2008 :

| Exercice | Dividende global | Dividende par action | Montant des revenus distribués éligibles à la réfaction | Montant des revenus distribués non éligibles à la réfaction |
|----------|---|----------------------|---|---|
| 2005 | 1 606 500 € prélevés sur le compte « Résultat de l'exercice » | 0,17 € | 0,17 € x nombre d'actions détenues par les personnes physiques et par les sociétés taxées entre les mains de leurs associés personnes physiques | |
| 2006 | 1 984 500 € prélevés sur le compte « Résultat de l'exercice » | 0,21 € | 0,21 € x nombre d'actions détenues par les personnes physiques et par les sociétés taxées entre les mains de leurs associés personnes physiques | |
| 2007 | 3 874 500 € prélevés à concurrence de 3 351 232,38 € sur le compte « Résultat de l'exercice », le solde, soit 523 267,62 €, sur le poste « Autres réserves » | 0,41 € | 0,41 € x nombre d'actions détenues par les personnes physiques et par les sociétés taxées entre les mains de leurs associés personnes physiques | |

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et L.225-42 du code de commerce, approuve ce rapport et, s'il y a

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du code de commerce, à acheter des actions de la société, en vue de :

|| la couverture d'obligations liées :

- || à des programmes d'attribution d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions ou autres allocations d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe,
- || à l'attribution d'actions aux salariés au titre de leur participation aux résultats de l'entreprise, dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou dans le cadre de toute autre formule d'épargne salariale,
- || à la remise d'actions lors de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, échange, attribution ou de toute autre manière ;

|| la conclusion avec un prestataire de service d'investissement d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;

|| la remise d'actions dans le cadre d'opérations de croissance externe à titre de paiement, d'échange ou d'apport ;

|| mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Les achats pourront porter sur un nombre d'actions tel que le nombre d'actions que la société détiendra à la suite de ces achats ne dépasse pas 10 % des actions qui composent son capital. Toutefois, le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport

lieu, approuve successivement, dans les conditions du dernier alinéa de l'article L.225-40 du code de commerce, chacune des conventions qui s'y trouveraient, le cas échéant, visées.

ne pourra excéder 5 % de son capital. Le pourcentage du capital s'applique à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la décision de l'assemblée générale.

Le prix à payer par la société lors de l'achat de ses propres actions ne pourra être supérieur par action à 30,00 € (hors frais) pour une action d'une valeur nominale de 0,03 €.

Compte tenu du nombre d'actions représentant 10 % du capital à ce jour, le montant global maximum ne pourra être supérieur à 28 350 000 € ; ce montant maximum ne pouvant en outre excéder le montant des réserves, autres que la réserve légale et de primes liées au capital.

Les achats, cessions ou transferts, pourront se faire par tous moyens et à tout moment y compris en période d'offre publique, au choix du conseil d'administration, sur le marché ou hors marché, y compris par des négociations de blocs et par des opérations optionnelles. La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourrait atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

L'assemblée générale délègue au conseil d'administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres motifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour décider la mise en œuvre et, si nécessaire, préciser les termes de la présente autorisation, avec faculté d'en déléguer la réalisation à son président.

Cette autorisation restera valable pour une durée de 18 mois.

Cette autorisation se substitue à celle donnée par l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2008.

9.2.2 Assemblée Générale Extraordinaire

Sixième résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L.225-129 et L.225-129-2. du code de commerce, délègue au conseil d'administration, dans la limite d'un plafond d'augmentation de capital ci-après précisé, la compétence pour décider :

- II l'augmentation du capital par apport en numéraire réalisée par émission de tous titres de capital ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- II l'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes liées au capital.

Septième résolution

En application des dispositions de l'article L.225-135-1 du code de commerce et de l'article 155-4 du décret du 23 mars 1967, l'assemblée générale décide que, en cas d'augmentation de capital par apport en numéraire réalisée en vertu de la résolution précédente, le nombre

Huitième résolution,

Connaissance prise du rapport du conseil d'administration, en application de l'article L.225-135 alinéa 1 du code de commerce, en cas d'augmentation de capital par apport en numéraire, l'assemblée générale décide que le plafond maximum d'augmentation de capital résultant de l'ensemble des émissions de titres pouvant être réalisées en vertu de la délégation objet de la 6^{ème} et de la 7^{ème} résolution ci-dessus peut être utilisé par le conseil d'administration, s'il le juge opportun, partiellement ou à hauteur de la totalité de son montant par suppression du droit préférentiel de souscription.

Le plafond global de la délégation d'augmentation de capital est fixé à un montant de 50 000 € ; étant précisé qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant des titres de capital à émettre en supplément pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

La durée de validité de la délégation est de 26 mois à compter de la présente assemblée.

Cette délégation prive d'effet la délégation d'augmentation de capital consentie aux termes de la 12^{ème} résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2008.

de titres pourra être augmenté dans la limite maximum de 15 % de l'émission initiale, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de la souscription, et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.

En cas de suppression du droit préférentiel de souscription, le conseil d'administration pourra, en application de l'article L.225-135 alinéa 2 du code de commerce, conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission, pendant un délai qui ne pourra être inférieur à 3 jours de bourse.

Cette autorisation remplace l'autorisation donnée aux termes de la 14^{ème} résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2008.

Neuvième résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L.225-129 et L.225-129-2. du code de commerce, délègue au conseil d'administration, dans la limite d'un plafond d'augmentation de capital ci-après précisé, la compétence pour décider l'augmentation du capital par apport en nature,

|| soit conformément à l'article L.225-147 du code de commerce, dans la limite de 10 % du capital social, en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L.225-148 du code de commerce relatives aux offres publiques d'échanges ne sont pas applicables,

|| soit, conformément à l'article L.225-148 du code de commerce, en rémunération de titres apportés à une offre publique d'échange sur des titres d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen ou membre de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique,

Dixième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes, en application des dispositions de l'article L.225-129-6 du code de commerce, délègue au conseil d'administration la compétence de décider de réserver aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, une augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal maximal de 10 000 € par émission de tous titres de capital ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, aux conditions prévues aux articles L.3332-18 et suivants du code du travail.

L'assemblée générale décide de supprimer au profit des salariés susvisés le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour, dans les limites ci-dessus :

|| mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L.3332-1 et suivants du code du travail ;

et ce, par émission de tous titres de capital ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le plafond global de la délégation d'augmentation du capital est fixé à un montant de 30 000 € ; étant précisé qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant des titres de capital à émettre en supplément pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

La durée de validité de la délégation est de 26 mois à compter de la présente assemblée.

Cette délégation prive d'effet la délégation d'augmentation de capital par apport en nature consentie aux termes de la 12^{ème} résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2008.

fixer, en application de l'article L.225-138-1 du code de commerce, le prix d'émission des titres dont la souscription sera réservée aux salariés adhérents audit plan d'épargne conformément aux dispositions de l'article L.3332-19 du code du travail ;

|| fixer, en application de l'article L.225-129-2 du code de commerce, les conditions et modalités de l'émission des titres, constater la réalisation des augmentations du capital et modifier corrélativement les statuts.

La délégation est consentie pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée.

Onzième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 11.2 des statuts relatif au droit de vote double et d'adopter la rédaction suivante :

« 11.2 Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales, dans les conditions fixées par la loi et les statuts.

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions ou coupures d'actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis 4 (quatre) ans au moins, au nom du même actionnaire, notamment, les actions résultant de la division du nominal d'actions inscrites nominativement depuis 4 ans au moins bénéficient du droit de vote double. Le délai de 4 ans commence à courir dès la date de l'inscription nominative des actions, même si cette date est antérieure à l'assemblée générale extraordinaire ayant décidé cette modification statutaire.

Douzième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer l'article 13 des statuts relatif au nombre d'actions devant être détenu par les administrateurs.

Les articles suivants sont renumérotés en conséquence.

Treizième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de publicité ou autres qu'il appartiendra conformément à la loi.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai d'acquisition du droit de vote double. Il en est de même en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire.

Le droit de vote appartient au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires et les assemblées spéciales, et à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires. »

9.3 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'émission de diverses valeurs mobilières

Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2009
(6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} résolutions)

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution des missions prévues par le Code de commerce et notamment les articles L. 225-135 et L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur les projets d'émission de titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital de votre société, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider les opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose le cas échéant de supprimer votre droit préférentiel de souscription :

- || émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien de droit préférentiel de souscription (6^{ème} résolution),
- || émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription (8^{ème} résolution),
- || émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, (1) en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (2) en cas d'offre publique d'échange sur des titres d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou membre de l'Organisation de coopération et de développement économique (9^{ème} résolution).

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra pas excéder 50 000 euros au titre des 6^{ème} et 8^{ème} résolutions et 30 000 euros au titre de la 9^{ème} résolution.

Le nombre de titres à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux 6^{ème} et 8^{ème} résolutions pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L. 225-135-1 du Code de commerce si vous adoptez la 7^{ème} résolution.

Il appartient à votre conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Le rapport du Conseil d'administration ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des 6^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans la 8^{ème} résolution.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre Conseil d'administration par émission de valeurs mobilières donnant accès au capital ou en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2009
Les Commissaires aux Comptes

Pierre-Henri Scacchi et Associés
Alain ZENTAR

Deloitte & Associés
Christophe PERRAU

9.4 Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés

Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2009
(10^{ème} résolution)

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants et L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider une augmentation de capital en numéraire par l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de tous titres de capital ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, pour un montant nominal maximum de 10.000 euros et réservée aux salariés de votre société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 du Code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une période de 26 mois, la compétence pour décider une augmentation de capital et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives de cette opération.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital serait réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'administration.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2009
Les Commissaires aux Comptes

Pierre-Henri Scacchi et Associés
Alain ZENTAR

Deloitte & Associés
Christophe PERRAU

10

Chapitre

Responsable
du document
de référence

1. Responsable du document de référence

Monsieur Alain Tonnard, Président du Conseil d'Administration et Directeur général d'Audika.

2. Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en pages 20 à 25 présente un tableau fidèle de l'évolution du chiffre d'affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 63 et 84-85.

A Paris, le 4 mai 2009

Alain TONNARD

Président du Conseil d'Administration

11

Chapitre

Table de concordance

| | | |
|------------|--|----------------|
| 1. | Personnes responsables | |
| | Nom et fonction du responsable | 141 |
| | Attestation du responsable du document de référence | 141 |
| 2. | Contrôleurs légaux des comptes | 105 |
| 3. | Informations financières sélectionnées | 4-87 |
| 4. | Facteurs de risque | 89 à 91 |
| 5. | Informations concernant l'émetteur | |
| 5.1. | Historique et évolution de la société | 4 |
| | Raison sociale et nom commercial de la société | 115 |
| | Lieu et numéro d'enregistrement | 115 |
| | Date de constitution et durée de vie | 115 |
| | Siège social et forme juridique | 115 |
| | Événements importants dans le développement des activités | 4 |
| 5.2. | Investissements | 38 à 40 |
| 6. | Aperçu des activités | |
| 6.1. | Principales activités et marché | 9 à 11 |
| 6.2. | Degré de dépendance, position concurrentielle | 10 à 12 |
| 7. | Organigramme | 89 |
| 8. | Propriétés immobilières, usines et équipements | NA |
| 9. | Examen de la situation financière et du résultat | 20 à 24 |
| 10. | Trésorerie et capitaux | |
| 10.1. | Capitaux de l'émetteur | 30-45 |
| 10.2. | Flux de trésorerie | 29 |
| 10.3. | Conditions d'emprunt et structure de financement | 46 à 49 |
| 11. | Recherche et développement, brevets et licences | NA |
| 12. | Informations sur les tendances | 24 |
| 13. | Prévisions ou estimations du bénéfice | 24 |
| 14. | Organes d'Administration, de direction et de surveillance et direction générale | |
| 14.1. | Composition du Conseil d'Administration | 97 |
| 14.2. | Conflits d'intérêt | NA |
| 15. | Rémunération et avantages | 100-101 |
| 16. | Fonctionnement des organes d'administration et de direction | |
| 16.1. | Date d'expiration des mandats | 97-102 |
| 16.2. | Contrats de service liant les administrateurs à l'émetteur ou à ses filiales | NA |
| 16.3. | Comités d'audit, de rémunération de l'émetteur | 107 |
| 16.4. | Conformité au régime de gouvernement d'entreprise | 99 |

| | | |
|------------|--|------------|
| 17. | Salariés | |
| 17.1. | Effectifs | 91 |
| 17.2. | Stock options | 115-116 |
| 17.3. | Participation des salariés dans le capital | NA |
| 18. | Principaux actionnaires | 118 |
| 19. | Opérations avec des apparentés | NA |
| 20. | Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur | |
| 20.1. | Informations financières historiques | 87 |
| 20.2. | Informations financières pro forma | NA |
| 20.3. | Etats financiers | 27 à 62 |
| 20.4. | Vérification des informations financières historiques annuelles | 63 |
| 20.5. | Date des dernières informations financières | 7 |
| 20.6. | Informations financières intermédiaires et autres | 27 à 62 |
| 20.7. | Politique de distribution des dividendes | 6 |
| 20.8. | Procédures judiciaires et d'arbitrage | 90 |
| 21. | Informations complémentaires | |
| 21.1. | Capital social | 117 |
| 21.2. | Acte constitutif et statuts | 116 |
| 22. | Contrats importants | NA |
| 23. | Informations provenant de tiers | NA |
| 24. | Documents accessibles au public | 7 |
| 25. | Informations sur les participations | 72 |



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 5 mai 2009, conformément aux articles 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document inclut par référence :

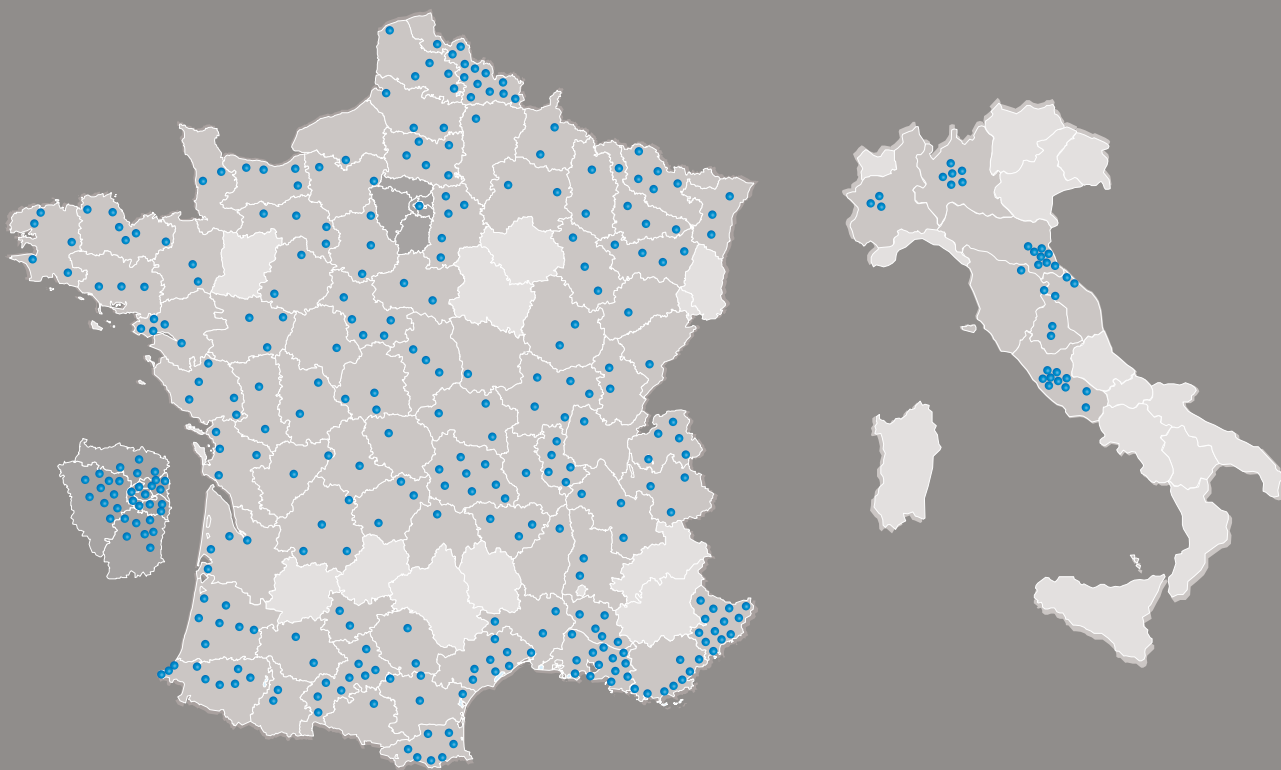
- || Le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 4 mai 2007 sous le numéro D.07-0418 et relatif aux comptes consolidés et sociaux de l'exercice 2006.
- || Le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2008 sous le numéro D.08-0319 et relatif aux comptes consolidés et sociaux de l'exercice 2007.



www.audika.com



www.audika.com



N°1 en France, avec près de 400 centres.
Challenger en Italie, avec près de 50 centres.

**N°1 in Francia con circa 400 centri.
Protagonista in Italia con circa 50 centri.**

58, avenue Hoche
F-75008 Paris
Tél. : 01 55 37 30 30
Fax : 01 55 37 30 36
Société Anonyme au capital
de 283 500 euros